

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE DE TOAMASINA

FACULTE DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE



LE MARIAGE TRADITIONNEL DE FENERIVE-EST

**Mémoire en vue de l'obtention
du diplôme de Maîtrise en philosophie présenté par :**

**M^{lle} MAFIHERINA Francine
Niveau D
13 Décembre 2008**

Sous la direction de **Monsieur RAZAFITSIAMIDY Antoine**
Maître de Conférences

Année universitaire : 2008

DEDICACE

A mes parents.

REMERCIEMENTS

Au seuil de ce travail de mémoire de maîtrise, nous voudrions remercier profondément le bon Dieu qui nous a donné la force, le courage et l'intelligence pour réaliser ce travail.

Nous voudrions également remercier Monsieur Antoine RAZAFITSIAMIDY, notre fidèle encadreur qui nous a aidée par ses connaissances personnelles en nous orientant vers le bon chemin pour l'accomplissement de ce travail.

Nous remercions particulièrement nos chers parents qui nous ont financée et informée, sans oublier nos amis, qui, de diverses manières, nous ont aidée pour la réalisation de ce mémoire de maîtrise.

Enfin, nos remerciements sont adressés aussi à M. Totosola, qui nous a aidée par ses capacités personnelles en racontant les différentes mœurs concernant ce sujet, en plus, nous voudrions remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce travail.

Humblement, nous avouons que ce modeste exposé, tiré des mœurs et coutumes des Malagasy, ne prétend pas traiter de manière exhaustive tout ce qui s'y rapporte. Il est fragmentaire pour ne traiter que le mariage traditionnel de Fénérive-Est. Au juste, ce n'est qu'un lacunaire essai de traité philosophique basé sur l'anthropologie.

TRANSCRIPTION PHONETIQUE

Dans un souci de fidélité au parler original, nous avons essayé de reproduire la transcription des mots betsimisaraka utilisés.

1. - Pour le « n vélaire » qui n'existe pas dans le malagasy officiel, nous adoptons la transcription « ñ » comme dans *fianakaviaña* (famille), *Razaña* (ancêtre), *añatiny* (dans), *voñinahitra* (honneur), *êntaña* (bagage).

2. - Pour le « e », nous adoptons les transcriptions suivantes :

- « e », s'il s'agit du « e » habituel qui se prononce avec un accenté aigu comme dans *tarehy* (visage), *torohevitra* (conseil), *mihomehy* (rire), *mimoehimoehy* (sourire), *kafe* (café).

- « ê » s'il s'agit du son dont la phonétique est [ɛ] comme dans *êntaña* (bagage), *hêtahêta* (soif), *mapêtraka* (poser), *handêha* (partir), *kanêfa* (mais), *rêsaka* (conversation), *mivêlatra* (s'épanouir).

3. - Pour le « o » qui se prononce de trois manières en betsimisaraka, nous adoptons les transcriptions suivantes :

- « o » quand il s'agit du son [u] comme dans tout, sous. Exemples : *kolokoloka* (dindon), *zaho* (moi) *maso* (œil), *matahotra* (craindre), *roa* (deux), *tompoko* (seigneur), *vory* (réuni), *rano* (eau).

- « ô » quand il s'agit du son [o] comme dans office, audio. Exemples : *môdy* (rentrer), *vôñona* (prêt), *vôlovôlo* (poil ou plume), *mihôgo* (peigner), *mangôrohôro* (vibrer), *fô* (cœur).

- « ö » quand il s'agit du son [] comme dans or, offre. Exemples : *völa* (argent), *öhabölaña* (proverbe), *diafötaka* (cadeau de mariage), *rafözana* (beaux-parents), *fömba* (coutume), *tönga* (arrivé), *röta* (déchiré), *mitöraka* (lancer).

LISTE DES INFORMATEURS

N°	Nom et Prénoms	Age	Sexe ¹	Résidence	Profession	Appartenance religieuse	Date d'entretien
1	RANAIVOARISON Adolf Scheel Hallstein	47	M	Fénérive-Est	Professeur de lycée	Catholique	06/06/06 04/08/07
2	MAHAVORY Léonce	64	M	Fénérive-Est	Instituteur retraité	Catholique	20/04/08
3	MARIE Joséphine	60	F	Fénérive-Est	Ménagère	Catholique	20/04/08
4	BOTO Louis	49	M	Ambodiara	Instituteur de la cat. II	Protestant F. J. K. M.	10/05/08
5	RASOAMARO Philomène	46	F	Fénérive-Est	Ménagère	F. J. K. M.	10/05/08
6	JEAN Paul	46	M	Fénérive-Est	Instituteur de la cat. III	Catholique	10/05/08
7	VIVIENNE	47	F	Fénérive-Est	Institutrice B	Catholique	10/05/08
8	IZETY	48	F	Ambodiara	Ménagère	Catholique	07/07/07 15/07/07 21/10/07
9	EMILIENNE	58	F	Ambarimbalo	Devineresse, accoucheuse traditionnelle	Religion traditionnelle	11/08/07 22/03/08

¹ Sexe : M = masculin ; F = féminin.

N°	Nom et Prénoms	Age	Sexe	Résidence	Profession	Appartenance religieuse	Date d'entretien
10	TOTOSOLA Joseph	52	M	Ambodiara	Cultivateur	Catholique	13/05/07 20/05/07 10/06/07 24/06/07 08/07/07 15/07/07 22/07/08 30/09/07 14/10/07 21/10/07
11	RAKOTOZAFY Daniel	70	M	Ambodiara	Cultivateur	Protestant F. J. K. M.	06/11/07 03/01/08
12	TOTO Louisette	53	F	Ambodiara	Ménagère	Protestant F. J. K. M.	06/11/07 03/01/08
13	DAMAZY	46	M	Ambodiara	Instituteur cat. C	Catholique	07/05/08
14	LAHADY Thérésine	42	F	Ambodiara	Ménagère	Catholique	19/04/08
15	ANDRIAMAHAFALY LALAHARIVONY Patrick	31	M	Fénérive-Est	Prêtre, Directeur du petit Séminaire Bienheureux Jean XXIII.	Catholique	03/02/08 09/03/08 12/04/08
16	ZARABE Guistave	33	M	Vohipeno	Prêtre	Catholique	05/05/05 15/03/08

INTRODUCTION

Depuis la création du monde, Dieu crée l'homme en deux sexes différents : l'un masculin et l'autre féminin. Et l'homme doit abandonner ses parents pour vivre avec sa femme et s'unir avec son épouse. “*Añatsaladiñy mañara-drano, fombam-biavy mañara-bady*” (Le cresson pour pousser, suit le filet d'eau ; la femme pour être femme doit suivre son mari), dit une chanson populaire betsimisaraka. Et Dieu leur donne la bénédiction : “Soyez féconds, multipliez-vous” Et les hommes se sont dispersés dans le monde”¹.

“Dieu dit enfin : "Faisons les êtres humains : qu'ils nous ressemblent vraiment ! Qu'ils soient les maîtres des poissons dans la mer, des oiseaux dans le ciel et sur la terre, des gros animaux et des petites bêtes qui se meuvent au ras du sol !"

Dieu créa les êtres humains à sa propre ressemblance ; il les créa homme et femme. Puis il les bénit en leur disant :

“Ayez des enfants, devenez nombreux, peuplez toute la terre et dominez-là. Soyez les maîtres des poissons dans la mer, des oiseaux dans le ciel et de tous les animaux qui se meuvent sur la terre. [...] Dieu constata que tout ce qu'il avait fait était vraiment une très bonne chose”.

Cela nous montre que l'homme et la femme sont naturellement complémentaires. Selon la loi de la nature, l'homme doit se marier avec une femme.

Le mariage est un rite de passage dans la vie de l'humanité. C'est un passage de l'enfance vers l'adulte. C'est une coutume pour consolider et

¹ Genèse, I, 26-28, 31a.

élargir le *fihavanana*, car il y a un échange entre le groupe : “*Fozalahy natakalo fozavavy*”, selon le proverbe. (Un crabe mâle échangé d'un crabe femelle). Ce proverbe est fréquemment cité par les parents quand leurs enfants se marient. Le mariage est très cher pour l'homme. Un autre proverbe malgache dit : “*Takalom-pozalahy, fozavavy : amoizan-tsy foy hananan-tiana*”¹. (On échange un crabe mâle contre un crabe femelle : et on donne quelque chose de précieux pour obtenir quelque chose qui vous sera cher).

Autrefois, les parents choisissaient et proposaient au jeune homme la jeune fille qu'ils pensaient être la meilleure. Celui-ci avait cependant la possibilité de refuser cette proposition, et lui-même devait se choisir une épouse. Dans ce cas, si cette dernière était d'accord, elle invitait le jeune homme à se présenter lui-même à ses parents. Alors, dans ce cas de mariage, les jeunes s'unissent librement. Ils se marient volontairement. En fait, le mariage forcé est insupportable. Les Malgaches constatent le prix de la liberté sexuelle en disant : “*Zava-tsy zaka ny fanambadian-tery setra*”. (Un mariage imposé est insupportable). En plus, ils ajoutent que “*Fanambadian-tery setra dia ranomaso mivalana an-tava ihany*”. 'Un mariage imposé cause des pleurs sans fin)².

D'une manière générale, l'homme et la femme doivent passer librement au stade du mariage dans la vie. Seul l'homme se marie. Les animaux ne savent pas la notion de mariage. En effet, l'homme est un être amoureux, tandis que les animaux sont des êtres sans amour, mais ils vivent instinctivement. Cela nous amène à dire que l'homme étant doué d'intelligence est capable de choisir ce qu'il désire. Donc, la liberté sexuelle assure la possibilité d'un mariage. C'est la raison pour laquelle, un proverbe malgache dit : “*Tsy misy hasambarana hoatra ny fanambadian-tsitrano*”. (Il n'y a pas de plus grand bonheur qu'un mariage d'amour, littéralement, un mariage volontaire, de par la volonté des conjoints, et non de celle de leurs parents seulement)³.

Selon les convenances, ce n'est pas le jeune homme qui va faire sa demande auprès des parents de la jeune fille, mais ce sont les parents de celui-ci qui parlent en son nom. Mais avant d'accepter la jeune fille proposée à leur fils, les parents se livrent à une enquête secrète sur les

¹ Rév. J. A. Houlder, *Ohabolana ou Proverbes malgaches*, p. 149.

² *Ibidem*.

³ Rév. J. A. Houlder, *Ohabolana ou Proverbes malgaches*, p. 149.

antécédents familiaux. Enquête qui révélera si dans la famille il n'y a pas eu des cas de lèpre, de syphilis, d'alcoolisme, d'épilepsie, de folie ou autres maladies héréditaires néfastes. Un lien de parenté possible jusqu'à la sixième génération sera recherché.

Les parents des deux côtés recherchent une jeune fille ou un jeune homme issus d'une famille de bonne réputation : travailleuse, nombreuse et riche.

Avoir des enfants, tel est le but du mariage pour les Malgaches. “*Anambadian-kiterahana*” (on se marie pour avoir des enfants), dit un proverbe malgache ; aussi la stérilité d'une femme peut être un cas de divorce.

Pour notre étude, nous avons choisi le thème du mariage traditionnel de Fénérive-Est ; pour que nous puissions révéler “la signification de cette coutume” dans la région de Fénérive-Est. Et cela nous conduit à poser les questions suivantes : comment les gens conçoivent-ils le mariage traditionnel ? Quelle valeur accordent-ils à cette coutume ?

Nous avons choisi le district de Fénérive-Est comme centre de nos recherches pour la simple raison que nous sommes native de la région et pensons prétendre au maximum de nos enquêtes auprès des échantillons qui nous sont familiers. Et le travail que nous avons l'honneur de présenter, ici, est le fruit de notre collaboration étroite avec les entités locales, des pères et des mères de famille, des présumés conservateurs de la tradition culturelle betsimisaraka, des autorités administratives et religieuses.

Signalons que ce n'est pas la tradition seulement qui célèbre le mariage. Mais il y a aussi le mariage civil et le mariage chrétien. Alors, cela nous amène à dire que le monde tout entier célèbre le mariage. La question qui nous intéresse est de savoir si le mariage est tout à fait indispensable à la vie humaine.

Le mariage civil à Madagascar est régi par l'ordonnance n° 62-089 du 1^{er} octobre 1962 avec ses divers textes modificatifs postérieurs. Il est donc possible de peine d'emprisonnement quiconque aura contracté deux mariages en même temps ou tout officier de l'état civil ayant commis des fraudes dans la célébration officielle d'un ou des mariages.

L'amour est très utile à l'homme parce qu'il est à la suprême phase de la réalité. L'amour entre l'homme et la femme dans un foyer constitue une relation réciproque. Cette réciprocité est un sentiment de bienveillance. En plus, l'amour porte toutes les générosités.

La fidélité assure la durée d'un mariage. Les Malgaches détestent la polygamie et la polyandrie. Le plus souvent, ils bénissent les nouveaux mariés en disant : "*Lamban'akôho ny fanambadiana ka faty no isarahana*". (Le mariage est comme les plumes de la poule, elle ne s'en sépare qu'à la mort).

Le *fihavanana* est la base fondamentale de la vie des Malgaches de la naissance jusqu'à la mort. Le *fihavanana* est le fondement social malgache. Ce *fihavanana* se base sur l'entraide, le respect et l'amitié. Pour les Malgaches, le mal finit toujours par être découvert, d'une façon ou d'une autre. A juste titre, un proverbe malgache dit : "*Antsy be vaky maso : ka na tsy hitan'ny olona aza, hitan'ny hazo*". (Une hache ébréchée : même si les gens ne voient pas (qu'elle est ébréchée), le bois la voit bien)¹.

Pour mieux connaître donc tout cela, nous allons parler dans la première partie de notre travail, nous allons essayer de présenter le terrain d'étude, nous allons parler de la situation de Fénérive-Est, de l'origine, de l'histoire et du mode de vie des gens. Dans la deuxième partie, nous parlerons beaucoup plus de notre thème, c'est-à-dire nous allons passer à l'étude descriptive du mariage. Nous allons analyser les étapes préparatoires du mariage et les phases de la réalisation de la cérémonie, plus précisément, le déroulement du mariage traditionnel chez les Betsimisaraka de Fénérive-Est. Enfin, dans la troisième et dernière partie, nous ferons des études analytiques sur le mariage, plus particulièrement, nous aborderons des réflexions philosophiques sur le mariage traditionnel en étudiant les avantages et les inconvénients et sur l'importance de cette coutume. En outre, nous développerons le mariage civil et le mariage chrétien. Nous allons analyser les principales conditions de ces mariages, leurs effets, et voir si la célébration du mariage public et du mariage chrétien est tout à fait différente de la célébration du mariage traditionnel et nous analyserons spécialement les inconvénients et les avantages de cette coutume.

¹ Rév. J. A. Houlder, *Ohabolana ou Proverbes malgaches*, p. 87.

PREMIERE PARTIE

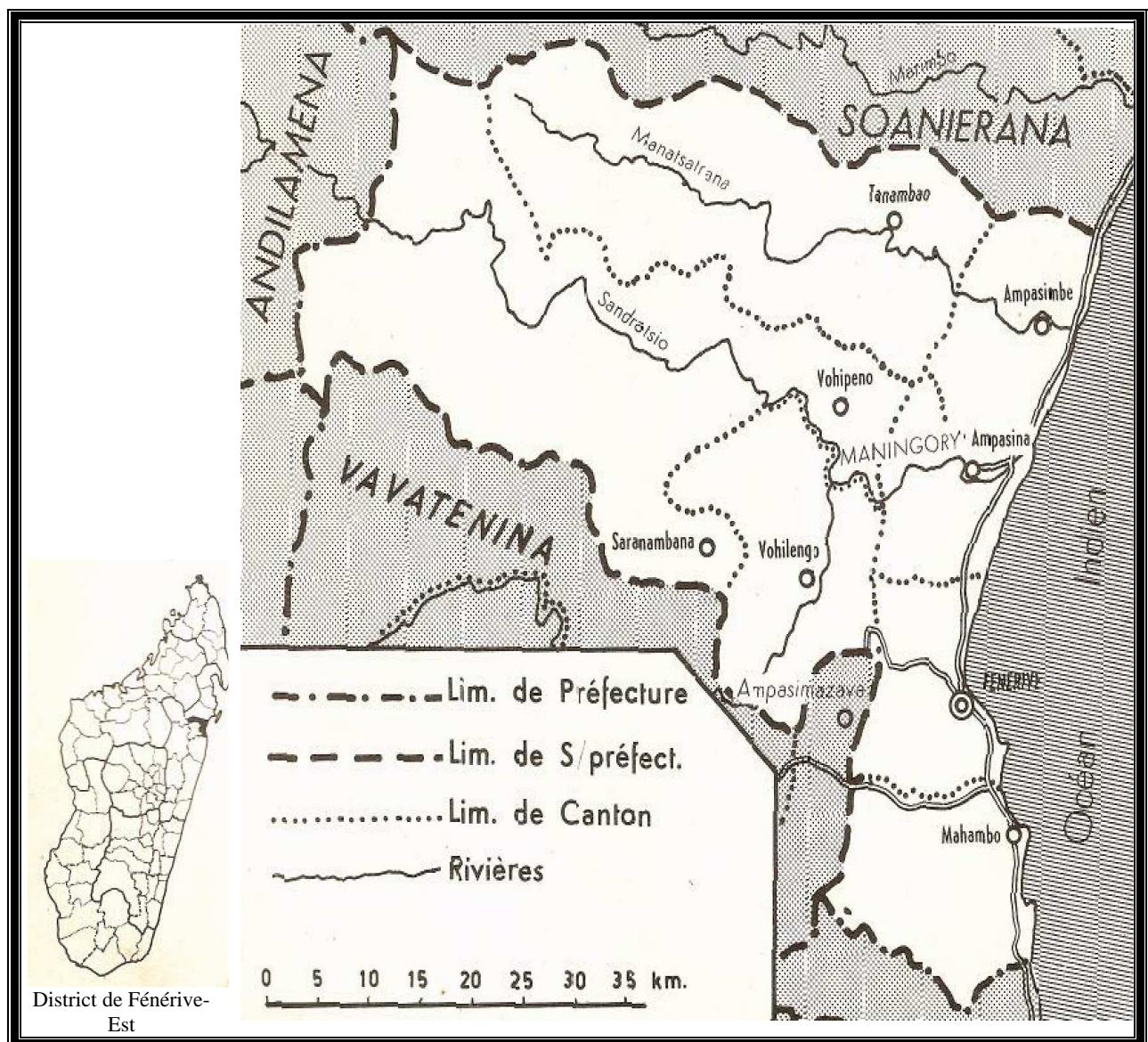
PRESENTATION DU TERRAIN

CHAPITRE I

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le district de Fénérive-Est se trouve dans l'ancienne province autonome de Toamasina, sur la route nationale numéro cinq. Fénérive-Est est aussi une ville au bord de l'océan Indien. Pour mieux éclaircir, nous allons voir les grandes parties de cette situation.

LOCALISATION ET CARTE DU DISTRICT DE FENERIVE-EST¹



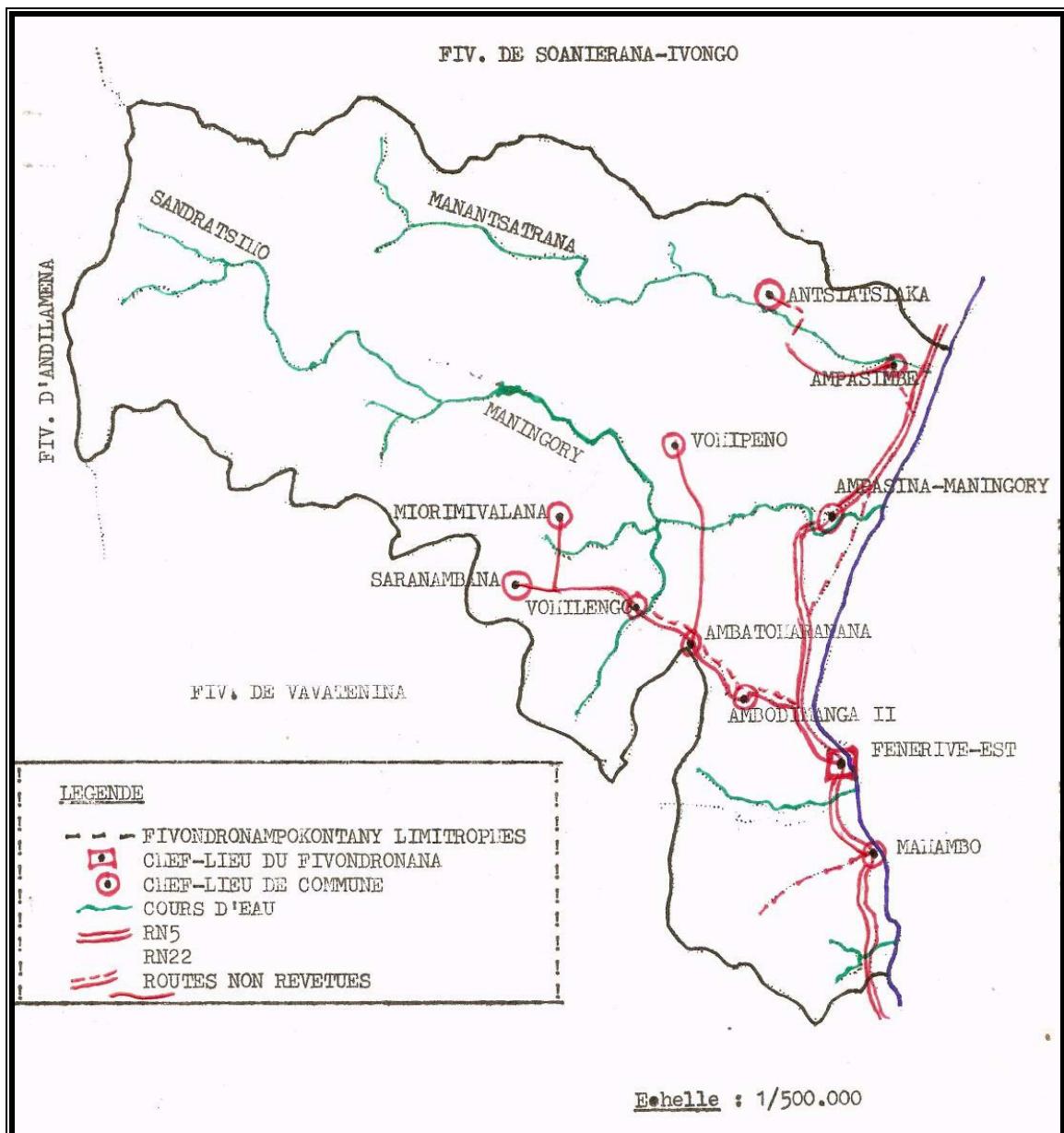
I. - Les données géographiques

1. - Localisation

Fénérive-Est se trouve dans la province autonome de Toamasina. Elle est une sous-préfecture qui se trouve sur la Route Nationale numéro

¹ RAJEMISA-RAOLISON (Régis), *Dictionnaire historique et géographique de Madagascar*, Librairie Ambozontany, Fianarantsoa, 1966, p. 130.

CARTE DU FIVONDRONAMPOKONTANY DE FENERIVE-EST Délimitation – Cours d'eau - Routes¹



cinq. Elle est aussi une ville au bord de l'océan Indien. Pour mieux éclaircir, nous allons voir les grandes parties de cette situation.

¹ Source : Brochure socio-économique régionale du *Fivondronampokontany* Fénérive-Est, 1999, entre les pages 1 et 2.

DELIMITATION GEOGRAPHIQUE

Fénérive-Est est un district de Madagascar. Il se trouve à 100 km au nord de la ville de Toamasina ; il est limité à l'ouest par le district de Vavatenina, au nord par le district de Soanierana-Ivongo, au sud par le district de Toamasina II et enfin à l'est par l'océan Indien qui suit la côte est de Madagascar.

Le district de Fénérive-Est fait partie aussi des six districts composant la région d'Analajirofo, sur sa limite sud. Il a, depuis 2001 une douzaine de communes dont une urbaines (Fénérive-Ville) et onze rurales : (Mahambo, Ambodimanga II, Ampasina-Maningory, Ampasimbe-Manantsatrana, Antsiatsiaka, Vohipeno, Miorimivalana, Vohilengo, Saranambana, Ambatoharanana et Mahanoro.

Nous voyons ci-après le tableau de ces douze communes, le nombre de *fokontany* et la superficie en km^2 .

Communes¹	Nombre de <i>fokontany</i>	Superficie en km²
Ampasimbe-Manantsatrana	18	242
Ampasina-Maningory	19	215
Ambodimanga II	25	195
Fénérive-Ville	05	8
Antsiatsiaka	14	620
Mahambo	17	275
Vohilengo	13	105
Ambatoharanana	14	82
Vohipeno	21	225
Saranambana	14	475
Miorimivalana	08	125
Mahanoro	06	---
Total	174	2 567

Fénérive-Est possède quatre grands fleuves : Manantsatrana, Maningory, Intendro et Iazafo. Le district de Fénérive-Est a une superficie de 2 570 km². On peut dire que cette région est vaste et c'est pour cela qu'elle possède une variété de climat qui répond bien au besoin des gens. Cette variété de climat correspond à la potentialité physique que nous allons voir ci-après.

Les forêts : forêts classées : 98 240 ha.

station forestière : 537 ha.

Les sols : Typologie :

Association des sols ferrallitiques prédominants

¹ Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/02/06. Dans le tableau de division administrative par superficie et par commune.

Sols peu évolués, dunaires, ou sableux le long de la côte.

Contrainte : Sol abondamment lessivé à rendement très faible¹.

Généralement, il n'a plus que des surfaces forestières secondaires, sauf quelques lambeaux résiduels comme ceux de Vohipenohely, d'Ambinanazafy et d'Andapa II (dans la commune rurale d'Ambodimanga II), d'Ambatolongo et de Tampolo (dans la commune rurale d'Ampasina), de Lakato (dans la commune urbaine de Fénérive-Est). Ils sont d'une dimension variant de 20 à 500 ha environ².

La ville de Fénérive-Est est entourée par la commune rurale d'Ambodimanga II au nord, au sud et à l'ouest, par l'océan Indien à l'est.

Nombre des *fokontany* par commune rurale ou commune urbaine de Fénérive-Est.

1) Commune urbaine de Fénérive-Est (5 *fokontany*) :

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| - Sahavola-Marabout ; | - Ampasipotsy - Doany ; |
| - Amparatanàna ; | - Mahavelonkely - Ambataria. |
| - Andranofeno ; | |

2) Commune rurale de Moirimivalana (8 *fokontany*) :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - Miorimivalana ; | - Ambinanivolosy ; |
| - Antsiatsiaka ; | - Mahatera ; |
| - Ambohitsara ; | - Ampasimbola ; |
| - Antsiradava ; | - Ambarimbalavo. |

¹ Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/02/06.

² Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/02/06.

3) Commune rurale d'Antsiatsiaka (14 *fokontany*) :

- Ambodihazinina ;
- Ambodimanga II ;
- Ambodirafia ;
- Antanandava ;
- Ambodirotra ;
- Andranomiditra ;
- Vohirandranina ;
- Antsiatsiaka ;
- Tanañambo ;
- Tanambao-
Manakambahiny ;
- Vohimafaitra
- Amboangy ;
- Ambahy ;
- Ambodihasina.

4) Commune rurale d'Ampasina-Maningory (19 *fokontany*) :

- Ambinañindranomena ;
- Ambodimanga II ;
- Amboditoñonaña ;
- Ambilidozera ;
- Ambatomitrozona ;
- Ampasimbola ;
- Ampasina ;
- Anjahamarina ;
- Añorombato ;
- Andapabe ;
- Marotraño ;
- Marovato I ;
- Rantolava ;
- Ankoba Sud ;
- Tanambao I ;
- Tanambao II ;
- Mahatera ;
- Ambodirafia ;
- Takobola.

5) Commune rurale d'Ampasimbe-Manantsatrana (18 *fokontany*) :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Ambanja ; | - Antsiradava ; |
| - Ambatotsondrona ; | - Anjahambe ; |
| - Ambodiampaly ; | - Marokiso ; |
| - Ambodibonara ; | - Marovovonana ; |
| - Ampasimbe ; | - Manakambahiny ; |
| - Andongozabe ; | - Mahasoa ; |
| - Anjahamarina ; | - Ambodimanga ; |
| - Antenina ; | - Ambahoaka ; |
| - Antsara ; | - Ambodisatrana. |

6) Commune rurale d'Ambatoharanana (14 *fokontany*) :

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| - Ambodihasina ; | - Mangoandrano ; |
| - Ambodihazinina ; | - Saharina ; |
| - Ambodimanga-Mahalena ; | - Ambolomadinika ; |
| - Ambodivohitra ; | - Tsaratampona I ; |
| - Ambohimanarivo ; | - Ambatoharanana |
| - Anjahamarina ; | - Ambodimangan-
dranomafana ; |
| - Beampy ; | - Beolaka. |
| - Manakambahiny ; | |

7) Commune rurale de Vohilengo (13 *fokontany*) :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - Ambodiampaly ; | - Maroaomby ; |
| - Ambodivoapa ; | - Tanambao-Doany ; |
| - Ambolomadinika ; | - Vohilava ; |
| - Ampasimbola ; | - Vohilengo ; |
| - Behalo ; | - Vohipenohely ; |
| - Fandalazina ; | - Vohitrantsotry. |
| - Añorombato ; | |

8) Commune rurale d'Ambodimanga II (25 *fokontany*) :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| - Ambinaniazafo ; | - Antetezam-pafana ; |
| - Añarivo ; | - Mahavanona ; |
| - Amboakarivo ; | - Manañarahely ; |
| - Ambodimanga I ; | - Manakambahiny |
| - Ambodimanga II ; | - Marofinaritra ; |
| - Ambonilaitra ; | - Marolondo ; |
| - Ambonivato ; | - Marojomana ; |
| - Ampasipotsy II ; | - Marovato I ; |
| - Andapa II ; | - Marovato II ; |
| - Ankorabe ; | - Vohipenohely ; |
| - Antanetivlava I ; | - Vohitrambo ; |
| - Betampona ; | - Tanambiavy. |
| - Antanetilava II ; | |

9) Commune rurale de Mahambo (17 *fokontany*) :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| - Ambalafary ; | - Fotsialanana ; |
| - Ambodiatafana ; | - Lakandavaina ; |
| - Ambodifohara ; | - Mahadilo ; |
| - Savahonda ; | - Mahambo ; |
| - Ambodihasina ; | - Namahoaka ; |
| - Ambodivoanio | - Sambolaza ; |
| - Androka | - Tanambao- Tanambazaha ; |
| - Antsikafoka ; | - Ambodibonara. |
| - Marofinaritra ; | |

10) Commune rurale de Saranambana (14 *fokontany*) :

- | | |
|-------------------|------------------|
| - Ambodihasina ; | - Andranomiditra |
| - Ambodilahitra ; | - Ambatrabe ; |
| - Ambolozatsy ; | - Ambavala ; |
| - Ampandrana ; | - Bekotro ; |
| - Ampangamena ; | - Beangaka ; |
| - Ihazomena ; | - Ambilona ; |
| - Saranambana ; | - Andongoza. |

11) Commune rurale de Vohipeno (21 *fokontany*) :

- | | |
|------------------------|------------------|
| - Ambatoharanana III ; | - Tanetilava I ; |
|------------------------|------------------|

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| - Ambinanisahonotro ; | - Ankobahoba ; |
| - Ambodiara ; | - Tanambao-Vohiboangy ; |
| - Ambohitsara ; | - Sahafotaka ; |
| - Ambohimanakana ; | - Ambalafary ; |
| - Ampasimahatera ; | - Andratambe I ; |
| - Vohipeno | - Ankofa ; |
| - Ampasimbola II ; | - Andranovelona ; |
| - Añamborano | - Antsirañamatso ; |
| - Maromandia ; | - Ambodimanganidavo. |
| - Sahandray | |

12) Commune rurale de Mahanoro (6 fokontany) :

- | | |
|----------------|------------------|
| - Mahatsara ; | - Tanetilava ; |
| - Mahanoro ; | - Andratanimoina |
| - Antohidava ; | - Vohitsoa-Nord. |

Cette bonne condition de climat pousse aussi les gens à faire plusieurs sortes de cultures. Les gens de cette région sont en majeure partie des pêcheurs et des paysans. Ces derniers pratiquent les cultures d'exportation, tels que le giroflier, le cafier et les cultures de base, comme le riz et le manioc. Les paysans et les pêcheurs ont de grands problèmes vis-à-vis de leurs produits. Souvent, la route et les ponts sont coupés pendant la saison de pluie, si nous prenons à titre d'exemple, sous nos yeux, le pont flottant de Tanambao-Nosibe. Pendant la crue de la rivière, on n'utilise que le bac seulement.

En plus à Fénérive-Est, l'existence de grands exportateurs (comme SOCOFEN, LEONG-TECK et les autres) pousse les paysans à faire de la

distillation. L'essence provient de la distillation des clous, des griffes et des feuilles de giroflier. Normalement, on coupe les têtes des arbres. Celles-ci sont jetées dans une cuve chauffée au bois pendant vingt-quatre heures. La quantité d'essence est minime par rapport au volume de feuillage employé.

Ceux qui possèdent un alambic doivent le louer pour qu'il soit rentable. Le prix de la location se paie de un à deux litres d'essence par cuisson, le travail et le combustible sont assurés par le locataire. Un alambic peut produire cinq à douze litres d'essence par cuisson. La quantité d'essence est insuffisante, en plus les paysans portent les conséquences à cause de la crise du prix du marché international. Les exportateurs ne peuvent pas dépasser le prix. Les trois qualités de produit tombent dans un grand problème.

A Fénérive-Est, il n'y a pas de grandes montagnes comme Tsaratanana dans la région nord de Madagascar. Il y a une seule montagne de faible altitude dans cette région. Elle s'appelle Vohidrazana, des plaines, comme Iazafo, ce sont les plaines qui nourrissent les gens de cette région et des vallées¹.

2. - Caractéristiques géographiques

La ville de Fénérive-Est se caractérise par un climat tropical chaud et humide tout au long de l'année. Ce qui explique la plus forte pluviosité annuelle de plus de 1 000 mm.

Elle a généralement un relief plat traversé par deux cours d'eau dont le Marokiso et le Sohihy.

Ses végétations se composent essentiellement de villégiatures et d'espaces verts. Autrement dit, Fénérive-Ville n'a palus de végétations naturelles.

¹ FANONY (Fulgence), *Fasina. Dynamisme et recours à la tradition*, p. 128.

II. - Population

1. - Aperçu historique

La toponymie de Fenoarivo signifie littéralement atteinte du nombre mille, en faisant allusion aux incursions militaires effectuées par le roi Radama I sur le littoral est au début du XIX^e siècle. Celles-ci se caderaient alors dans des missions de réunification, de pacification et d'extension territoriales.

L'appellation de Betsimisaraka est relative aux actions de rassemblement initiées par l'ancien roi célèbre Ramaromanompo ou Jean René au XVIII^e siècle, après des guerres civiles entre Tatsimo ou Betanimena et Tavaratra. Ces guerres civiles se déroulaient tout au long du XVII^e siècle sous le roi Tsitambala, du Sud, qui voulait conquérir le Nord par la force.

2. - Composantes

Les habitants actuels de Fénérive-Ville sont cosmopolites mais prédominés par les Betsimisaraka (70 %), Merina et Betsileo (20 %), originaires du Sud-Est et du Sud (5 %) et autres (5 %)¹.

En tant que citadins, ils s'occupent avant tout du fonctionnariat et des activités libérales ainsi que de l'agriculture en pleine ville ou périphérique.

Dans le domaine socioculturel, Fénérive-Ville est dotée de :

- Trois lycées d'enseignement général dont deux privés (Notre-Dame et Franco-Chinoise) et l'autre public.
- Cinq collèges dont un public et le reste privé.
- Huit écoles primaires dont trois publiques et le reste privé.

¹ Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/03/06.

Ces infrastructures scolaires présentent en général des résultats satisfaisants à travers leur pourcentage de réussite de l'ordre de 55 % dans les examens officiels tels que le CEPE, BEPC, BACC...

Il y a aussi à Fénérive-Ville des services sanitaires à travers un CSS II (ou Dispensaire Urbain), un CSB I (ou Centre de Santé de Base à la charge d'un ou d'une infirmier(ère), dans un *fokontany* ; un CSB II (ou Centre de Santé de Base à la charge d'un médecin diplômé d'Etat, dans une commune ou ville ; un centre de PMI (ou Centre de Protection Maternelle et Infantile), un CHD (ou centre Hospitalier de District) actuellement CHRR (Centre Hospitalier de Référence Régionale) ; un CHD II (ou centre avec bloc opératoire) doté d'une maternité, d'un bloc opératoire et des services de soins ou d'urgence ; lesquels connaissent un taux d'occupation annuelle de 45 % et d'un taux de prévalence de 35 %, d'un taux de fréquentation de 56 %.

Comme mode de vie, les habitants de Fénérive-Ville laissent montrer à travers leur petit regroupement original leur identité socioculturelle et géographique. Leurs points communs sont la célébration des festivités ancestrales, mais seulement les rites et les appellations diffèrent suivant les régions et les ethnies : *tsaboraha tsikafara* (accomplissement d'un vœu, *famadihana* (retournement des morts), *radona* (retournement des morts pour les gens de Sainte-Marie).

Sur le plan religieux, Fénérive-Ville connaît aussi l'effervescence des sectes Néo-apostolique, *Arapilazantsara*, *Pentekôtista*, *Jesosy Mamony*, Souffle Nouveau...) à côté de la présence des anciennes Eglises de la FFKM (*Fiombonan'ny Fiangonana Kristiana eto Madagasikara*) : ECAR (Eglise Catholique et Apostolique Romaine), EEM (Ecclesia Episcopal Malagasy), FJKM (*Fiangonan'i Jesoa Kristy eto Madagasikara*), FLM (*Fiangonana Loterana Malagasy*).

III. - Autres données

1. - L'Administration

A. - Structure et fonctionnement

Fénérive-Ville est avant tout et à la fois le chef-lieu de la région d'Analajirofo et du district dudit.

En tant que telle, elle supervise les cinq autres districts et les onze communes rurales avoisinantes. Elle est aussi le centre de tous les services publics déconcentrés, ainsi que les principaux postes de commandement (PC) des unités militaires et para-militaires. :

- Groupement et Compagnie pour la Gendarmerie ;
- BPPSP ou Brigade Préfectorale de Police et de Sécurité Publique pour la Police. -
- Deuxième BLIG ou Brigade Légère d'Intervention du Génie pour les militaires...

B. - Qualification

Fénérive-Ville est une commune urbaine de deuxième catégorie selon les classifications de la loi. (Loi n° 94-001 du 26/04/95 fixant délimitation, chefs-lieux et catégorisation des communes urbaines en première et deuxième catégorie, des communes rurales en première et deuxième catégories. D'où il existe des critères de nombre de la population, importance des infrastructures (bâtiments publics, routes, aérodromes, hôpitaux, écoles, marchés...), développement local (recettes fiscales, implantation de services publics ou privés...)

Celle de Fénérive-Est est donc une commune urbaine de deuxième catégorie (Décret n° 95-381 du 26/05/95 concernant le classement en commune urbaine et en commune rurale).

2. - Les divers projets

A. - Distinction

Il y a à Fénérive-Ville divers bureaux de projets opérant surtout dans le domaine du développement rural.

Ils sont :

- privés comme CARE (to care : entretenir, soigner, aider...), INTERAIDE (Organisme français s'occupant des projets d'adduction d'eau potable et des femmes), MATEZA (Malagasy TEknisiana miaro an'i ZAhamaena), ASOS (Association de Secours et d'Œuvres Sociales), Aide et Action (Organisme français se chargeant de la promotion de l'Education primaire)...
- confessionnels comme SAF/FJKM (*Sampan'Asa Fampandrosoana*), CASEDIFEN (Centre d'Animation Socio-Economique du Diocèse de FENérive-Est), SALFA/FLM (*Sampan'Asa Loterana ho amin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivolo*)...

B. - Indispensabilité

Ces différents projets sont plus qu'indispensables pour Fénérive-Ville que pour les autres communes rurales dans la mesure où le pouvoir public décentralisé ne peut plus comme auparavant assumer ses pleines responsabilités pour les besoins vitaux des habitants locaux.

En d'autres termes, ils complètent ou remplacent même les organes de l'Etat dans leurs tâches de garant du bonheur de la population¹.

¹ Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/03/06.

CHAPITRE II

HISTOIRE DE FENERIVE-EST

I. - Origine des Betsimisaraka de Fénérive-Est

A cette époque il y avait une femme appelée Vavitiana. Cette femme était de l'ethnie sakalava. Son but était de chercher un mari. Elle avait une amie qui s'appelait Matavy. Les deux filles, chaque jour, avaient l'habitude d'aller au bord de la mer pour voir les navigateurs. Elles avaient aussi comme deuxième but de chercher des moyens pour faire du troc. Ces deux choses dominaient chez Vavitiana et Matavy.

Donc elles cherchaient des moyens pour attirer les hommes. Elles pratiquaient des talismans appelés *ody fitia* (philtre d'amour). Ce talisman était considéré comme efficace. Vavitiana et sa sœur étaient sauvées.

Ces deux amies ne résidaient pas au même endroit. Vavitiana habitait dans cette région et Matavy la région des Sakalava. Après quelques années, Matavy et son mari avaient eu un enfant qui s'appelait Itsimalaho. Quand il était majeur (âgé de 18 ans), il était marié avec une autre femme¹.

¹ Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/03/06.

Une fois Itsimilaho et Rahena unis, Itsimilaho était devenu Ratsimilaho. En 1774, Ratsimilaho émigrait à Vohimasina parce qu'il était vaincu par le roi Ralahaiky¹.

Ainsi, vers le début du 18^e siècle, un chef de la région du sud dit Ramañano rassemble les Tsikoa et les Tsitambala, s'empare des régions de Tamatave et de Fénérive dont les habitants furent réduits à l'esclavage. Cependant, les métisses *zanolamata* vont réagir contre cette domination, sous la direction de leur chef Ratsimilaho. Le jeune Ratsimilaho fut envoyé en Angleterre puis, à son retour, il n'a pas pu supporter l'état de servitude dans lequel se trouvaient ses compatriotes. Ils réunis alors les *filoha* de la région et leur fit décider d'entreprendre une guerre contre les Tsikoa et les Tsitambala. Ces derniers, surpris en train de piétiner la rizière, durent s'enfuir encore couverts de boue rouge, d'où le nom de Betanimena. Ratsimilaho s'empara de Tamatave, fut élu roi et donna le nom de Betsimisaraka à tous les habitants de l'Est².

Aussi donc, c'est un royaume qui unissait tous les clans de l'Est de Nosivarika au Sud à la baie d'Antongil y compris Sainte-Marie. Il avait pris ensuite le nom de Ramaromanompo. Et parmi les ethnies, on peut distinguer les Antimaroa dans la baie d'Antongil, les Antivongo, les Antimanana, les Antinosy, les Antambanivolo, les Tsikoa et les Tsitambala de la région de Vatomandry, de Mahanoro et de Brickaville, les Vorimo de Marolambo³.

Définition de Betsimisaraka : des mots *be* (beaucoup, plusieurs) plus *tsimisaraka* (inséparables, solidaires ; donc un groupe ethnique très unie : « *tsy misara-mañano* » (travailler ensemble), *miara-miaina* (vivre ensemble), *miara-mamindra* (aller ensemble), ne pas abandonner mais cherche coûte que coûte, bon gré mal gré, à réussir. *Tsy misara-mañano* veut dire la solidarité tant dans le bonheur que dans le malheur.

¹ Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 09/03/06.

² Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/03/06.

³ Source : Musée Lampy de Fénérive-Est du 25/03/06.

II. - Origine de Fénérive-Est

Avant, on ne disait pas Fénérive-Est mais Añalambolo. Ratsimilaho ou Itsimilaho était un descendant des Malata. Pendant son règne, sa question était la suivante : « Quand cette ville Añalambolo sera-t-elle remplie de mille personnes ? Quand les gens s'accroissent dans la région d'Añalambolo, ils ont atteint le nombre mille. Ramaromanompo disait : « Comptez un peu les gens de cette région ». Après l'accomplissement de son ordre, c'est-à-dire le comptage fait, on prouvait qu'ils atteignaient le nombre mille. Alors, on laissa le nom Añalambolo et on le remplaça par Fenoarivo.

L'ancienne ville de Fenoarivo était près de l'église FJKM, dans le quartier d'Andranolava. C'est là que le nombre mille a été atteint. Il accomplit alors son vœu, car il a dit : « Si le nombre des gens atteint mille dans cette région, je boirai un peu d'alcool, je tuerai un bœuf à tête blanche ». Ratsimilaho avait bien choisi son endroit pour fêter. C'était à Ambinañin'i Sahavola (à l'embouchure de la rivière Sahavola).

Cette petite histoire raconte l'origine du nom de Fénérive-Est. Les mille personnes ne sont plus là, mais leurs descendants y vivent jusqu'à nos jours. Cette histoire est illustrée dans le Musée Lampy de Fénérive-Est, inauguré le 28 janvier 2000, en immolant un bœuf. Ce musée se situe en face du marché sur la partie gauche, lorsqu'on vient de Toamasina.

CHAPITRE III

LE MODE DE VIE DES GENS SUR LE PLAN SOCIOCULTUREL

I. - Sur le plan social

L’homme est naturellement un être sociable, c’est-à-dire un être qui doit vivre dans la société. Les gens de Fénérive-Est vivent dans une société sous deux plans.

La vie sociale des gens se base sur une vie communautaire. Cette communauté pousse quelques groupes de gens à faire des travaux ensemble. Ce mode de travail s’appelle en betsimisaraka *lampona* (travail ensemble sans salaire), c’est-à-dire que pendant le travail, quand la difficulté arrive, on a le droit d’inviter sa famille et ses camarades pour l’aider. Au cours de ce travail, le propriétaire doit dépenser pour la nourriture, mais c’est un travail sans salaire. Ce travail se fait en une demi-journée, soit le matin, soit l’après-midi. D’où le proverbe malgache qui dit : « *Izay mitambatra vato, fa izay misaraka fasika* » (L’union fait la pierre et la séparation fait le sable). D’après ce proverbe, on ne peut pas vivre seul. La société est un grand héritage laissé par les ancêtres. L’homme est imparfait, donc il a besoin de l’autre.

Le *fihavanana* ne se présente pas seulement sur le plan du travail. Il existe dans tous les plans : à l’occasion du mariage, dans la tristesse ou

dans la joie et surtout pendant le *tsaboraha* (ou accomplissement d'un vœu).

Le *fihavanana* se base sur l'entraide, le respect et l'amitié. Si dans une famille un grand événement se passe tout le monde vient pour y assister et porter un soutien pour la famille selon le cas qui arrive.

On appelle *tsodrano* (bénédiction) l'argent qu'on donne à ce moment si le cas est une fête comme le mariage ou la circoncision. C'est un symbole qui marque l'union au sein de la société. D'où le proverbe malgache dit : « *Firaisan-kina no hery* » (L'union fait la force).

En cas de malheur tout le monde se précipite et vient pour aider la famille en danger. Si un membre de la famille est décédé, on appelle *fao-dranomaso* ou *solon-drambon-damba* (pour essuyer les larmes ou en remplacement d'un bout de linceul) l'argent qu'on donne à ce moment, c'est-à-dire condoléances (*fitsapana alahelo* ou *fampionònana*). Au Sens large, le mariage est basé aussi sur le *fihavanana*, car il y a un échange entre deux groupes.

En plus, les Betsimisaraka pratiquent aussi l'entraide (*fifanampiana*). L'entraide concerne surtout les grands travaux comme la construction d'une maison, d'un tombeau, d'un barrage et l'agriculture surtout la production du riz. Les Betsimisaraka trouvent une méthode de travail pour faciliter les travaux comme le *valintanana* : deux ou trois parmi ces groupes collaborent jour par jour. On trouve ce système de travail chez les gens des hautes terres. Dans la région est, on trouve le *tambirô* : un système de travail comme le *valintanana*. On appelle les gens du village pour moissonner le riz par exemple. A la fin du travail, on fait un grand festin pour récompenser les gens.

Donc, le but de cette entraide : c'est de faciliter le travail et pour que la culture soit toujours saisonnière et enfin pour que les gens aient du temps pour faire une autre activité.

Avant, les gens portaient leurs produits au marché pour les échanger. Quand l'argent est arrivé, la production indépendante est née. Le capital joue un rôle primordial dans la production. La loi du marché apparaît car la loi de l'offre et de la demande oblige. Chacun cherche toujours son intérêt personnel. Le *fihavanana* s'éclipse petit à petit.

Les Betsimisaraka se soumettent aussi au respect de l'autre. Le respect est la base du savoir-vivre. Chez les Malgaches, le premier respect est le mot qui sort de la bouche de chacun. Le manque de respect supprime le dialogue, l'intercommunication, l'échange d'idées, la compréhension entre les hommes. C'est pourquoi, les autorités avant de proclamer la loi, par exemple, font un discours très respectueux pour que les gens soient attentifs et avides de la suite. Avant d'offrir un cadeau, par exemple, on peut dire un petit mot pour montrer le respect. Donc, le respect montre la personnalité de chacun devant autrui ou devant tout le monde.

Enfin, l'entraide et le respect conduisent les hommes à l'amitié. L'amitié, c'est le résultat final de l'entraide et du respect. L'amitié fortifie et consolide le *fihavanana*. L'union et la paix règnent au sein de la société grâce à ce *fihavanana*-amitié.

II. - Sur le plan culturel

Quelle culture pratique-t-on dans la région de Fénérive-Est ?

Avant d'entrer dans les détails, nous allons définir ce qu'on appelle « culture ». Dans le Petit Larousse : « La culture est l'ensemble des structures sociales, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à un autre ».

Plusieurs cultures existent mais nous insistons surtout sur la région de Fénérive-Est. Les plus célèbres sont le nettoyage des tombeaux, la circoncision, la fête des morts, le mariage traditionnel et surtout le *tsaboraha* (accomplissement d'un vœu).

Chaque type de culture se fait selon le calendrier. Le premier du mois de novembre, les gens portent des instruments comme les pelles, pour enlever les mauvaises herbes autour des tombeaux. Chaque groupe de personnes amène des boissons comme du coca-cola, du soda fruit. Les plus importantes sont le rhum et le *betsabetsa* (jus de canne à sucre fermenté). Tous les gens travaillent en chantant des chansons traditionnelles qu'on appelle en *betsimisaraka ôsiky*. Le *tangalamena* (le vieux choisi dans la ligné masculine) doit assister à ce travail.

Avant de rentrer, le *tangalamena* verse quelques gouttes de rhum et de *betsabetsa* en faisant le *rasavolaña* (la parole faite par le *tangalamena* pour offrir ces boissons aux ancêtres) au tombeau. Cette tradition est presque la même pour le nettoyage des tombeaux.

Le *tsaboraha tsikafara* (accomplissement d'un vœu) est fait après la réalisation d'un désir.

Le *tsaboraha rasa sandry* (le fait de donner la part de biens aux ancêtres). Ces deux coutumes ont presque les mêmes préparations.

Comme le *tsaboraha*, le mariage traditionnel est considéré comme une grande fête. Il est fait au mois de juillet ou au mois d'août.

Nous allons prendre un exemple de rite de passage pour parler de la culture *betsimisaraka*. D'abord, on appelle rite de passage le moment où l'homme passe d'une phase de la vie à une autre. Ce passage est marqué par des coutumes spéciales. Exemples : la circoncision, le mariage, la mort...

Nous allons prendre comme exemple le dernier rite de passage de l'humanité, c'est-à-dire la mort.

La mort est commune dans tous les pays du monde, mais les coutumes funéraires varient d'un pays à l'autre.

La mort, c'est le retour des hommes vers leur pays d'origine. Un conte considère la terre comme une femme. C'est à partir de cette terre que nous produisons : on sème et on récolte. On dit que la femme ou la terre, c'est notre source, notre sac embryonnaire et notre tombe.

Les Betsimisaraka connaissent diverses traditions dans les funérailles ou *fandevenana*. On enterre le cadavre pour retourner à la terre surtout la chair. Avant, l'enterrement n'avait pas eu lieu après la mort. On attendait deux ou trois mois pour que la chair soit toute détachée. Chez les Malgaches, ce sont les os qui ont de la valeur.

Pour les Betsimisaraka, la mort est une continuation de la vie. Cette continuité n'est pas parfaite si elle n'est pas suivie d'un rituel : toilette du cadavre, abattage de bœufs, veillée funèbre et inhumation.

La mort est aussi une honorification car on dit que le mort devient *Zañahary* ou « *lasan-ko razaña* » (mort, devenu ancêtre).

Les Malgaches ne pleurent donc pas durant les obsèques. C'est au moment où la vie se termine qu'ils pleurent. Quelques ethnies chantent et dansent pendant les obsèques. Par exemple, chez les Merina, si un vieillard est mort, on ne le pleure pas ; on chante et on danse, car on pense que sa vie a été pleine et que ses descendants sont nombreux.

La mort est une perfection de la vie car l'homme continue toujours ses activités : s'il est un roi, il règne toujours ; les esclaves sont toujours des esclaves. Ceux qui sont malfaiteurs durant leur vie, les Malgaches les excluent. On ne les nomme pas *razaña* ; parfois ils les brûlent. Les Malgaches ne supportent pas la disparition (*very faty*). Ils font des stèles pour symboliser le corps absent : *tsangambato*, ou *vatolahy* (pierre ou monument commémoratif), *fananganan-tsaina* (élévation du drapeau commémoratif)...

Tout cela nous montre que les Malgaches ont leur propre culture ancestrale qui les diffère des autres habitants du monde.

III. - La religion traditionnelle

Le fondement religieux malgache est basé sur la croyance en un seul Dieu « *Andriamanitra* », un seul créateur « *Zañahary* » ou « *Andrianañahary* ». Après *Andriamanitra* et *Andrianañahary*, les Malgaches croient aussi en la force des ancêtres « *Razaña* ».

Un proverbe malgache dit : « *Aza ny lohasaha mangina no jerena fa Andriamanitra antampon'ny loha* » (Ne regarde pas la tranquillité de la vallée, mais Dieu sur la tête), c'est-à-dire ne faites pas des bêtises si vous êtes seul ; il y a toujours votre conscience personnelle et votre pensée qui vous dirigent et vous jugent. Donc, Dieu n'est pas en dehors de l'homme, il est toujours avec nous. Il éveille toujours nos gestes, notre pensée car nous aussi, nous sommes en quelque sorte son corps.

Il aide aussi tous ceux qui sont malheureux : « *Ny adala no tsy ambakaina, Andriamanitra no atahorana* » (Si on ne trompe pas les sots, c'est qu'on craint Dieu)¹. Si l'on a reçu des récompenses, on pense toujours que c'est Dieu qui nous les donne. Donc, notre vie dépend toujours de Lui, c'est-à-dire, il est notre vie. On n'a pas peu de Lui. Il n'aime pas le mal. Il est doux. « *Andriamanitra tsy tia ratsy* (Dieu hait le mal). « *Andriamanitra tsy an'ny irery* » (Dieu n'est pas à un seul).

Les Malgaches croient en un seul créateur « *Zañahary* ». Pour eux, il y a le *Zañahary lahy* (mâle) et le *Zañahary vavy* (femelle), car on ne peut pas les identifier. Le proverbe betsimalaraka dit : « *Ny tany vadiben-Jañahary : mihary ny velona, manotrona ny maty* » (La terre est la première femme du Créateur : elle amasse les vivants et entoure les morts), c'est-à-dire, elle est la réalisation de toutes nos activités, celle qui nous donne du bien et du bon, car la terre est la base fondamentale de notre vie.

Les Malgaches croient aussi en la force des ancêtres (*razaña*).

Le *Razaña* (ancêtre) est notre lumière, notre guide, notre garde du corps. Les Malgaches croient à l'immortalité de l'âme. Un proverbe malgache nous dit que « *Raha razaña tsy hitahy, fohazy hihady vomanga* »

¹ Rév. J. A. Houlder, *Ohabolana ou Proverbes malgaches*, p. 2.

(Si les ancêtres ne veulent pas vous bénir, réveillez-les pour arracher des patates)¹, c'est-à-dire, si les ancêtres ne nous protègent pas, réveillez-les pour chercher des patates douces. Donc, les *razaña* ont une grande part dans notre vie. Ils nous surveillent, illuminent tout ce que nous faisons ou tout ce que nous sommes. C'est pourquoi les Malgaches n'oublient jamais *Andriamanitra* (Dieu), *Zañahary* (Créateur) et les *Razaña* (ancêtres) dans tous les rituels qu'ils font.

Pour le respect des ancêtres, les Malgaches ont le *famadihana* ou le *tsaboraha* (retournement des morts), le *fitampoha* ou le *fanompoana* (bain des reliques des rois) pour avoir la bénédiction des ancêtres, c'est-à-dire le *tsodranon-drazaña*.

En plus de ces trois grandes croyances, les Malgaches croient aussi à des forces occultes secondaires comme le *tsiny* (blâme) et le *tody* (châtiment, correction, punition), les diverses sortes d'esprits comme le *lolo* (revenant, fantôme), l'*avelo* (l'âme des morts) et l'*angatra* (fantôme)... S'ils ont des malaises dans la vie, ils consultent les devins-guérisseurs et les astrologues (*ombiasy*) ou *mpañazary* ou *mpañandro*. Ils offrent des sacrifices pour se débarrasser de cette malédiction.

Le proverbe malgache dit : « *Ny tsiny toy ny rivotra : mikasika ny tena, fa tsy hita tarehy* » (Le blâme est comme le vent : on le sent sans le voir). « *Raha tsy manao be fondro, manao be tsiny* » (Si l'on ne fait rien, on mérite le blâme, si on fait quelque chose, on a des reproches)².

« *Ny todim-bato, vato ; ny todin-janaka, zanaka* » (Le châtiment de la pierre est la pierre ; le châtiment d'enfant, enfant). « *Ny todim-paty, faty ; ny todim-pitia, fitia* » (Le châtiment de mort est la mort ; le châtiment d'amour, l'amour).

Les Betsimisaraka croient à l'existence du *tsiny* (esprit sauvage et invisible). Selon la croyance traditionnelle betsimisaraka, le *tsiny* est un esprit sauvage qui habite souvent dans la forêt. Et il est doué d'un pouvoir maléfique à savoir : tuer l'homme, détruire certaine richesse, provoquer la

¹ Rév. J. A. Houlder, *Ohabolana ou Proverbes malgaches*, p. 06.

² Rév. J. A. Houlder, *Ohabolana ou Proverbes malgaches*, p. 13.

maladie... A vrai dire, il peut empêcher le bonheur matériel dans la vie humaine quand il est en colère. C'est la raison pour laquelle les Betsimisaraka respectent le *tsiny* dans la vie quotidienne. Le *tsiny* est une chose difficile à connaître dans la vie car il est invisible mais il existe sans discussion. Il est une force capable de provoquer des malheurs dans la vie des paysans. Pour se réconcilier avec lui, les paysans apportent de l'argent, des poules, un bœuf, du miel, pour demander pardon. Le même geste s'effectue pour amadouer le *tsiny* au moment où l'on veut travailler dans un endroit présumé habité par le *tsiny*. Il est fortement interdit de travailler dans les endroits où habite le *tsiny*, parce que tôt ou tard, d'après la croyance betsimisaraka, le malheur surviendra à celui qui a fait un blasphème. Il y a un adage célèbre pour confirmer cette idée : « *Ny adintsin y dia tsy mba mety vita* » (La guerre ou le conflit avec le *tsiny* n'est jamais fini)¹.

A cause de la peur du *tsiny*, les Betsimisaraka consultent les devins et guérisseurs avant de réaliser les canaux d'irrigation pour inonder les rizières, de travailler dans un nouveau champ de culture, de créer un nouveau village... Les devins et guérisseurs dictent le sort : travaux réalisables ou non réalisables. L'existence de *tsiny* dans plusieurs endroits est un obstacle inévitable chez les travailleurs. Dans la région betsimisaraka, il existe plusieurs endroits fertiles et non cultivés à cause de la peur du *tsiny*.

Les Betsimisaraka évitent soigneusement d'enjamber le trou des fourmis parce qu'ils pensent que le *tsiny* se trouve dans le trou.

Les Betsimisaraka croient également au *sikidy* (divination par les graines). Ils croient beaucoup aux paroles évoquées par le *sikidy*.

Ils écoutent et suivent soigneusement les messages émis par cet art divinatoire. Ce dernier a une place prépondérante dans la communauté betsimisaraka, car il est mieux respecté que les conseils des parents. Quand la famille réalise quelque chose chez les Betsimisaraka, elle n'oublie pas de consulter les devins et guérisseurs pour écouter le message du *sikidy*. Et

¹ Patrice Tongasolo, *Fombandrazana tsimihety*, p. 177.

chacun suit et accepte sans discussion le message que donne le *sikidy*. A l'aide du devin et guérisseur, le *sikidy* dit : « L'enfant malade est ensorcelé par votre grand-père ».

En outre, les Betsimisaraka considèrent les ancêtres comme des êtres sacrés. Selon eux, les ancêtres peuvent apporter du bien à savoir : soigner les malades, sauver l'homme dans la souffrance... Grâce à cela, le peuple dans cette région pratique quelques rites comme l'exhumation, le partage des biens, le *filazam-bôlaña* (présentation du mort chez les ancêtres)¹. Pour être sauvé dans la vie, chez les Betsimisaraka, il faut respecter et suivre les rites ou culte traditionnel.

Autrement dit, le respect des ancêtres est l'une des clés de la réussite dans la vie des Betsimisaraka. Les ancêtres s'incarnent dans les vivants pour pouvoir communiquer avec les morts. Voilà le discours de Mme Emilienne, prêtresse traditionnelle du village d'Ambarimbalo, le 11 août 2007, concernant l'incarnation des ancêtres chez les vivants :

Les ancêtres peuvent habiter chez les vivants particulièrement chez les descendants de même lignage familial. Les ancêtres qui habitent chez les vivants sont déjà morts depuis longtemps. Ils habitent chez les vivants et n'entrent pas directement dans le corps du vivant en tremblant comme le *tromba* (esprit).

Le possesseur invite silencieusement ses ancêtres. Celui qui possède l'ancêtre en lui est nommé *tsanganan-drazaña* (personne habitée par les ancêtres). Quand les ancêtres veulent habiter dans une personne, ils lui envoient des maladies. La personne cherche la cause de cette maladie chez les *ombiasy*². C'est-à-dire que les ancêtres habitent dans une personne par le truchement des maladies. A ce moment-là, le devin et guérisseur répond attentivement en disant :

¹ Le *filazam-bôlaña* est faisable pour ceux qui sont décédés dans une autre région et ils sont transférés dans le tombeau ancestral. Cela est obligatoire chez les Betsimisaraka pour que l'âme de celui qui est mort s'intègre aux âmes de la communauté ancestrale.

² Les devins et guérisseurs réalisent sur le sable ou à l'aide de graines des figures. Les sens de ces figures ou de leurs combinaisons fournissent des réponses à l'origine et la gravité d'une maladie, la réussite d'une entreprise. Cité dans Philippe Beaujard, *Princes et paysans, les Tanala de l'lkongo. Un espace social du sud-est de Madagascar*, p. 887.

« Il existe des esprits de tes ancêtres déjà morts depuis longtemps qui veulent habiter chez toi. Si tu veux être guéri, tu dois préparer les moyens et les choses nécessaires pour qu'ils habitent facilement chez toi ».

On remarque que la maladie qui arrive chez la personne en question n'est pas une maladie grave comme la diarrhée, la maladie du sommeil, la tuberculose... Pour bien rassurer les conditions nécessaires, la personne malade rejoint une autre personne qui est déjà habitée par l'ancêtre. Ces deux personnes invitent des gens de la même communauté pour assumer ensemble les activités nécessaires.

Voici les procédures à suivre :

- « Une somme de 80 francs est divisé en deux : 20 francs pour le demandeur et 60 francs pour les ancêtres invités.

- le *toaka* (boisson alcoolique) est divisé en deux aussi : la première moitié pour l'ancêtre, l'autre moitié pour les vivants invités à cette petite cérémonie. Plusieurs invités, au moins cinq personnes, doivent assister à la cérémonie pour invoquer ces ancêtres au premier moment.

- Le *toa-drazaña* (alcool réservé pour les ancêtres) est obtenu à parti du miel chauffé et mélangé avec de l'eau. Le *toa-drazaña* est proprement pour les ancêtres.

- Un grand voile en forme de moustiquaire est installé à l'intérieur de la maison en guise de tabernacle¹. Et à l'extérieur de ce voile restent les vivants. A ce moment-là, les ancêtres sont entrés invisiblement dans le grand voile. Le demandeur boit de l'eau dans la porcelaine avant qu'il communique avec ces ancêtres. Et le reste de l'eau est jeté chez les vivants. Pendant deux heures et demie, la conversation directe entre les vivants et les ancêtres se poursuit. A la première rencontre, la personne malade indique la date irrévocable de la réalisation de la deuxième cérémonie et à ce moment, elle présente ses vœux aux ancêtres pour qu'on la guérisse de sa maladie.

¹ Dans la liturgie catholique, petite armoire placée sur l'autel, dans laquelle on conserve les hosties consacrées. *Le Petit Larousse illustré*, 2001, p. 1159.

Pour invoquer clairement ces nouveaux ancêtres, les deux personnes responsables font un contrat. Le contrat est variable suivant le demandeur. Il peut être la somme de quarante mille francs et deux têtes de zébus. L'un des deux zébus est sacrifié pour le repas des invités lors de la cérémonie. L'autre zébu avec cette somme d'argent est pour le demandeur. Tous ceux qui s'occupent du bœuf à sacrifier doivent bien faire attention parce qu'il est fortement interdit d'en donner aux chiens ». La conversation entre les vivants et les ancêtres témoigne que les Betsimisaraka croient à l'existence et à la continuité de la vie après la mort.

DEUXIEME PARTIE

ETUDE DESCRIPTIVE DU MARIAGE TRADITIONNEL DE FENERIVE-EST

CHAPITRE I

LA PREPARATION DU MARIAGE

I. - La recherche de la jeune fille

1. Solofo aime Raso

Solofo a dit qu'il vient de rencontrer Raso ce jour. Il l'a dit à Nirina qui sort d'une boutique et lui revient du ramassage de bois de chauffe.

Texte en malagasy¹

Nirina : *Avy takaiza m'arao
anao, a Solofo ?*

Solofo : *Aza mañontsafa
mahita karaha mpaka afo
arao ! Tsy hitanao zaho
mitondra kitaiñy io ? Avy naka
kitaiñy !*

Nirina : *Veloma arao, ahozy
iRaso ê !*

Traduction en français

Nirina : D'où viens-tu,
Solofo ?

Solofo : Ne fais pas
comme celui qui te demande du
feu. Tu vois bien que je porte
du bois de chauffe !

Nirina : Raso te dit
bonjour !

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 20 mai 2007.

Solofo : *Mañino m'araao fañadala karaha zany ? Mbola hamian'I Rasoa veloma foaña zaho sambaha tsy amohêzanao !*

Nirina : *Izy niniany zay koa hitanao, toraña foaña eky anao ! Nahay tsara a zalahy i zazaviavy iñy izy akañy, kale êfa dongadonga foaña. Ny tampano mivendrivendry, ny nono makatra. Lamba nataony niniany zay nañambiña ananjy ê ! Ary izy arao mazava fô. Léka zahaña iñy êfa misariaka mihomehy. Toraña, hoa zaho, i Solofo lêka mahita anao ake io !*

Solofo : *I Solofo izy raika foaña mañiry ananjy ake zany ? Anao zay karaha mba lavalava maso lêka mahita ananjy mandalo !*

Nirina : *Tiako izy Iñy fa mbola mpihavaña ndraika, ahony, zahay, ahozy i Baba.*

Solofo : *Tsara izany !*

Nirina : *Satria ?*

Solofo : *Tsy aleo m'araao maro havaña toy izay maro fahavaloo ! Ary takaiza anare*

Solofo : Pourquoi me dis-tu ces choses ? Elle me saluera tôt ou tard même si tu te moques de moi !

Nirina : Si tu l'as vue ce jour, tu aurais eu de la stupéfaction totale ! Comme elle devient de plus en plus belle ! Elle a eu de la chair, surtout ses seins, et encore elle a mis aujourd'hui une robe qui lui porte chance. Elle est joviale. Dès qu'on la regarde, elle sourit de joie. Je lui ai dit que Solofo serait très étonné en te voyant comme ça !

Solofo : Tu dis que c'est seulement Solofo qui s'intéresse à elle ! Alors que toi aussi, Nirina, tu la désires aussi en la voyant passer devant toi !

Nirina : Je l'aime, mais il paraît que, selon notre père, nous sommes encore parents !

Solofo : C'est bien alors !

Nirina : Mais pourquoi donc ?

Solofo : Tu sais, vaut mieux avoir beaucoup de parents que d'ennemis ! Et où

roa nitraotra niniany zany ?

vous êtes-vous rencontrés ce jour ?

Nirina : *Tam-pitsahaña
añavan-tsirañana an-jare io.
Zaren'i Nininy dia raika. Avy
nivanga raha ta labotika,
dönko, zare zay. Tanty
vendraña hely zay nitatôviny.*

Nirina : C'était à l'endroit où se trouvaient leur point de ralliement au bord de l'eau. Elle était avec sa mère. Elles venaient juste de la boutique, car elle tenait un petit panier de ménagère sur sa tête.

Solofo : *Iñy tsy raha
mahazo mandêha raika lêka
mivoaka tanàña. Lêka tsy
miaraka amin'i Babany izy,
miaraka amin'i Nininy.
Ambêsan-jare mafy i zazaviavy
tokaña an-jare iñy sabeky misy
mañadala.*

Solofo : On dit qu'elle ne peut jamais sortir seule en dehors de son quartier. Si elle ne va pas avec sa mère, elle va avec son père. Ses parents prennent bien soin de leur fille unique pour éviter toute brouille.

Nirina : *Ary ino mö raha
mbola idêsanao aminanjy iñy
vao tsy manjengy ananjy
anao ? Anao tia ananjy, izy
mitôvo !*

Nirina : Et qu'est-ce que tu attends pour la demander ? Tu l'aimes et elle est encore libre !

Solofo : *Tsy sahiky
mikoraña aminanjy.
Mêñameñatra zaho hanöka-
bava aminanjy. Nomaly iñy
mba nitraotra taminanjy raika
zaho fa ny fañontsafaña koa
êfa, sômby nifampimoehimoehy
take foaña zahay roa, avy take
sômby nandêha. Ndrêfa zahako
izy milopika, tsy mahazaha
anahy tsara be. Zaho koa tsy*

Solofo : Je n'ose pas lui parler. Je suis embarrassé de faire le premier pas. Hier soir, nous nous sommes rencontrés tout en nous contentant d'échanger des sourires seulement, puis nous nous sommes séparés. Or, elle n'a pas osé me regarder comme moi aussi de même. Nous avons eu tous deux les yeux

mahalai-maso ananjy. Sômby niondrikondrika take foaña zahay roa.

Nirina : *Efa èla anie nitiavan'izy iñy anao fa tsy fantanao ê ! Isaka mitraotra amin-dry anakavinao izy, mañontsafa anao foaña. Avy ake, alöhan'ny hisaraka, tsy hadiñony mañano hoe : "Veloma amin'i anadahinare ê !", sady mikakakaka mihomehy izy amin-jany !*

Solofo : *Tsàry natoron-jare anahy aby i veloma zany. Sady tsy sahin-jare, dönko, mizaka izany aminahy, sabeky hisiahako, ataoko mañadala anahy.*

Nirina : *Atahörako aminaο, mbola ho fôrona foaña aminanjy iñy. Raha tiam-pody tian-karaoka ê ! Ary maro anie gaoña lahy mizaha viavy halaiña an-draño avahizo toe ê ! Ary lêka izy akañy zay, maro tia dönko ê ! Tsy diñin-jare zay lêka hitan-jare.*

Solofo : *Aza mirary raha ratsy mañan-jany arao ! Töraña eky zaho lêka*

baissés.

Nirina : Je te le dis qu'elle t'aimait depuis longtemps sans que tu le saches ! Chaque fois qu'elle rencontre tes sœurs (ou tes cousines), elle leur demande toujours de tes nouvelles. En plus, avant de se séparer, elle n'oublie pas de te saluer de sa part, tout en lâchant des éclats de rires !

Solofo : Elles ne m'ont jamais transmis ces salutations. Elles n'osent pas me dire cela de peur d'être grondées à cause de leur blague.

Nirina : Je vois que tu t'approcheras toujours d'elle tôt ou tard, car vos amours se complèteront ! Tu sais qu'actuellement, nombreux sont les garçons qui cherchent leur fleur du foyer ! Elle a beaucoup de prétendants ! Et s'ils la voient, ils la convoiteront sans doute !

Solofo : Ah ! non ! Quand même, ne me souhaite pas de tel malheur, s'il te plaît !

lasan'ôlon-trafa i Rasoa ê !

Nirina : *Atao voangin'ny marary ö ? Sady tsy anao tsy an'ôloña ?*

Solofo : *Mbola mizaha hevitra hahasahiako mikoraña aminanjy foaña zaho io. Tsy mahazo torimaso vantaña anie zaho andro aliña mieritreritra ananjy iñy ê ! Aliñy raika zay, nañonofy nila ananjy zaho, kalê zanihaony, ahony raha navaliny : "Anao koa tia anahy, mivoaha amin-dry Baba nö i Niny". Haravoan-draha, ahony, zaho nahareñy zany. Kanêfa nofy !*

Nirina : *Ary anao voa mafy ê ! Izy tsy hañatoña anao ake foaña leka tsy misöka-bava aminanjy anao. Mañino anao tsy manöratra taratasy ?*

Solofo : *Halam-biavy, ahony, anoratan-taratasy.*

Nirina : *Mañino, ahony ?*

Solofo : *Ösa, ahony, ny lalahy tsy mahasahy mizaka fitiavaña mivantaña amim-*

Qu'est-ce qui m'arriverait si elle était dans les bras d'un autre ?

Nirina : Alors tu la considères comme l'orange des malades incapables de manger: ils ne la partagent pas !

Solofo : Mais je suis en train de chercher tous les moyens de pouvoir lui parler en tête à tête. Je n'ai pas vraiment de sommeil pendant la nuit en pensant à elle ! Une nuit, j'ai rêvé d'elle qui m'a dit que si je l'aime vraiment, je devrai me présenter à son père et à sa mère. J'ai eu une grande joie en entendant cela ! Mais ce n'était qu'un rêve !

Nirina : Mais tu es le grand perdant ! Elle ne s'approchera pas de toi si tu n'ouvres pas la bouche. Pourquoi ne lui écris-tu pas ?

Solofo : Oh non ! On dit que les filles détestent les lettres !

Nirina : Pourquoi, dit-on cela ?

Solofo : Oh ! C'est pour les jeunes hommes lâches, paraît-il, ne pouvant pas dire

biavy.

Nirina : *Ary mañino anao tsy minon-toaka mba ho afaka hêña-maso ?*

Solofo : *Hafokaña, atsia ! Ataoko ino raha mankahöla io ? Léka anjarako izy, mbola ho avy foaña ny fotoaña hahasahiako hikoraña fitiavaña aminanjy.*

Nirina : *Amina baloña reñy ariky anao mikoraña aminanjy.*

Solofo : *Sambaha haka ananjy hañano balôna anie tsy sahiky tsara ê ! Tsara loatra m'araao i zaza iñy ö !*

Nirina : *Kalê ino foaña hataonao ?*

(*Nihomehy tampoka i Solofo*).

Solofo : *Misy raha tsaroako ndraika zaho aminanjy zany.*

Nirina : *Ino m'araao ?*

Solofo : *Avy naka balona ananjy zaho indraika andro zay. Nandêha izy fa nangôrohôro ndraika zaho, karaha ôloña mangatsiaka reñy*

directement leur amour avec les femmes.

Nirina : Prends alors de l'alcool pour dissimuler ta honte.

Solofo : Oh ! quelle folie ! Je ne veux pas une chose qui fait perdre la tête. Si elle est mon partage, le temps arrivera où je pourrai lui parler d'amour.

Nirina : Tu lui en parleras lors des bals.

Solofo : Mais j'ai peur et je n'ose pas la demander à danser avec moi. Elle est trop belle cette fille !

Nirina : Et qu'est-ce que tu comptes faire donc ?

(Solofo rit soudain).

Solofo : Je me souviens de quelque chose à propos de cela.

Nirina : Lequel ?

Solofo : Je l'ai déjà invitée à danser au cours d'un bal. Elle a accepté, mais j'ai tremblé. J'ai eu tout de suite froid et de la palpitation. Elle

sady tarafôko mitotòka.
“Mañino, ahozy, anao
mangôrohôro zany,
mangatsiaka ö ? – “Ia”, hoa
zaho. Foaka hehy izy.

Nirina : *Fantany fa matahobiavy anao. Ary tsy nikoraña taminanjy anao tamin-jany ?*

Solofo : *Eh hê ê ! Izy foaña nañano hoe : “Mitondrà akanjo mafana anao avy aňy, lêka hamonyj rêsaka mbeky mangôrohôro mitöndra viavy mañano baloña”. – “Ia !”, hoa zaho.*

Nirina : *Ary anao moa raha haka ananjy an-draño sa hañano sakiza foaña ?*

Solofo : *Viavy tsara be karaha iňy m'arao, lêka mañeky, kalê tsy halaiña andraño ? Sady tsy tiako mañadaladala viavy zany. Manaña ny hajany anie arao viavy re fa tsy atao döla karaha zany ê ! Sady halako mamaitra amin'ôlon-trafa alöhan'ny hitöndra traño. Mijaly i zanako lêka tsy an-draño reny.*

m'a demandé si j'avais froid. Je lui ai répondu positivement. Et elle a ri.

Nirina : Elle savait que tu avais peur d'une femme. Et tu n'as pas parlé avec elle à ce moment ?

Solofo : Pas du tout ! C'était elle qui m'a recommandé de porter à la prochaine fois des vêtements chauds pour éviter le froid et les tremblements et j'ai dit oui.

Nirina : Dis-moi, tu as l'intention de l'épouser ou seulement de l'avoir en tant que copine ?

Solofo : Une si belle femme ! Si elle accepte, je l'épouserai, car je n'aime pas trimbaler avec elle ! Tu sais que les femmes ont leur honneur et on ne doit pas s'en amuser de la sorte ! Je ne voudrai pas aussi enfanter avant mon mariage, car mon enfant va souffrir sans sa mère.

Nirina : *Mitovy hevitra antsika rolahy amin'iñy. Tsy afaka mivêlatra ny zaza tsy andraño reny fa mañetiña am-pô lava. Ary lêka sendry akareny ratsy fañahy, mijaly ny zaza ê !*

Solofo : *Ia ndraika ê ! Vitsy ny viavy tia zana-bady ê ! Ary lêka tia ny akareny, matetika ny zaza ndraika sarotra itiaviña.*

Nirina : *Mañino m'araao, lêka vônôna anao, tsy arahinao i nofinao zany ?*

Solofo : *Arahina manakôry m'araao ?*

Nirina : *Indôsinao i Babanao nö i Nininao mangaho ananjy amin-dry maventiny.*

Solofo : *Arao ! Raha hañala baraka têna ? Viavy tsy mbola nifañeky amin-teña, kalê hitondraña ölo-maventy ? Sambahha hikoraña izany amin-dry Baba aby tsy sahiky. Ndrêfa zaho êfa manam-bary antohitra, êfa nahêfa traño.*

Nirina : *Zany eky edy, arao hevitra farany azoko atoro anao ê ! Anao koa miala amin-jany eky tratr'izy lasan'ôloña ê !*

Nirina : Je te partage aussi cette idée. Un enfant en dehors du foyer conjugal sera mal en point. Et en plus, cet enfant souffrira devant une autre mère méchante !

Solofo : Mais oui ! peu nombreuses sont les mères qui aiment l'enfant de leur mari. Et si elle l'aime, c'est l'enfant qui la taquine de son côté.

Nirina : Si tu es vraiment prêt, pourquoi ne pas réaliser le rêve que tu as fait ?

Solofo : A réaliser comment ?

Nirina : Tu emmèneras ton père et ta mère pour la demander chez ses parents.

Solofo : Mais non ! Je vais me ridiculiser ! Une fille qui n'a pas encore accepté mes souhaits et à demander déjà ? Dire cela à mes parents me pose d'abord du problème alors que j'ai déjà du riz et une maison.

Nirina : C'est mon dernier conseil à te donner ! Car, si tu ne le suis pas, tu la verras au bras d'un autre ! Si tu

"*Midadà höma-ménaka : tratry ny ménaka mandry*".

Solofo : *Misaotra mañatoro hevitra ! Mbola hieritreritra zaho.*

traînes en mangeant de la viande grasse, elle devient figée.

Solofo : Merci pour les conseils. Je vais y penser.

2- Solofo flirte avec Rasoa

Un jour, Solofo et Rasoa se rencontrent. Lui vient de la boutique et elle va chercher de l'eau.

Texte en malagasy¹

Rasoa : *Andry lahaly a Solofo ô !*

Solofo : *Tsara be lahaly, fañontsafa !*

Rasoa : *Tsafan-tsara. Avy takaiza a ?*

Solofo : *Avy ta labotika. Mandêha hala-drano ô ?*

Rasoa : *Ia ! Mañino mö ?*

Solofo : *Hañaraka anao an-tsirañana akañy zaho lêka ekenao.*

Rasoa : *Hañaraka anahy hañino ?*

Traduction en français

Rasoa : Bonjour à toi Solofo !

Solofo : Bonjour Rasoa. Ça va ?

Rasoa : Oh oui ! Ça va très bien ! D'où viens-tu ?

Solofo : De la boutique. Et toi tu vas chercher de l'eau ?

Rasoa : Mais oui ! Et alors ?

Solofo : J'irai avec toi à la rivière si tu le veux bien.

Rasoa : Tu iras avec moi et ensuite ?

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 20 mai 2007.

Solofo : *Hikoraña aminao !*

Rasoa : *Efa mikoraña anie arao, antsika io ê !*

Solofo : *Zao ariky ê ! Zaho Io a Rasoa misy raha hikorañina aminao.*

Rasoa : *Ino ?*

Solofo : *Hêtahêta, ahony, tsy afa-dronono, fitiavaña tsy afaky ny maso. Efa éla ny nitiavako anao a Rasoa fa tsy sahiky nanjengy anao. Tiako, arao anao a Rasoa. Sambaha matahitra ny roranga, zeñy sahazam-body ipetrahaña. Sambaha maro ny viavy tsara morik'i rano toe, anao raika foaña a Rasoa ny mamin'ny fôko. Kalê hanjengy anao zaho ary tsy vôñona hañadala fa halaka an-draño.*

Rasoa : *A Solofo ! (sady nimoehimoehy izy).*

Solofo : *Ah !*

Rasoa : *Tsy mangatsiaka eky anao ake io ö ?*

Solofo : *Zôvy ndraika hangatsiaka andro mafana be*

Solofo : Je vais te parler !

Rasoa : Mais nous sommes déjà en conversation !

Solofo : Plus clairement, Rasoa, j'ai quelque chose à te dire.

Rasoa : Mais quoi alors ?

Solofo : Tu sais que le lait n'étanche pas la soif et que les yeux seuls ne suffisent pas pour l'amour. Je t'aime Rasoa depuis longtemps, mais je n'ose pas te courtiser. Même si le terrain est vaste, on n'occupe seulement que ce qui correspond aux fesses. Même s'il y a beaucoup de filles passant par ici, c'est toi seule que j'apprécie de tout mon cœur. Alors, je t'aime et suis prêt à contracter mariage avec toi.

Rasoa : Ah bon, Solofo ! (Elle sourit).

Solofo : Quoi ?

Rasoa : Tu n'as pas froid actuellement ?

Solofo : Qui aurait froid par cette grande chaleur-ci ?

io ?

Rasoa : *Tamin'antsika nañano baloña iñy, karaha nangatsiaka anao, ndrêfa andro tamin'iñy nafana.*

Solofo : *Hafa tamin'iñy andro aliña.*

Rasoa : *Zany ô ? Isaka andro aliña anao mangatsiaka ô ? Sambaha löhataoña ?*

Solofo : *Aza fañadala m'araao fa valio i teniky zany !*

Rasoa : *Tsy haiky m'araao raha haviliky ananjy zany ô ! Pöla hieritreritra zaho.*

Solofo : *Ary oviaña zaho mahareñy ny valiny ?*

Rasoa : *Asa ! Anao koa tsy hañadala zany, mivoaha amin-dry Niny, fa tsy tapako zaho raika izy izany.*

Solofo : *Zany ? Ho avy anie zaho fa tênan-draha raha zakaiky zany ê ! Lay mahöla ninjehin'aomby zaho aminjany zany : tönga amin'ny döla tiako.*

Rasoa : Je me souviens de notre bal pendant lequel tu as eu froid alors qu'il faisait chaud.

Solofo : C'était différent, car c'était la nuit !

Rasoa : C'est vrai ? Tu a froid chaque nuit même s'il fait chaud en été ?

Solofo Mais ne blague pas trop. Réponds-moi, s'il te plaît !

Rasoa : Je ne sais pas comment y répondre. Je vais encore prendre du recul.

Solofo : Et à quand je saurai la réponse ?

Rasoa : Oh ! s'il est vrai que tu ne flirterais pas seulement avec moi, il faut que tu demandes mes mains auprès de mes parents. Je ne peux pas décider toute seule.

Solofo : C'est vrai. J'y vais sans hésitation, car ce que j'ai pensé m'arrive justement : Je suis comme le fou poursuivi par un zébu, j'arrive à mon jeu préféré.

Rasoa : *Asanao !*

Solofo : *Misaotra amin'ny valin-teny. Handêha zaho sabeky aliña anao. Tafandry mandry ê ! Andro hafa zaho tönga aminare atoe !*

Rasoa : *Tönga ka hita ! Veloma amin-dry anakavinao reñy ê ! Veloma hoa, ahozy i Rasoa.*

Solofo : *Matokisa fa tsy maintsy ho reñin-jare zany. Zaho tsy hañano karaha zare tsy mahatönga hafatra reñy.*

Rasoa : Cela dépend de toi !

Solofo : Merci bien pour tes réponses. Et je m'en vais, car il ne faut pas que tu rentres tard. Bonne nuit et un autre jour je viendrai chez vous !

Rasoa : On se rassurera quand tu viendras. Dis mes bonjours à tes sœurs, de la part de Rasoa.

Solofo : Aie confiance en moi, le message leur parviendra. Je ne ferai pas comme ceux qui n'arrivent pas à transmettre un message.

3. - Solofo invite ses parents pour demander Rasoa

Solofo parle de son projet à ses parents.

Texte en malagasy¹

« Solofo : *Azafady aminare minamaña a Baba fa zaho toe misy raha hikorañina aminare.*

Babañy : *Ino m'atsia ?*

Solofo : *Zaho toe éfa lalahy*

Traduction en français

« Solofo : Je m'excuse auprès de vous deux, Papa, car j'ai quelque chose à vous dire.

Le père de Solofo (P. SL) : De quoi s'agit-il ?

Solofo : Je suis déjà

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 20 mai 2007.

be, kalê te hitöndra traño mba hamelon-teña amin-jay.

Babañy : *Tsara zany satria voñinahitry ny ôloña ny tökantraño. Anao lasite êfa nahêfa traño sady manam-bary an-tohitra. Anao moa êfa nahita viavy sa mböla hizahaña ?*

Solofo : *Efa nahita zaho.*

Babañy : *Zovy m'atsia ? Maty koa mahazo taraka'ôloña ösa, kely antsy.*

Solofo : *Tsy taranak'ôloña ösa ! I Rasoa zanak'I BabandRasoa, an-tanàña alöha akao.*

Babañy : *Ahao ! Eh e ! Tsara ! Nahay nifidy anao. I zaza iñy karaha tsotra, sady manam-pañahy, manao tabà. Ry ôlomaventiny koa tia ôloña sady tsy osa amin'ny velonteña. Fa anao saiky tara ê !*

Solofo : *Nañino mö ?*

Babañy : *Efa misy ôloña,*

grand, donc j'envisage d'avoir mon foyer et me charger de moi-même.

Le père : Cela est bien car le foyer est l'honneur de l'homme. D'ailleurs tu as déjà construit ta maison et tu as du riz. As-tu déjà trouvé une femme, ou doit-on encore en chercher ?

Solofo : J'en ai déjà trouvé.

Le père : De qui s'agit-il ? Evite surtout une descendante d'une famille faible.

Solofo : Pas du tout ! C'est Rasoa, fille du "père de Rasoa" qui réside à l'extrême de notre village.

Le père : Ah bon ! C'est bien ! Tu as bien choisi, car elle est d'apparence simple, digne, perspicace et travailleuse. Ses parents aiment les gens et ne sont pas économiquement faibles. Mais on dit que tu es en retard !

Solofo : Mais pourquoi donc ?

Le père : J'ai entendu

*ahony, tönga takao nangaho
ananjy fa tsy nañeky izy. Anao,
dönko, ny anjarany. Efa
nikoraña moa anareo roa ?*

Solofo : *Ia ! Nasainy
nivoaka amin-dry Babany zaho.*

Babañy : *Efa izy zany !*

Solofo : *Kalê oviaña
ndraika antsika mienga akañy
mangaho ananjy ?*

Babañy : *Amin'ny Asabotsy
heriñ'iniany antsika mienga aña
mangaho ananjy. Mitadiava
völa dimy arivo anao
hangahoantsika ananjy amin-
dry babany, hataontsika
fisehoaña.*

Solofo : *Mahazo mandafo
vary zaho ?*

Babañy : *Mañino vao tsy
mahazo ? Varinao anie izy io fa
tsy varinay ê ! Mandafösa hely
hitadiavanao i völa zany.*

Solofo : *Hamotsy roapôlo
kapoaka foaña zahao. Karaha
lafolafo, ahony vary, a labotika
akañy zany !*

dire que quelqu'un l'a déjà demandée mais elle a refusé. Peut-être que tu es donc son vrai amant. Vous êtes-vous déjà parlés ?

Solofo : Bien sûr et elle m'a prié de voir ses parents.

Le père : C'est déjà quelque chose !

Solofo : Et quand est-ce que nous irons chez eux pour la demander ?

Le père : Nous irons samedi, aujourd'hui en huit pour la demander. Tu devras avoir cinq mille *Ariary* pour la demander auprès de son père, en guise de présentation.

Solofo : Pourrais-je alors vendre du riz ?

Le père : Mais oui ! Pourquoi pas ? Il s'agit de ton riz et non pas de notre riz. Tu devras en vendre un peu pour avoir cet argent.

Solofo : Je vais dépailler vingt gobelets de riz blanc seulement, car le prix s'avère assez bon dans les boutiques !

4. - Le père de Solofo demande la femme de sa vie

Solofo et son père demandent Rasoa à ses parents.

Texte en malagasy¹

« Baban'i Solofo : *Haody ê !*

Baban-dRasoa : *Mandroso ô !*

(*Niditra zare rolahy, nipêtraka tañindraña, fa zare tômpon-traño alôhamandry*).

Baban-dRasoa : *Ô ! Tompoko ô !*

(*Mandray tañana ny vahiny*).

Baban'i Solofo : *Ô ! Tompoko ô !*

Baban-dRasoa : *Kabaronare avy aña e, mipêtrapêtraka foaña zahay toe, tsisy tabà êfa, kabaronare avy aña akôry ?*

Baban'i Solofo : *Ake foaña, oloña iaviaña, kalê mitsidika, fañontsafa tsara be.*

Traduction en français

« P. SL : Il y a quelqu'un ?

Le père de Rasoa : Nous vous prions d'entrer s'il vous plaît !

(Le père et le fils entrent et prennent place au nord du foyer, tandis que les propriétaires de la maison se mettent au milieu.

P. RS : Bonjour, Messieurs !

(Il leur prend la main des visiteurs).

P. SL : Bonjour, Messieurs !

P. RS : Comment allez-vous ? Nous nous asseyons ici, aucun travail à faire. Quel est le mobile de votre visite ? Que pouvons-nous faire pour vous ?

P. SL : Vous êtes là, nous sommes venus pour vous rendre visite, et nous sommes en bonne santé.

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 20 mai 2007.

Baban-dRaso : *Tsafantsara. Manakôry aby anare akañy, zahay atoe ndray tsara dahölo ?*

Baban'i Solofo : *Zahay akañy ndray tsara dahölo, anareo edy akôry ?*

Baban-dRaso : *Tsara zany, tsara tian-tro reñy.*

(*Misy fahanginaña hely. Mipêtraka an-draño am-pataña ambany i Raso amin'io fotoaña io. Mañatao vavantsimbo rafia zare sy Nininy*).

Baban'i Solofo : *Ny antony ahatongavanay rolahy, toe, haniko honganare minamaña, tsisy tsiñy na kabaro, fa anare manaña zaza viavy, ary zahay manaña zazalalahy. Kalê tönga aketo zahay handom-baravaraña, hañankiña angira, hiandra vovonaña, hangaho viavy, atao tökantrañon'ny zanakay lahy, satria voñinahitry ny ôloña, ahony ny tökantraño. Kalê aza atôsi-bôhon-tañana ê ! Aza hidiam-biavy. Ny viavy angahonay zany moa i Raso ary ny angahoña ananjy i Solofo.*

P. RS : Bonne nouvelle ! Comment vont les vôtres ? Nous sommes tous en bonne santé !

P. SL : Nous nous portons bien là-bas ! Mais comment allez-vous ?

P. RS : C'est bien ! Nous aimons l'entendre !

(Un moment de silence. Raso et sa mère prennent place en bas et portent des jupes en raphia).

P. SL : La raison de notre venue à nous deux, avec tous les respects que je vous dois, il n'y a aucun problème, mais vous avez une fille et nous avons un garçon. Et nous venons donc frapper à votre porte, déposer notre canne, pour regarder le faîte, pour demander une femme pour être l'épouse de notre fils, parce que le foyer, paraît-il, est l'honneur de l'homme. N'allez donc pas nous repousser de la main. Ne soyez pas avare de femme. La femme que nous demandons est Raso et nous la demandons

Kalê tönga aketo atao mahareñy ny vatacéñanare.

Baban-dRaso : *Mirésaka iñy misaotra tahin'Andriamanitra. Mitory milaza ny vatacéñanare, ny ahatongavanaña tsisy tsiñy na kabaro fa anare manaña zazalalahy ary zahay manaña zazaviavy. Kalê hangaho viavy aminay anare, hañankiña angira, kalê aza hidiam-biavy ê ! Aza ijijiaña sösaña.*

Ny viavy angahoeña moa i Rasoa ary ny angahaoaña ananjy i Solofo. Nahareñy zahay aminanjy iñy. Lêka ny avy aminay maventiny malöha, tsisy raha tôkony hidiam-biavy aminare ary ny sösaña hijijiaña tsy nêñana.

Fa izy zany lay viavy angahoenare mbôla vao iniany vao nahareñy kalê tsy maintsy mbôla hijery izy ary zahay koa tsy maintsy mbôla hañanatra. Jerinazy avy ake ndraika tsy maintsy ho reñinare na ia na eh e ! Misaotra nañome voñinahitra anay minamaña.

pour Solofo. Nous sommes venus ici et vous le faisons connaître.

P. RS : Vous avez parlé de cela, merci et que Dieu vous protège. Personnellement vous dites que vous n'avez pas de problèmes, mais que vous avez un garçon et que nous avons une fille. Et vous venez alors pour demander une fille chez nous, que vous avez déposé la canne, et que nous ne devons pas être avares en femme. Ne causez pas des ennuis.

La femme demandée est Rasoa et elle demandée pour Solofo. Nous avons bien entendu cela. Mais de notre côté les parents, il n'y a pas de raison que nous soyons avares en femme et qu'il n'y a aucun problème à signaler.

Mais concernant la femme que vous demandez, c'est aujourd'hui seulement qu'elle a appris la chose et elle doit encore réfléchir et nous devons aussi lui en parler. Notre décision positive ou négative vous sera connue ! Merci d'avoir donné des honneurs à moi et mon épouse.

Baban'i Solofo : *Misaotra anare minamaña nandray anay am-pañajaña sady tsy nanôsi-bohon-tañana anay ary tsy nahidy viavy koa. Sambaha pôla hijery ny viavy, niraisinare tamim-pitiavaña zahay. Ankasitrahîña zany sady ankatelemiña.*

Mikasika ny jerin'ny viavy zany moa, andro hafa zahay tönga atoe mahareñy ananjy.

Faharoan'izany, manôlotra zahay vola varifitoventy, ataonay fangahoam-biavy aminare, fisehoaña aminare maventin'ny zaza, hindôsinare mañanatra ny zaza. Kalê tönga aketo, atao Maherñy ny vatatêñanare.

Baban-dRasoa : *Mitory milaza ny vatatêñanao, zahay moa ho'anao mankasitraka sady mankatelina satria fa tsy nanôsi-bôhon-tañana anare sambaha pôla hijery ny viavy.*

Faharoan'izany, ho' anao, mamêtraka völa anare, angahoña ny viavy, hindôsiña

P. SL : Nous vous remercions tous les deux de nous avoir reçus respectueusement, de ne nous avoir pas repoussés et d'avoir eu une largeur pour les femmes. La femme va encore réfléchir, vous nous avez reçus avec amour. Nous vous sommes entièrement reconnaissants.

Concernant la décision de la fille, nous viendrons un autre jour pour l'apprendre.

Deuxièmement, nous offrons une petite somme d'argent, pour vous demander une femme, en guise de présentation à vous les parents de la fille, pour vous aider à parler avec elle. Et nous sommes venus et vous le faisons savoir.

P. RS : Vous êtes effectivement là, et vous nous dites que vous êtes entièrement reconnaissants parce que nous ne vous avons pas repoussé de la main et que la fille va encore réfléchir.

Deuxièmement, dites-vous, vous avez déposé de

mañanatra ny zaza. Nahareñy zahay aminanjy iñy. Mikasika ny fampidiraña anare andraño, tsisy tōkony hisaoraña fa trañôntsika ijaby izy toe. Ary mömba ny völa, nañomêzanareo voñinahitra anay io ndraika, misaotra tahin'Andriamanitra nahavelom-böla fa voaray izy io. Ny nialany anò misolo ; ny tavêla añy anò mitômbo añ'hetsiny, mitômbo antapitrисany. Tsy maintsy hindôsinay mañanatra ny zaza izy io.

(Misy firasaña kafe. Izy koa nany ny kafe, nirasadölaña hisongeriña ny mpangaho viavy).

Baban'i Solofo : *Ary zahay toe malöha hirasavölan-tsy hisaraka ê ! Hisongeriña hely malöka zahay. Andro hafa ndraika miheriña atoe, mihaino ny jery. Veloma aby anare.*

Baban-dRaso : *Mandria ny vahiny fa êfa ho aliña i andro io ê !*

Baban'i Solofo : *Eh ! Andro hafa êka mandry !*

l'argent pour demander la femme et pour la convaincre. Nous avons entendu cela. Concernant le fait qu'on vous a fait entrer à la maison, il n'y a pas de quoi à remercier, car cette maison est à nous tous. Et au sujet de l'argent avec lequel vous nous avez honorés, nous l'avons reçu, nous vous en remercions et que Dieu vous protège. Que l'argent dépensé soit remplacé et que le reste croisse cent mille fois, un million de fois. Nous allons l'utiliser à convaincre la fille.

(Il y a un partage de café. Une fois le café bu, les demandeurs de femme demandent à retourner).

P. SL : Et nous allons vous demander de partir sans nous séparer. Nous allons rentrer chez nous. Nous reviendrons ici un autre jour pour entendre la décision. Au revoir à tous.

P. RS : Rester pour dormir, je vous prie, car il fait déjà nuit !

P. SL : Une autre fois nous resterons pour dormir !

Baban-dRaso : Ny mirasavölan-tsy hisaraka, misaotra tahin'Andriamanitra. Aombilahy fotsy löha ho tsara morika tsara mivalaña. (Na : Aombilahy vanga ho tsara mandroso tsara miveriña). Veloma amin-jare ijiaby akañy.

(Nitsangaña ny vahiny nandray tañana ny tômpon-traño vao nivoaka).

P. RS : Merci de nous avoir dit au revoir sans nous séparer, que Dieu vous protège. Un zébu à tête blanche qui descend ou remonte la rivière, bon à l'aller et bon au retour. Saluez de notre part les personnes de là-bas.

(Les visiteurs se lèvent, prennent la main des hôtes avant de sortir).

II- Le père de Solofo l'envoie pour connaître l'avis de Raso

Texte en malagasy¹

Baban'i Solofo : Andao anao a Solofo mañontsafa jerin'i Raso fa zaho toe tsy afaka.

Solofo : A Baba, kalê zaho raika foaña hênga akañy ? Akôry ataoko zaho tsy mahay mivolaña toe ?

Baban'i Solofo : Mianara ! Oloña koa êfa hala-biavy zany anie tsy zaza ê ! Tsy maintsy hianaraña raha ijiaby. Tsy reñinao ny öhabölaña : "Mizahà raha anoin'oloña sabeky mandevi-mitsangaña".

Traduction en français

P. SL : Solofo, va t'informer de la décision de Raso, car moi je ne suis pas libre.

Solofo : Papa, tu vas m'envoyer tout seul là-bas ? Comment ferai-je, moi qui ne sais pas parler ?

P. SL : Apprends ! Un homme qui va prendre femme n'est plus un enfant. Il doit tout apprendre. N'as-tu pas entendu le proverbe : "Regardez ce que les autres font pour ne pas enterrer quelqu'un debout.

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 8 juin 2007.

Solofo : *Ho afa-baraka antanàn'ôloña akañy eriky zaho a Baba ê ! Tsy atorotoronao aby raha hizakaiky akañy !*

Baban'i Solofo : "Zahay iñy ho'anao, nisy koraña napêtrapêtraka tatoe. Izy iñy natao lañanam-peno rano zany, ankiñin-tsy avêla. Nilaza pöla hijery ny viavy tamin'iñy ary anare nañano hañanatra, kalê hañontsafa ny jery zaho toe". Raha karaha zany, kalê tsy ho hainao ?

Solofo : *Matokisa anao, a Baba, fa haiky zany. Haherinkeriky maheky andalana izy böra tsy hadiño.*

Baban'i Solofo : *Lêka mañeky ny viavy, midôha hely roa andro akañy maloha anao, mitahy ny rafozanao miasa. Sady antsafanao amin'i Rasoa, hiarahanare roa manapaka, ny völa halain'i Rasoa, atao diafötaka. Zeñy jerinare roa avy akañy atoronao anay, misy hitadiavantsika ny völa. Efa hita i völa zany vao afaka mampaka-biavy antsika.*

Solofo : *Ia !*

Solofo : Papa, j'aurai honte là-bas ! Ne me montres-tu pas ce que je dois dire là-bas !

Baban'i Solofo : Lors de notre passage, diras-tu, nous avons dit certaines choses ici. C'était comme un bambou de puisage qu'on dépose mais qu'on n'abandonne pas. La fille avait dit qu'elle allait réfléchir et vous alliez lui parler, et je viens pour avoir des nouvelles". Une telle chose, comment ne la saurais-tu pas ?

Solofo : Papa, aie confiance, je sais cela. En chemin, je le répéterai pour ne pas l'oublier.

P. SL : Si la femme est d'accord, tu resteras deux jours là-bas pour aider tes beaux-parents au travail. En même temps, tu verras avec Rasoa la somme qu'elle demandera pour le cadeau de mariage. Ce que vous avez décidé ensemble là-bas, tu nous le diras, pour que nous cherchions l'argent. Quand on aura cette somme, là nous pourrons alors prendre femme.

Solofo : D'accord !

III- Solofo demande l'avis de Rasoa

Texte en malagasy¹

Solofo : Ny antony mam pandêha toe, tsisy tsiñy na kabaro fa nisy koraña napêtrapêtraka tatoe andro raika iñy. Izy iñy natao lañanam-peno rano zany, ankiñin-tsy avêla. Pöla nañano hijery ny viavy tamin'iñy, ary anare nañano hañanatra. Kalê hañontsafa ny jery ny antony ahatongavaña, ka atao mahareñy ny vatatêñanare, haniko honganare !

Baban'i Rasoa : Mirêsa ka iñy, misaotra tahi'Andriamanitra. Mitory milaza ny vatatêñanao, ho'anao, tsisy tsiñy na kabaro fa misy koraña napêtraka tatoe tamin'ny andro raika iñy. Izy iñy moa natao lañanam-peno rano zany, kalê, nankiñin-tsy avêla. Nañano hijery ny viavy ary nañano hañanatra zahay. Kalê hañontsafa ny jery anao. Nahareñy zahay aminanjy iñy fa ny ataonay malöka, mankasitraka sady mankateliña fa tsy nañadala ny zanañay

Traduction en français

Solofo : La raison qui me fait venir ici n'est autre chose que la décision que nous avons prise ici l'autre jour. On l'avait considéré comme un bambou de puisage qu'on a déposé mais non pas abandonné. La fille avait dit alors qu'elle allait réfléchir et vous allez la convaincre. Et je viens alors pour demander la décision, et je vous le dis clairement, avec tous mes respects !

Le père de Rasoa : Vous parlez de cela, merci et que Dieu vous protège. Vous affirmez personnellement qu'il n'y a pas de problème, mais il y a eu une parole que nous nous sommes dite ici l'autre jour. Elle n'était pas considérée comme un bambou de puisage rempli d'eau qu'on aborde. La femme a réfléchi, et vous avez l'avez convaincue. Et vous venez vous enquérir de la nouvelle. Nous avons entendu, mais tout d'abord nous sommes pleinement reconnaissants car vous n'avez

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 8 juin 2007.

anao. Tsapa fa tia ananjy tokoa anao.

Ny amin'ny jery ndraika, nañanatra tokoatra zahay ary izy nandinika. Tsy nandà ny fañanaranay ny zaza fa mazôto. Kalê tönga aketo, atao mahareñy ny vatatêñanao. Ary zahay moa araka ny voalaza taketo reñy tsisy fahidiam-biavy aminare ary ny sôsaña hijijiaña tsy nêñany. Misaotra anao foaña ny tönga.

Solofo : Mitory milaza moa ny vatatêñanao, nañanatra anare, tsy nandà fañanaraña i Rasoa fa nañano "ia !". Mankasitraka anare zaho ary mankateliña ananjy fa tsy nanôsi-bôhon-tañana anahy.

pas trompé notre fille. On sent que vous l'aimez vraiment.

Concernant la décision, nous l'avons fortement convaincue et elle a réfléchi. Elle n'a pas repoussé nos conseils et elle est prête. Et si vous arrivez ici, on vous l'annonce à vous. Quant à nous, comme il a été dit ici, nous ne sommes pas avares de femme et il n'y a pas de problèmes à se raconter. Merci de votre venue.

Solofo : Vous dit clairement que vous avez conseillé, et que Rasoa n'a pas refusé vos conseils, mais elle a dit "oui !". Je vous remercie de tout mon cœur, vous et elle, car vous ne m'avez pas repoussé de la main.

CHAPITRE II

LA CELEBRATION DU MARIAGE

I. - Définition du mariage

Le mariage est un grand événement dans la vie de l’homme et il est aussi un grand moyen utilisé par les Malgaches pour développer le *fihavanana*, c’est-à-dire l’amitié.

Le mariage est l’union de l’homme et de la femme qui vivent ensemble, qui ne doivent pas être séparés. Un proverbe betsimisaraka dit : « *Ataovy toy ny lamban’akoho ny fanambadiana, ka faty no isarahana* ». (Approximativement, le mariage est comme les plumes d’un poulet, il ne s’en sépare qu’à la mort). Cela veut dire qu’ils doivent vivre ensemble et voyager ensemble : *miara-dalana*, afin d’assurer la continuité de la vie, car un proverbe betsimisaraka dit aussi : « *Anambadian-ko namana, iterahan-ko dimby* » (On se marie pour avoir une compagne et on a des enfants pour avoir des successeurs), c’est-à-dire on a des enfants pour hériter des droits et des richesses de ses parents.

En effet, les Betsimisaraka font le mariage parce qu’ils ont un très grand respect du *fihavanana*.

II. - La période du mariage

Chez les Betsimisaraka, le *sakave*, mois de juillet, est un mois très important puisqu'il clôture las travaux qui s'étalement de l'*asarabe* au *sakave*, c'est-à-dire du mois d'octobre au mois de juillet, donc dix mois sur douze. Le mois de juillet est le mois de retour au village après un séjour temporaire de trois mois sur l'aire de culture. Il constitue une ligne de démarcation entre les activités productrice et les activités ludiques, entre l'acquisition et la consommation.

En effet, les cérémonies rituelles comme le *tsikafara*, le *famadihana* et le *sintaka* commencent à partir de ce mois, c'est-à-dire une fois qu'on a rentré le riz dans les greniers. Autrement dit, le mois de juillet n'a pas de crises ni de problèmes sur la nourriture, car la nourriture a une place importante dans la vie. Quand il n'y a pas de nourriture, la vie sera insignifiante. S'il y a de la nourriture, on peut faire toutes les cérémonies.

Quelquefois, le jour du mariage se célèbre tous les jours de la semaine, sauf le mardi et le jeudi. Ce sont des jours *fady* ou interdits. On ne peut pas faire du travail. On pense que ces deux jours n'apportent pas la prospérité dans la vie, selon la croyance des ancêtres. Alors quand on fait quelque chose ou un travail, il ne doit pas se faire les jours de mardi et de jeudi.

III- L'*odiody* ou les fiançailles

1. - Solofo avec ses parents et trois jeunes hommes ainsi que trois jeunes filles vont demander Rasoa

Les demandeurs arrivent devant la porte.

Texte en malagasy¹

Baban'i Solofo : *Haody e !*

Traduction en français

« Le père de Solofo :
"Oh ! Est-ce qu'il y a
quelqu'un ?

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

Baban'i Rasoa : *Mandroso ô !*

Le père de Rasoa : Je vous en prie : entrez !

Ils entrent suivant leur âge et prennent place sur la natte devant les membres de la famille de Rasoa déjà réunis à cet effet ;

Texte en malagasy¹

Baban'i Rasoa : Ô !
Tompoko ô ! (sady mandray tañana).

Baban'i Solofo : Ô !
Tompoko ô !

Baban'i Rasoa : *Kabaronare avy akañy e, mipêtrapêtraka foaña zahay tô tsisy tabà êfa, kabaronare akôry ?*

Baban'i Solofo : *Ake foaña ôloña iaviaña, hamonjy ny fantoka andro nifañikiaña sy ny vôñandro nifañomêzaña, fañontsafa, tsara be.*

Baban'i Rasoa : *Hamonjy ny fantoka andro nifañomêzaña ndraika, misaotra tahin'Andriamanitra. Manakôry aby anare akañy fa zahay atoe ndray tsara dahôlo ?*

Traduction en français

Le père de Rasoa : Bonjour à tous ! (et il leur prend la main).

Le père de Solofo : Bonjour à vous aussi !

Le père de Rasoa : Quelles sont vos nouvelles de là-bas, nous sommes assis sans travailler. Comment allez-vous ?

Le père de Solofo : Eh bien ! Nous sommes ici pour notre rendez-vous conjugal et suit à notre dernière rencontre. Nous allons bien et vous saluons.

Le père de Rasoa : Vous venez pour notre rendez-vous, merci et que Dieu vous protège. Comment vous portez-vous tous là-bas, car nous nous portons tous bien ici ?

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

Baban'i Solofo : *Zahay aňy ndray tsara dahôlo, nanonare edy akôry ?*

Baban'i Rasoa : *Tsara zany, tsara tian-tro reňy.* (*Misy fahanginaňa kely*).

Baban'i Solofo : *Asa pöla misy idêsaňa fa zahay toe misy raha hikoraňina aminare ?*

Baban'i Rasoa : *Azonare arôso ny rêsaka fa êfa vory aketo reto zahay ijiaby.*

(*Nisatra hely I Baban'i Solofo vao nizaka*).

Baban'i Solofo : *Ary zahay maňano azafady, haniko hongonare fa misy raha hikoraňina. Voalöhany malöka mankasitraka anare zahay sady mankateliňa. Ny antony iavian'ny fankasitrahaňa, nandondoňa zahay tsy nafodinare tamiaňa, naňano daody zahay nampandrosoinare tan-draňo. Tafiditra an-draňo zahay narôsonare avara-pataňa. Sitrahina zany sady ankatelemiňa.*

Le père de Solofo : Nous nous portons tous bien comme vous aussi.

Le père de Rasoa : Cela est bon et fait plaisir à entendre. (Il y a un moment de silence).

Le père de Solofo : Attendez-vous encore quelqu'un, car nous avons quelque chose à vous dire.

Le père de Rasoa : Vous pouvez parler, car nous sommes tous déjà réunis ici.

Le père de Solofo a hésité un moment avant de parler).

Le père de Solofo : Nous nous excusons respectueusement auprès de vous car nous avons quelque chose à vous dire. Premièrement nous tenons à vous témoigner notre entière et pleine reconnaissance. La reconnaissance vient du fait que vous ne nous avez pas fermé la porte lorsque nous avons frappé, mais vous nous avez fait entrer. Entrés à la maison, vous nous avez placés à la place d'honneur. Merci beaucoup pour tout cela.

Raha lasaña ny fankasitrahaña, matoa zahay miditra ny traño misy raha dia ary misy raha hikorañina. Kanêfa alöhan'izahay hamavatra raha dianay, mangata-dalaña malöka zahay satria misy ambaka aketo.

Akeo ny anadahy, akeo ny zama kalê mamêtراكа zahay völa varifitoenty atao ala fady na tampi-maso ho an'ny ôlom-pady ijiaby mañatrika aketo (völa dimy arivo ny napêtraka).

Baban'i Rasoa : *Mirêšaka iñy misaotra tahin'Andriamanitra. Mitory milaza ny vatañanare, zahay, ahozy anao manôlotra fankasitrahaña aminay tômpon-traño satria tsy namody tamiaña anare sady nandray anare tamim-pitiavaña sy tamim-pañajaña.*

Faharoan'izany moa ho'anao, misy ny ambaka mañatrika aketo ka alöhan'ny hamavarana ny raha dianare, mamêtراكа ala fady anare, atao tampi-maso amin-jare. Ny amin'iñy, ny ataonay, mankasitraka sady

Les remerciements finis, si nous entrons dans la maison, c'est qu'il y a une raison et des choses à dire. Mais avant de développer l'objet de notre venue, nous vous demandons la permission car il y a certains problèmes.

Les frères et les oncles sont là et nous avons déposé une petite somme d'argent pour lever les interdits auprès des personnes interdites à la femme ici présentes (une somme de cinq mille *Ariary*).

Le père de Rasoa : Vous parlez de cela, merci et que Dieu vous protège. Vous avez bel et bien dit que vous offrez votre reconnaissance à nous les propriétaires de la maison parce nous ne vous avons pas fermé la porte et avons accueilli avec amour et respect.

Deuxièmement, dites-vous, il y a un problème ici présent avant de parler de l'objet de votre venue, vous avez déposé une somme en guise de levée des interdits pour ces personnes. Merci beaucoup. Concernant votre

mankateliña. Raha mömba ny fandraisaña anare malöka tsisy tökony hisaoraña satria, trañontsika ijiaby izy toe. Ary ny mömba ny völa moa fisoraña no atôlotra anare sady nañome haja sy voñinanitra ny olom-pady anare ary tsy nañary fömba.

Baban'i Solofo : *Raha lasaña varangarany raika iñy, ny antony ahatongavanay maromaro reto, tsisy tsiñy na kabaro. Sady tsy tañan'ny tabà tsy êfa zahay, tsy voasakan'ny tany lavitra satria hamonjy ny fotoaña nifañomêzaña.*

Zahay tonga aketo, sañatria tsy hañano fiavin-dreniaomby, hisoitra ny mandry hanômboka ny mitsangaña, tsy töngä kalê misy fañadiam-bolaña atao na ara-döña tsy êfa. Tsy zany ny antony ahatongavanay fa nitsangatsangaña tatoe ny zanakay lahy nizaha viavy hataony tökantrañony. Be ny tany nombany, maro ny viavy hitany fa tsisy nandrian'ny eritreriny izy ireñy.

Fa aminare akato, ahozy, ny

accueil, il n'y a pas de quoi à remercier, parce que cette maison est à nous tous. Et concernant l'argent, nous vous présentons notre gratitude car vous avez fait honneur aux personnes interdites en mariage et n'avez pas rejeté les coutumes.

Le père de Solofo : Si cette page est tournée, la raison de notre venue en assez grand nombre est simple. Le travail inachevé ne nous a pas retenus, la longue distance ne nous a pas empêchés de rejoindre le rendez-vous fixé.

Si nous venons ici, nous ne ferons pas comme la mère vache qui donne des coups de cornes aux bœufs qui dorment ou qui sont debout, nous ne sommes pas venus parce qu'il y a quelque chose de non achevé. Ce n'est pas cela la cause de notre venue, mais notre fils s'est promené par ici à la recherche d'une femme à épouser. Il a parcouru beaucoup de régions, il a vu plusieurs femmes mais aucune d'elles n'a attiré son attention.

Mais ici chez vous, dit-il,

misy ny tiany, tiany halaiña andraño, hiaraka hipêtraka hiarakitady aminanjy, hitarimy ny madinika, hameloña ny antitra sady hañala fotsivôlo (na vôlofotsy). Kalê nitaôminy zahay ka hoy izy hoe :

"Ingia koa a Baba sy Niny hangaho viavy tiako zay akañihaony !" Kalê tonga aketo zahay hañome voñinahitra anare ray aman-dreny masoandro amam-bölaña, hiandra vovöñana, hangaho viavy, hameloña, hitaiza sady hitaizaiña, hanohizaña ny taranaka.

Kalêaza hidiam-biavy, aza ijijiaña sôsaña. Ny viavy angahoenay i Raso, ary ny angahoña ananjy i Solofo. Zany ny antony ahatongavanay kalê atao mahareñy ny vatatêñanare.

Baban'i Raso : *Sañatria foaña tsy am-bava ny ratsy. Mitory milaza ny vatatêñanare moa ho'anao, tsisy tsiñy na kabaro fa anare manaña zazalahy ary zahay manaña zazaviavy. Nitsangatsangaña tatoe ny zanakare lahy hitady*

il y a celle qu'il aime pour être dans son foyer, pour rester ensemble et pour chercher ensemble avec lui, pour élever les enfants et soigner les vieux et pour arracher les cheveux blancs. Et il nous a donc entraînés en disant :

"Venez, Papa et Maman pour demander la fille que j'aime !" Et nous arrivons ici pour vous rendre honneur, vous les parents, soleil et lune, pour regarder en haut, pour demander femme pour soigner et élever et pour aider à élever pour continuer la descendance.

Ne soyez pas avares de femme, ne nous parlez pas de disputes. La fille que nous demandons est Raso et nous la demandons pour Solofo. Telle est la raison de notre venue et nous vous la faisons connaître.

Le père de Raso : Qu'à Dieu ne plaise ! Vous nous avez dit qu'il n'y a pas de problèmes mais seulement vous avez un fils et nous avons une fille. Votre fils s'est promené par ici pour chercher une femme à épouser. Il a vu

viavy hataony tokantraño. Be ny viavy hitany fa aminay akato ny misy ny tiany halaiña andraño. Kalê nitaôminy hangaho i zazaviavy zany anare. Aza ijijiaña sôsaña, fa amy viavy, hitarimy ny madinika, hikarakara ny maventy, indrindra fa ny antitra.

Ny anaran'ny viavy angahoenare i Rasoa, ary ny angahoña ananjy i Solofo. Nahareñy zahay aminanjy zany fa aminay akato misy tovovavy maro be. I Rasoa zany maro akato. Ake i Rasoanoro, i Rasoavola, i Volasoa, i Soazara, i Rasoana, i Kalosoa, i Rasoaménavôlo, i Rasoamamy, i Fenosoa, i Soavina. Kalê havoakanay tsiraikiraika aminare ake zare.

(Une femme d'un certain âge entre d'abord. Une autre de plus de 40 ans entre aussi avec une femme très belle).

Texte en malagasy¹

Baban'i Rasoa : *Io i Rasoa zany ô ?*

Solofo : *Tsy apöla izy ê !*

beaucoup de femmes, mais celle qu'il aime pour sa femme se trouve ici. Il vous a donc invités pour demander cette fille. Ne parlons pas de disputes, car la femme doit élever les enfants, s'occuper des adultes surtout des vieux.

Le nom de fille que vous demander est Rasoa et vous la demander pour Solofo. Nous avons entendu cela, mais chez nous il y plusieurs femmes. Il y a plusieurs Rasoa ici. Il y a Rasoanoro, Rasoavola, Volasoa, Soazara, Rasoana, Kalosoa, Rasoaménavôlo, Rasoamamy, Fenosoa, et Soavina. Et nous allons les vous faire sortir ici une à une.

Traduction en français

Le père de Rasoa : C'est Rasoa que vous demandez ?

Solofo : Ce n'est pas encore elle !

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 14 octobre 2007.

(*Mivoaka koa viavy raika*).

(Une autre femme sort).

Baban'i Rasoa : *Io izy ö ?*

Le père de Rasoa : C'est elle ?

Solofo : *Tsy apöla Izzy ê !*

Solofo : Ce n'est pas encore elle !

(*Mivoaka koa rahavavin-dRasoa raika*).

Une des sœurs de Rasoa sort également).

Baban'i Rasoa : *Io dönko Izzy ö ?*

Le père de Rasoa : C'est donc finalement elle ?

Solofo : *Tsy apöla Izzy ê !*

Solofo : Ce n'est pas encore elle !

(*Farany miditra i Rasoa êfa nihaingo*).

(Finalement, Rasoa, bien costumée entre).

Baban'i Rasoa : *Io i Rasoa zany ö ?*

Le père de Rasoa : C'est Rasoa que vous demandez ?

Solofo : *Ô ! Tompoko ô !*

Solofo : Oui ! c'est bien elle !

Baban'i Rasoa : *Ia ! Iñy izy.*

Le père de Rasoa : Oui ! C'est elle.

(*Mitêfatêfaka ny ôloña. Mipêtraka i Rasoa*).

(Les gens applaudissent. Rasoa prend place).

Baban'i Rasoa : *Ia ! Fantanay amin-jay ny viavy angahoenare. Ny ataonay mankasitraka sady mankateliña anare niditra ny traño. Tsy nañantso ibönga sady tsy nañano jôko aliña i vinanto fa tönga nitondra ôlo-maventy*

Le père de Rasoa : Oui ! Nous connaissons maintenant la fille que vous demandez. Nous vous remercions pleinement d'être entrés dans la maison. Notre gendre ne l'a pas appelée sur la route, ni ne l'a prise dans la nuit, mais vous

hañome voñinahitra anay, hangaho an'i Rasoa. Sitrahiña zany sady ankatelemiña.

Faharoen'izany mikasika ny fangahoanare viavy take, ny raha hidiam-biavy aminare tsisy, ny sôsaña hijijaña tsy nêñany satria antsika tsy apöla nifañano ratsy. Izy io tönga amin'ny ohabölaña : "Tambako nambolen'ny tsy hömaña, hanin'ny hömaña ananjy". Pöla hely ny zazaviavy amakamahiña. Lehibe izy atao hoe : "Anò alain'ôloña anao toe". Ka lêka misy ny tia ananjy, kalê halaka anazy, tönga amin-draha rarazaña aminanjy, kalê tsy mahataña zahay fa manome malalaka. Misaotra anare edy tsy nañadala.

Baban'i Solofo : *Ary zahay manakasitraka anare sady mankateliña satria tsy nanôsi-bôhon-tañana anay. Tsy nijijianare sôsaña zahay ary tsy nitoroanareo fañadiam-bôlaña fa namianare viavy am-pahatsöraña. Kalê misaotra anare ny nameloña haniko honganare.*

avez amené des parents pour nous honorer et demander Rasoa. Merci beaucoup pour tout cela.

Deuxièmement, concernant votre demande de tout à l'heure, nous n'avons pas des raisons de vous refuser nos femmes, il n'y a pas de problèmes car nous ne nous sommes jamais fait encore de mal. Cela nous fait rappeler le proverbe disant : "Du tabac planté par un non-fumeur, il est fumé par celui qui en fume". Si la fille est encore petite, on la garde. Quand elle est grande on lui dit : "Quelqu'un vous demande". Et si quelqu'un l'aime et la demande, la chose désirée arrive et nous ne pouvons pas la retenir, mais la donner librement. Merci à vous de l'avoir pas trompée.

Le père de Solofo : Nous vous remercions de tout cœur parce que vous ne nous avez pas repoussés du revers de la main. Vous ne nous avez pas raconté des histoires mais vous nous avez donné simplement une femme. Nous vous remercions donc d'avoir donné la vie, je vous présente mes

respects.

Baban'i Rasoa : *Tsy am-bava ny ratsy.*

Le père de Rasoa : Merci beaucoup.

2. - La remise de la somme coutumière

Texte en malagasy¹

Baban'i Solofo : *Ary zahay toe tōnga amin'ny öhabölaña : "Telopôlo taoña, zato ririñina, vôlovôlom-balavo tsy miöva". Ny fömban-drazantsika tsy azo avêla. Triotrio, ahony tsy miala fasiña, vôronkontsy tsy miala aomby, ny diafötaka tsy miala amina fanambadiaña betsimisaraka. Kalê hanôlotra ny raha nifañarahän-jare roa zahay. Ny fañarahän-jare, ahony, iray hetsy ny diafötaka, kanêfa, alöhan'ny hanolöraña ananjy, antsafaña malöka ravinanto, asa zany tokoatra fañikian-jare roa.*

Rasoa : *Ia ! Zany !*

(Isaiña ny völa, atôlotra ny renin 'i Rasoa).

Baban'i Rasoa : *Misaotra*

Traduction en français

Le père de Solofo : Nous réalisons le proverbe disant : "Trente années, cent hivers, le pelage d'un rat ne change pas". On ne peut pas délaisser les coutumes ancestrales. L'oiseau *triotrio* ne quitte pas, paraît-il le sable, les oiseaux blancs les zébus et le contrat accompagne toujours le mariage betsimisaraka. Nous allons offrir la sommes dont ils se sont convenus, paraît-il : le contrat s'élève à cent mille *Ariary*, mais avant de le présenter, nous allons demander à notre bru, si telle a été vraiment la somme convenue par les deux.

Rasoa : Oui ! C'est cela !

(On compte l'argent et on le présente à la mère de Rasoa).

(P. RS) : Merci, que

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

tahin'Andriamanitra, nañome völa. Sady nañome voñinahitra ny viavy anare, nañome voñinahitra anay ray amandreny. Voaray izy io. Ny nialany anò misolo, ny tavêla hitômbo an'hetsiny, hitômbo an-tapitrisa. Misaotra, haniko honganare !

Baban'i Solofo : *Tsy ambava ny ratsy ! Ny amin'iny tsisy tôkony hisaoraña fa raha nifañikian-jare roa izy iñy ary fömba. Ny ataonay, anò haniña an-tsitrâpô ny völa. Ambidy lamba izy, anò röta alöhan'ny aiña ny lamba, ambidy aomby, anò vañona hameno vala, hameno kijany ny aomby.*

Dieu vous protège pour avoir donné de l'argent. Vous donnez en même temps de l'honneur à la femme et à nous les parents. Cette somme est reçue. Que ce qui est sorti soit remplacé, et que le reste croisse cent mille, un million de fois. Je vous présente tous mes respects.

(P. SL) : Il n'y a pas de quoi ! Concernant cette somme, il n'y a pas de quoi à nous remercier, elle a été convenue par les deux et c'est la coutume. Ce que nous disons : achetez volontiers de la nourriture. Si vous achetez un vêtement, qu'il soit déchiré avant la vie. Si vous achetez des zébus, qu'ils remplissent le parc et les pâturages".

3. - La distribution de boissons

Lors des fiançailles, les parents de la jeune fille présentent à leurs invités du rhum dans une dame-jeanne.

Texte en malagasy¹

Baban'i Rasoa : *Ary zahay mankasitraka sady mankateliña anare fianakaviaña nantsöviña aketo, hañatrika ny*

Traduction en français

(P. RS) : Et nous remercions profondément les familles invitées ici pour assister à la cérémonie

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 14 octobre 2007.

*fisehoañan'ny zaza madinika.
Faly zahay sady ravo satria
tönga amin'ny raraziña
aminanjy ny zaza : nalain'ôloña
an-draño.*

*Kalê manôlotra zahay, raha
lehibe tsy foaña, voatsiray tsy
angira, lehibe tsy foaña izy io,
nitsapatsapaiña tan-drañon-
dRamisy, nidiraña tan-drañon-
dRamanaña, galoña tsy ampy
akanjo, kintaña tsy ampy
satroka. Rasaim-bölaña karaha
be, tsy rasaim-bölaña karaha
hanin-tsy foe. Voñinahitry ny
sakay ny laony, voñinahitry ny
toaka ny rasavölaña.*

*Aombilahy am-pihin-
tandroka, toaka iray voatavo
tsy nany tsy an-drasavölaña.
Ka sambaha lehibe tsy foaña
izy io, tsy asolôho-poaña
karaha ranon-kafe fa atôlotra
amim-boñinahitra, kalê töngä
aketo, korañina, haniko
honganare.*

Baban'i Solofo : *Sañatria
foaña ny ratsy tsy haniña.*

consacrée à ces enfants. Nous sommes contents et heureux, car l'enfant est parvenue à ce qu'on a désiré pour elle : elle est demandée en mariage.

Alors nous vous présentons quelque chose, il ne s'agit pas d'un bâton, qu'on a cherché dans la maison de Ramisy ou qu'on a demandé dans la maison de Ramanaña, c'est un galon sans uniforme, une étoile sans chapeau. Quand on le présente en parole, on dirait qu'il est grand, et si on le présente sans parole ou dirait qu'il n'est pas donné de bon gré. L'honneur du piment est d'en avoir peur, et l'honneur du rhum la parole.

Le zébu a besoin des cornes, une calebasse de rhum ne peut se consommer sans parole. Même s'il est très insignifiant, on ne peut pas vous le donner sans dire un mot comme on offre le café, mais on le présente avec les honneurs, et nous sommes venus ici pour en parler avec tous nos respects.

(P. SL) : Nous avons entendu cela. Que le malheur

Mitory milaza ny vatacéñanao : zahay ho'anao mankasitraka sady mankateliña anare fianakaviaña nantsoviña hañatrika ny fisehoan'ny zaza ikambanaña. Sitrahiña anare satria niala tabà, niala töndra têña, hitahy hañanatra ny zaza. Faly ho'anao zahay sady ravo, satria töngä amin'ny nirarazaña aminanjy ny zaza : nahazo tökantraño.

Kalê manôlotra raha lehibe tsy foaña, atao fady, atao voñinahitra. Te ho salama ny hoditra fa tsy alêfan'ny hatiña, te hañome be fa tsy alêfan'ny tsisy, tsy hañome ndraika tsy alêfan'ny fitiavaña. Raha tsy ampy hotrino izy io, ho'anao, kanêfa tsy asolôho-poaña karaha ranon-kafe fa voñinahitry ny sakay ny laony, voñinahitry ny toaka ny rasavölaña. Aombilahy ampihi-tandroka toaka iray voatavo tsy lany tsy andrasavölaña. Kalê korañina.

Zahay aminanjy iñy, töngä

s'éloigne de nous. Vous dites devant tous que vous êtes très reconnaissant envers les familles invitées à la célébration de nos enfants communs. Vous nous remerciez car nous avons quitté notre travail, les activités quotidiennes, pour conseiller les enfants. Vous avez dit que vous êtes contents et heureux, car l'enfant a atteint ce qu'elle a désiré : elle a eu un foyer.

Et vous présentez alors quelque chose pour lever les interdits et pour rendre honneur. La peau veut être en bonne santé mais la gale l'en empêche. On voudrait donner généreusement mais la pauvreté retient. Si on ne veut pas donner, l'amour ne l'autorise pas. Vous dites que c'est une somme modique, mais on ne la présente pas comme une tasse de café, car l'honneur du piment est d'en avoir assez mangé, et celui du rhum le discours. Un zébu aux longues cornes et une calebasse de rhum ne se consomment pas sans discours. Alors on en parle.

Concernant cela, nous

amin'ny öhabölaña : tadiñy voa nono, maso voa sondrara, sady nahita zahay nahareñy. Misaotra nañome fady, nañome voñinahitra. Be izy io fa tsy kely, barika navaringariña izy io, damizaña midoenaka. Ny zaza, anò marin-tökantraño. Hitéraka ny lahy sy ny vavy ! Tsy hañiry ôloña fa irin'ôloña.

(*Tahoeña ny toaka*).

(On sert le rhum).

sommes semblables à ce que dit le proverbe : des oreilles mouillées de lait, des yeux mouillés par le *sondrara*, nous voyons et entendons à la fois. Merci d'avoir levé les interdits et d'avoir procuré de l'honneur. C'est vraiment une grande chose et non une chose insignifiante. Ce sont des barriques et des dames-jeannes pleines. Qu'ils enfantent des garçons et des filles ! Qu'ils ne désirent personne mais soient désirés de tous.

4. - Le repas commun

Tout le monde mange traditionnellement avec du *ravinala* (feuille de l'arbre des voyageurs) et le *sôroka* (feuille de l'arbre des voyageurs pliée, elle remplace la cuillère). Les nouveaux mariés ont droit aux premiers services. :

5. - Les fiançailles

Après le repas du soir, le père ou le porte-parole du jeune homme (P. J. H.) prend la parole : « Est-ce que tout le monde est là, ou devons-nous attendre d'autres personnes ?

Ce à quoi le parent ou le porte-parole de la jeune fille (P. J. F.) répond après avoir jeté un coup d'œil sur l'assistance : « Nous sommes tous ici et nous n'attendons personne ». :

(P. J. H.) : Nous sommes venus, mon seigneur, (*tompoko na tompokolahy*), suivre le chemin qu'avait emprunté notre fils. De retour chez nous, il nous a dit avoir trouvé une fille chez vous et d'après lui, il l'a déjà vue et elle lui aurait donné une réponse favorable. Ceci est-il vrai ou notre fils a-t-il inventé cela de toutes pièces ?

(P. J. F.) : Oui, seigneur, votre fils est venu chez nous. Il ne s'est pas caché, mais il s'est montré à nous, les parents, et ce qu'il vous a dit là est vrai : "Il y a parmi nous quelqu'un qui s'est entendu avec lui". Si vous voulez savoir, voilà la vérité.

(P. J. H.) : S'il en est ainsi, seigneur, nous sommes venus vous demander un plant. Ce n'est ni plant de riz, ni de maïs, ni de bananier, ni de manioc (nous reviendrons un autre jour vous demander cela) mais ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est un plant humain, c'est-à-dire votre fille Rasoa qui signifie la belle. Nous vous prions donc de ne pas nous écarter de vos bras, de ne pas nous repousser devant la porte, mais laissez-nous entrer dans votre maison.

(P. J. F.) : Nous avons entendu, seigneur, et nous vous remercions de n'avoir pas dédaigné le *ravim-pontsy nahantona* (la feuille de bananier suspendue). Vous en aurez, mon seigneur, car il n'existe pas entre nous des raisons qui puissent nous empêcher de vous donner une de nos filles. Cependant, voici ce que nous disons : "Notre fille est encore une enfant. Elle ne sait pas cuisiner, ni faire la lessive, ni tresser une natte. Si cela ne vous décourage pas, si vous êtes prêts à le lui enseigner, vous pouvez la prendre, sans qu'il y ait de faute de votre part, mais nous vous recommandons surtout de pas l'induire en erreur.

D'autre part, vous ne la voyez ni aveugle, ni manchote, ni sans dents, ni sans jambes ; donc si vous lui donnez des gifles, des coups de pied, des coups de poing, nous ses parents, nous ne pourrons le tolérer. De plus, si vous l'accusez injustement d'avoir une liaison amoureuse (*misengy*) sans preuves, nous ne pourrons jamais l'accepter. A ce sujet, nous voudrions nous mettre d'accord. Si vous, gendre (*vinanto*), vous envoyez votre petit frère ou votre neveu causer avec notre fille, afin de l'accuser d'une liaison amoureuse, nous ne pourrons l'accepter".

Si le contrat est accepté, les parents du jeune homme et de la jeune fille fixent le délai du mariage et le montant du cadeau (*diafotaka*) que le jeune homme doit donner aux parents de sa belle, avant de se séparer.

CHAPITRE III

L'UNION D'UNE FEMME ET D'UN HOMME

I. - La veillée

1. - La demande d'une femme

Le jour prévu, les parents du jeune homme, accompagnés de plusieurs amis, arrivent chez les parents de la jeune fille. Après le repas du soir, le porte-parole du jeune homme prend la parole devant les parents de la jeune fille réunis pour la circonstance.

(P. J. H.) : Avez-vous encore quelqu'un à attendre ?

(P. J. F.) : Personne, mon seigneur, nous sommes tous là.

(P. J. H.) : S'il n'y a personne à attendre, nous allons exposer l'objet de notre visite.

Pendant quelques jours ou quelques mois, notre fils s'est promené, alors il a vu votre fille qu'il aime beaucoup. Un proverbe dit : “*Na maro aza ny vorona, ny akanga ihany no tsara*” (quoique les oiseaux soient nombreux, ce sont les pintades seules qui sont belles). Cela veut dire qu'il y a beaucoup de filles, mais c'est votre fille seulement que nous aimons. Nous venons donc, non pour une razzia ni pour mobiliser les hommes valides pour une corvée, mais vous demander un plant. Il existe plusieurs sortes de plant : riz, canne à sucre, manioc, bananier, etc. Ces plants, nous les demanderons mais une autre fois ; aujourd'hui, c'est un plant humain que nous désirons.

(P. J. F.) : Votre parole, nous l'avons entendue, mon seigneur, et nous n'avons pas d'objection, nous acceptons votre demande. Dans votre famille, nous ne voyons personne à qui refuser nos filles. Laquelle d'entre elles voulez-vous épouser : Maevatsara, Soazara, Maitsoeva, Kalotsara ou Tsaravelo ?

(P. J. H.) : Merci, seigneur et que Dieu vous garde... L'énumération des noms, nous l'avons entendue. Cependant, Rasoa n'a pas été nommée et c'est elle que nous demandons.

(P. J. F.) : Nous avons entendu votre parole, comme nous l'avons déjà dit, nous ne voyons personne à qui refuser nos filles. Rasoa est là, jusqu'à présent personne n'est venu la demander, sinon vous. C'est pourquoi nous l'avons nommée. Nous sommes prêts à vous la donner, si vous la désirez vraiment.

(P. J. H.) : Nos mains et nos pieds sont prêts à accueillir Rasoa que nous avons demandée. Nous vous remercions, mon seigneur.

(P. J. F.) : Vous nous remerciez, à notre tour, nous vous remercions de l'honneur que vous nous faites en venant chez nous demander notre fille, alors qu'il y a beaucoup d'autres familles et des filles, mais c'est chez nous que vous êtes entrés. Devant tous les habitants, c'est un honneur, un très grand honneur pour nous. La maladie, la honte, l'inceste, vous nous enlevez tout cela. Nous vous remercions¹.

2. - Le *diafotaka* ou cadeau de mariage

Les remerciements que vous nous adressez, nous vous les renvoyons à notre tour... Le proverbe des ancêtres s'est vraiment accompli chez nous aujourd'hui : "Il y a beaucoup d'espaces vides, de clairières, mais on n'occupe que la place où nous pouvons poser les fesses" (*Betsaka ny hiaka, be ny roranga, fa ny sahaza ny vody no ipetrahana*).

Comme vous, nous l'avons constaté, il y a beaucoup de familles, de toits, de filles, mais les ancêtres et la chance nous ont placés très haut en nous faisons entrer ici. Votre porte ne s'est pas fermée, vous ne nous avez pas rejetés ; le plant que nous vous demandions, vous nous l'avez donné en

¹ FANONY (Fulgence), *Fasina. Dynamisme et recours à la tradition*, p. 199.

nous offrant votre fille, pour éduquer les petits et aider les vieux, nous vous remercions ardemment. Nous sommes très, très contents...

D'autre part, nous offrons le cadeau que nous avons promis lors de notre dernière rencontre : un bœuf et une somme de 1 000 Fmg. Nous les donnons en présence de toute la famille ici réunie. Ce n'est pas par prestige que nous le faisons, mais telle est la coutume de nos ancêtres. Ce cadeau est insignifiant, tel qu'il est : "La salive en été, quand on la crache, elle ne mouille pas le sol, quand on l'avale, elle n'irrigue pas la gorge" (*Ranivy faha-lohataona, arora tsy mahalen-tany, atelina tsy mahalen-tenda*). C'est pourquoi nous vous l'offrons avec respect, nous vous le donnons avec honneur.

Ainsi, nous vous prions de laisser venir avec nous celle que vous nous avez donnée dès que le jour se lève. Nous vous remercions et que le Seigneur vous garde tous.

(P. J. F.) : Nous vous remercions, mon seigneur. La fille que vous nous avez demandée est pour nous un "tabac qui n'est fumé que par le vrai fumeur" (*paraky tsy ho an'ny tsy homana azy*). Si notre fille est encore là aujourd'hui, c'est qu'elle nous est interdite et qu'*Andriamanitra* (Dieu) l'a destinée pour vous, gendre. C'est pourquoi ce que nous avons accepté hier, nous ne le refusons pas aujourd'hui. Cependant, ne partez pas encore cette nuit, mais demain matin après le petit déjeuner.

Quant au cadeau que vous avez offert pour nous honorer, nous les parents ainsi que notre fille, il est très important et non insignifiant (*Be izy fa tsy kely*). Nous l'acceptons avec joie et nous vous remercions. Que la malle d'où est sorti ce cadeau se remplisse de jour en jour... Que *Zanahary* (le Créateur) vous bénisse !

Après ce discours, les parents de la jeune fille offrent de la boisson en l'honneur des parents du jeune homme. Les jeunes peuvent déjà chanter et danser s'ils le veulent.

II. - LE JOUR DU MARIAGE

1. - L'*orimbato* ou le lien du mariage

Le lendemain matin, après le petit déjeuner, les deux familles se réunissent dans la maison du père de la jeune fille. Le porte-parole du jeune homme parle le premier.

(P. J. H.) : Mesdames et Messieurs, permettez-nous de retourner dans notre village. Mais avant de partir, nous allons faire le lien du mariage. (*l'orimbato*) et nous invitons tous ceux qui étaient là hier soir à y assister, pour que nous puissions ainsi leur dire au revoir.

(P. J. F.) : Nous vous remercions. Cependant, veuillez attendre un instant. La fille n'est pas tout à fait prête et les invités ne sont pas encore arrivés.

Vers dix ou onze heures, lorsque tous les invités sont arrivés, on place la jeune fille à côté du jeune homme, tous les deux face aux assistants.

Le porte-parole du jeune homme prononce un discours pour la demande en mariage avec plus d'éloquence que la veille. Puis, il conclut en disant : "La pirogue termine son voyage à l'amarre et la parole qu'on a lancée dans le cœur. Nous vous invitons à parler de vos interdits et de vos recommandations.

Le mariage est un grand événement dans la vie de l'homme et il dit :

Après la répétition d'usage du discours de son interlocuteur et les remerciements habituels, le porte-parole de la jeune fille dit :

(P. J. F.) : Nous allons procéder à la cérémonie de l'*orim-bato* (contrat de mariage).

Texte en malagasy¹

Baban-dRasoa : *Ny fankatia tsy mifamarafara, ahony, ady ny hiasarany. Fehin'ny êntaña ny hafotra, fehin'ny fanambadiaña betsimsaraka, ôrimbato. Kalê hirôso amin'ny ôrimbato antsika, hamihêzantsika ny fanambadian'ny zaza madinika sady hanipatsipazantsika fañanaraña amin-jare. Ny raha kindreña ny hampaharitra ny fanambadiaña kalê asaintsika hifampijijy raha tsy tiaña malöha zare roa.*

(*Tsisy niteny zare roa fa sômby niondrikondrika take foaña*).

Baban'i Rasoa : *Anare koa tsisy hiteny, hañanatranatra anare zahay, kalê mitainoa tsara be anare : zao ny hafatrafatra apêtraka amin-janako lahy malöha :*

Hañara-bady i Rasoa io ê ! Handao tökantranonay ray aman-dreniny ê ! Izy akañy tsy mpiasa, kalê atao mpiambin-traño foaña. Aza atao ny

Traduction en français

P. J. F. : Un amour qui n'envisage pas le lendemain finira par le conflit. L'écorce du *hafotra* est le lien des bagages, le contrat de mariage est le lien du mariage *betsimisaraka*. Nous allons donc procéder au contrat du mariage des ces enfants et en profiterons pour leur donner des conseils. Le but désiré est la durée du mariage, alors nous allons d'abord demander aux deux de dire les choses qu'ils n'aiment qu'on leur fasse mutuellement.

(Aucun des deux ne parlent pas d'abord, mais tiennent leur tête baissée).

P. J. F. : Si vous n'allez donc pas parler, nous allons vous adresser quelques conseils et écoutez bien : voici les conseils que j'adresse d'abord à mon gendre :

Rasoa va suivre son mari ! Elle va quitter le foyer de ses père et mère ! Là-bas, elle ne sera pas une servante à qui vous confierez la garde de

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 21 octobre 2007.

mandika vôho-day ê ! Tsy roa ôloña zakaiña izy akañy fa anao raika ny tômpony fantañay. Kanêfa sambaha nalanao ny diafôtaka, raha misy ny hadisoaña mipêtraka aminanjy, satria ny ôlombeloña tsy vatsitohiña añambo fa vatsitohiña ambôny tany, ny masonry aza gilaña, ny tañany tsy folahiña. Fa lêka disaka anao, atero möramöra aminay ray aman-dreniny izy fa aza iadivaña.

Faharoan'izany, mömba ny aretiña. Lêka marary izy, aza dêsaña miandra vava izy vao ilazaña zahay, böra antsika miaraka mitaha.

Faharoa fahatelon'izany, matoa anare roa mitambatra, mitovy razaña. Kalê ny mifañivaiva fianakaviaña, ny mifanipitsipy êntaña lêka miankany, aza atao zany fa tsy mety ê !

Faharoa fahatelon'izany, mömba ny fisingiaña : amintsika Betsimisaraka, lêka

la maison. N'abandonne pas le lit conjugal ! Nous ne connaissons d'autre personne que vous là-bas. Et même après le paiement du contrat, si elle fait des erreurs, car l'homme ne se trompe pas dans le ciel mais se trompe sur terre, ne touchez pas à ses yeux, ne cassez pas ses mains. Mais si vous êtes fatigué d'elle, rendez-la doucement à nous ses parents, sans lui chercher querelle.

En second lieu, concernant les maladies. N'attendez pas qu'elle ne ferme plus la bouche pour nous aviser, pour que nous la soignions ensemble.

Deuxièmement, troisièmement, si vous vous êtes mariés les deux, c'est que vos ancêtres sont les mêmes. Alors ne parlez jamais en mal des familles, ne jetez pas dehors ses effets personnels en cas de dispute. Ne faites pas ces choses, car elles ne sont pas bonnes.

Deuxièmement, troisièmement, pour nous les Betsimisaraka, en cas de

misengy ny viavy, matingôro miênatra, lôha ny êntaña. Kanêfa aza atao vato sary aomby, rôn-karaha. Ataovy azo am-pôto-tañana, azo satroka, trakatraka amin'ny mariña, misy vavolombeloña vao ariaña sandry ny aninay.

Mikasika ny fitadiavaña, amintsika Gasy, ny lalahy mitady ny viavy mikajy. Aza mañano lalahy mitantenitra kalê mañaram-bary hatôko. Hiara-mitady aminaõ ny ialany ray aman-dreny fa tsy atao mpiasa kalê tsy hahita kajiamböla.

Miara-mandidy, miara-manapaka, ary miara-mitady.

Faharoa fahatelon'izany, ny fanambadiaña, ahony, zafindrafoafaka. Sambahà tsy raraziña ny fisarahaña, fömban'ôloña mitondra traño ny misara-beloña. Léka misaraka, amin'ny öhabölaña ë : miara-manihitra, miara-mizara. Mirasa mitovy amin'ny

soupçon d'adultère de la femme, c'est comme un serpent. Elle n'aura que sa tête comme bagages. Ne la traitez pas comme un zébu en pierre qui n'a pas de viande. Ayez des preuves en mains, un chapeau, des preuves de la vérité avec des témoins avant de rejeter la nôtre.

Concernant la création des richesses pour nous les Malgaches, l'homme cherche et la femme conserve. Ne faites pas comme l'homme faible qui mesure le riz à mettre à cuire. C'est pour chercher ensemble avec vous qu'elle quitte ses parents et non pour être une servante ne trouvant aucune économie.

Vous décidez toujours ensemble, et cherchez ensemble.

Deuxièmement, troisièmement, le mariage, paraît-il est le zafindrafoafaka. Même si l'on ne désire pas la séparation, elle arrive aux époux de se séparer vivants. À la séparation, suivre le dicton : chercher ensemble et partager ensemble. Les biens sont

fanañana fa tsy mitelo ê !

partagés en deux et non en trois.

Mañaraka izany, mikasika ny zaza ivêlany, i Rasoa tsy apöla namaitra ivêlany ivinanto lazao aketo fa tsy zana-drafy ny zaza têraka talöhan'ny fanambadiaña, kalê iarahanare roa mitaiza.

Ensuite de cela, concernant les enfants nés avant le mariage. Rasoa n'a pas encore enfanté, et vous cher gendre, dites ici si vous en avez, car les enfants né avant le mariage ne sont pas des enfants de concubines, et vous les élèverez ensemble.

Mitodika aminare ray amandreny ndraika zaho. I Rasoa io, vavy natakalo lahy é ! Anare aňy ny ray aman-dreniny hañatöro ananjy zeňy raha tsy hainy. Mahöla izy aza izahaña lamba vaky fa anare ny hañanatra ananjy. Kalê korañina, haniko honganare ijaby.

Je me tourne une fois de plus à vous les parents. Rasoa est une femme échangée contre un homme ! C'est vous ses parents de là-bas qui allez lui montrer les choses qu'elle ne connaît pas. Si elle fait des bêtises, ne la regardez pas tout simplement, corrigez-la. Je dis tout cela avec tous les respects que je dois à tous.

1. - L'enfant que vous allez emmener avec vous va nous quitter aujourd'hui. Maintenant, c'est vous qui êtes son père et sa mère. Un proverbe malgache dit : “*Fozalahy natakalo fozavavy*” (Un crabe mâle échangé d'un crabe femelle). Elle est grande de taille, cependant, elle raisonne encore en enfant, mais le mariage est une chose voulue par Dieu (*sitrapon'Andriamanitra*), elle doit donc accomplir son devoir de fille. Aussi, si elle n'est pas sage (*adaladala*) donnez-lui des conseils, ne laissez pas agir à sa guise.

2. - Nous n'acceptons pas la polygamie. Notre fille n'aura pas de mari autre que vous, gendre. Si elle vous surprend avec une autre femme, elle pourra rentrer chez elle et le cadeau (*diafotaka*) ne sera pas remboursé, même si la fille revient une semaine après la noce.

3. - A votre connaissance, cette enfant n'a jamais volé, si vous ne travaillez pas, gendre, pour nourrir votre famille et que cela lui arrive, dans ce cas, n'allez pas nous trouver car c'est votre affaire, et c'est votre faute. Mais si elle refuse de travailler, de faire de l'élevage, ce que vous avez fait tout seul n'appartient qu'à vous seul. Ne lui crevez pas les yeux, ne lui coupez ni les bras, ni les jambes, mais venez nous trouver, nous en discuterons ensemble.

4. - Si elle a un rapport amoureux (*misengy*) avec un autre homme, elle deviendra comme "un serpent qui change de trou, son bagage, c'est sa tête" (*matingoro mienatra, loha entaña*), c'est-à-dire elle n'aura pas droit à ce que vous avez amassé tous les deux, pas même une aiguille cassée (*fanjaitra tapaka*).

5. - Il est interdit (*fady*) de nous frapper du pied gauche ou du pied droit, ou encore avec une bûche.

6. - Nous n'admettons pas que celui qui prend notre fille couche avec une autre femme (*mandia velatsihy* ou *mandia vohiday*). Il est interdit également de jeter ses affaires hors de la maison quand vous vous disputez dans votre ménage.

7. - En cas de maladie de votre femme, vous n'êtes pas le seul responsable. Veuillez nous prévenir pour que nous puissions la soigner ensemble.

Texte en malagasy¹

Baban'i Solofo : *Sañatria foaña tsy am-bava ny ratsy. Mirèsaka iñy, misaotra tahin'Andriamanitra. Izy tô mö tsy osika ifañarahaña fa teny ifandrambasaña, kalê zahay koa tsy mandramby karaha viñitra. Azo onoña aby raha nizakainao take reñy na mömba*

Traduction en français

P. SL : Merci bien pour tout ce que vous avez dit à propos des enfants. Que Dieu vous protège ! Il ne s'agit pas ici d'une danse convenue mais de prise de la parole successive, et si nous ne parlons on aurait dit que nous sommes en colère. Nous avons bien compris tout

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

ny fañahiaña ny aiña, na mömba ny fifanajaña, ny fitadiavaña, firasaña ny fanañana lêka misaraka, ny fisingiaña indrindra fa ny adidinay rafozaña. Matokisa anare fa antsibe natöraky ny mpahalala izy ireñy kalê antañan'ny mpanam-pañahy. Tsy hisy ho hadiñonay izy ireñy. Araky ny voalazantsika take mö, fañanaraña ny zaza madinika izy ataontsika aketo toe ary famihêzaña ny fanambadiaña böra haharitra. Kalê hanipitsipy anatranatra koa zahay :

Zahay toe akañy maro ê ! Ary pöla te ho maro. Tianay tsy hañano tantely ravinanto, kalê hadikidikin-tramy, ary tsy hañano tañan-tsabetêfaka kalê ho be ila, ka hañano traño mazava ila. Ny tianay aminanjy, ampitoviña ny fitondraña ny fianakaviaña andañiny sy ankilany.

Faharoan'izany, ny afo am-body ny asaha añövan-tsimbo,

ce que vous avez dit à propos de la protection de la vie, du respect mutuel, la recherche des richesses, du partage des biens encas de séparation, de l'adultère et surtout de nos devoirs en tant que beaux-parents. Soyez sans crainte, c'est comme un grand couteau qu'on a remis entre les mains d'un connaisseur. Nous n'en oublierons aucun détail. Comme nous avons dit tout à l'heure, il s'agit de donner quelques conseils à nos enfants pour bien sceller le mariage pour qu'il dure. A notre tour, nous allons donner aussi des conseils.

Là-bas, nous sommes aussi très nombreux ! Et nous voulons encore être plus nombreux. Que notre gendre pas ne fasse pas comme le miel gluant, ni comme des mains malformées : l'une est plus grande que l'autre, ou comme une maison dont la moitié est éclairée. Ce que nous aimons, c'est qu'on doit user de la même mesure dans les relations familles des deux côtés.

Deuxièmement, évitez de cuisiner en retard, de nous

ny ankany imasom-bahiny, aza anoiña fa ratsy ê ! Karaha zany koa ny mañivaiva töndrateña kalê hañano hoe : "Sabörako tsy karaha toe aby töndra teñanao vao zaho niala ny ray aman-dreniky". Akañy tsy apöla misy raha êfa vöñona hiatifaña fa anare roa ny hamôroña raha ijiaby hamelömanare teña.

Faharoa fahatelon'izany, vavy natakalo lahy anao a vinanto. Léka misy raha mahaviñitra, mañatöña anay rafözaña malöka fa aza pöla mihazakazaka misintaka mitöndra fö amin-jare atoe. Fa ratsy ataon'ôloña mañano viavy tsy afá-nono.

Mañaraka izany, ny zaza ivêlany zany, tsy pöla manaña hijijiña aketo i Solofo fa lay hikambananjare ho avy aňy vao hiarahan-jare roa mitaiza. Hamarañako ananjy, ny raha fadiaña. Mankösa velon-têña ny fihinanaña raha sandraña kalê tôkony hiarahaña mifady.

injurier dans l'habit. Ainsi évitez les bagarres en public devant des visiteurs. Ne faites pas cela, parce que c'est mauvais ! De même ne rabaissez pas les autres en disant : "Si je savais cet état de chose, je n'aurai pas quitté mes parents". Là-bas, il n'y a rien encore à prendre, c'est à vous deux de créer toutes les choses dont vous en aurez besoin pour vivre.

Deuxièmement, troisièmement, chère bru vous une femelle échangé contre un mâle. S'il y a quelque chose qui vous fâche, venez d'abord nous voir les beaux-parents au lieu de courir chez eux ici pour amener votre colère, car les gens disent qu'il est mauvais pour une femme de jouer à l'enfant non sevrée.

Ensuite de cela, concernant les enfants avant mariage, Solofo n'en a pas pour qu'on en parle ici, mais vous élèverez ensemble ceux qui viendront encore. Je terminerai par les choses interdites. Pour sauvegarder la vie, il faut respecter ensemble les interdits.

Ny anay, ny sökiña sy ny babaköto ny sandraña anay ka mba tianay ho reñy koa ny avy aminare.

Nos interdits sont le hérisson et les lémuriens et nous voulons connaître aussi les vôtres.

Voici nos interdits et nos recommandations :

1. - Nous n'épousons pas une fille qui n'est pas sevrée (*tsy afanono*), c'est-à-dire qui demande tout le temps à revoir sa mère. Si cela se manifeste, et qu'elle ne veuille pas nous écouter là-dessus, elle pourra rentrer chez vous, mais le cadeau (*diafotaka*) que nous avons offert nous reviendra.

2. - Il est tabou de nous accuser d'inceste avec notre mère et nos sœurs (*mamotitra*), et de nous injurier dans "l'habit" (*anaty simbo*) (euphémisme pour désigner les organes sexuels externes chez l'homme et la femme). Celle qui commet cette injure peut être poursuivie devant la famille du mari et subir une amende.

3. - Nous n'acceptons pas que la femme cache de l'argent dans le foyer et n'aide que ses parents à elle et jamais ceux de son mari. Nous ne pouvons pas admettre également que la femme ne respecte pas le père et la mère de son mari.

4. - Il est interdit par nos ancêtres à tous, de dépouiller les nattes du plancher (*mañenda-dafika*), elle se sépare de son mari. Voilà nos interdits et nos recommandations.

Texte en malagasy¹

Baban-dRasoa : *Mirésaka iñy, misaotra tahin'Andriamanitra, nahêfa haniko honganare. Azo anoña ijiaby nikorañinao take reñy. Mömba ny raha sandraña,*

Traduction en français

P. RS : Merci et que Dieu vous protège d'avoir parlé de cela. Nous présentons nos respects. Nous avons compris tout ce que vous avez dit. Concernant les interdits

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

*itoviantsika izy roa reñy kalê
sömby hitandriña ananjy reñy
zare roa böra tsy ho ösa amin'ny
fitadiavaña.*

*Hitodika amin'i Rasoa
manökaña ndraika zaho.
Handêha hañara-bady anao a
Rasoa ê ! Reñinao fañanaraña
take reñy. Ny añanovaña ananjy
reñy, hampaharitra töndra
trañonare sady hahatsara ny
fiarahamoniña anare ömba
akañy. Kalê hajao ny
tôkantraño, hajao ny rafözaña.
Aza hadiño raha ijiaby nafehy
take reñy.*

*Hitodika amintsika
fianakaviaña koa zaho. Ny
añantsovaña antsika aketo, tsy
hitàino foaña fa hiaraka
hañanatranatra ny zaza
ikambanaña aminay roa tonta.
Kalê tsy tampênam-bava anare
fa mahazo mandray fitenênaña.*

Olo-maventy raika : *Reñinay
ijiaby take reñy ary tsisy raha
zakaiña eriky zahay ambon'iñy.
Vavolombeloña amin'ny raha
ijiaby take reñy zahay. Kalê
ataovy amin-jay eriky ny fömba,
hamihêzaña ananjy.*

ancestraux, ce sont les mêmes pour nos deux familles, et que les deux se mettent à les observer pour la recherche des richesses ne soit pas difficile.

Je vais m'adresser particulièrement à Rasoa. Vous allez vous marier Rasoa ! Vous avez entendu ces recommandations de tout à l'heure. On a fait cela pour que votre foyer dure et que votre vie sociale soit bonne là-bas. Respectez le foyer, honorez les beaux-parents. N'oubliez rien de ce qui a été dit tout à l'heure.

Je vais me tourner vers nous la famille. On nous a appelés ici non pas pour écouter seulement mais également pour conseiller avec nous les enfants communs. Ainsi on ne vous empêche pas de parler, vous pouvez prendre la parole.

Un notable : Nous avons entendu toutes ces choses et nous n'avons rien à dire en plus. Nous les témoins de toutes les choses qui se sont déroulées. Réalisez alors la coutume pour bien les lier.

Les deux familles ont posé chacune une somme de 5 000 *Ariary* et le père ou le porte-parole de la jeune fille prend la parole.

Texte en malagasy¹

Baban-dRaso : Ny
ohabölaña raha misy : sôla mihôgo misy fanodiaña, mandramby asa mañatom-body rano, lêlan'asa tody mañatom-barevika. Tody, ahony, ny lakaña an-tsirañana. Misy fahifany aby ny raha anoiña ary misy marika ahafantaraña ny fahifany. Mariky ny aomby, ahony, amim-peny, mariky ny vôly êfa vary ambôny lavaka.

Atao mariky ny fahifan'ny raha nanoantsika take, ataantsika ôrimbaton'ny fahifany, hamihêzantsika ananjy, manôlotra zahay vola varifitoenty, avy taminay roa tonta, dimy arivo tan-kilany, dimy arivo avy tan-dañiny, kalê hatôlotra anare fianakaviaña mañatrika aketo.

Te hañome be fa tsy alêfan'ny tsisy, tsy hañome

Traduction en français

(P. RS) : Un proverbe dit : Un chauve qui se peigne a une fin, et que si l'on commence un travail par la base, on le finit par le sommet. La pirogue a accosté paraît-il au bord de la rivière. Toute chose entreprise a sa manière d'être achevée, il y a des marques de son achèvement. Les marques du zébu sont sur ses cuisses, la finition de la semence du riz, le riz dans les trous.

On va poser la marque de la finition de ce que nous avons fait tout à l'heure pour le bien terminer, nous offrons une petite somme d'argent venant des deux parties : cinq mille *Ariary* d'un côté, cinq mille *Ariary* de l'autre. On la présente à vous les familles ici présentes.

Nous voulons beaucoup donner, mais nos moyens nous

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

*ndraika tsy alêfan'ny fömba.
Mason-tsôkiña, masom-balavo,
zêny anañana hely indao
mihiratra, haniko honganare.*

*Olo-maventy raika :
Sañatria foaña tsy am-bava ny
ratsy. Mitory milaza ny
vatañanare : Söla mihogo
misy fanodiaña, mandramby
asa mañatom-body rano,
lêlan'asa tody mañatom-
barevika. Tody ny asa
nanointsiaka take reñy kalê
ataovaña ôrimbatony. Kalê io,
ho'anao misy völa varifitoventy,
dimy arivo avy tan-dañiny, ary
dimy arivo avy tankilany,
amihêzantsika ananjy.
Nahareñy zahay aminanjy iñy
fa misaotra anare tsy nañadiño
ny fömba. Azo ny fady, voaray
ny voñinahitra.*

contraignent, d'une part, et le rituel ne nous permet pas de ne rien offrir. C'est comme les yeux d'un hérisson ou d'un rat, on regarde avec le peu qu'on a. Je vous présente tous mes respects.

Un notable : A Dieu ne plaise, nous n'avons pas de mauvaises pensées. Vous avez dit tout à l'heure qu'un chauve qui se peigne a une fin, et que si l'on commence un travail par la base, on le finit par le sommet. Nous avons achevé le travail de tout à l'heure et nous allons dresser son contrat. Et vous avez dit qu'il y a là une petite somme d'argent : cinq mille Ariary d'un côté et cinq mille Ariary de l'autre pour clôturer la cérémonie. Nous avons tout entendu et vous remercions de n'avoir pas oublié la tradition. L'argent de la levée de l'interdit a été reçu ainsi que l'honneur.

A la fin, lorsque tout le monde a parlé, l'assemblée termine en disant : "Nous les avons entendus" (*Nanjaitra havia izany ka samy mitana ny vitany*" (C'est comme un tailleur qui coud de la main gauche : il tient de la main droite ce qui est cousu). Ce qui veut dire, bien tenir ce qui a été dit¹.

¹ COUSINS (Rév. W. E.), *Fomba Malagasy*, pp. 39-46.

2. - La bénédiction

Après les échanges de propos, le porte-parole du jeune homme sort une pièce d'argent massif le “*tsangan’olona*” (le témoin) pour la bénédiction du mariage.

Texte en malagasy¹

Baban'i Solofo : *Zahay toe kony, haniko honganare, manao azafady ê ! Ny antony anaovaña azafady, hitöndra ny azo zahay. Kanêfa alöhan'ny handêha, tsy hitsoa-poaña karaha tandrok'aomby mantsiña zahay na hitroa-poña karaha aloy voky fa tsy maintsy mangaho tsodrano aminare masoandro amam-bolaña. Kalê tolôfo zahay böra hanaña ary amy böra hahazaka. Io misy völa varifitoventy angahoanay tsodrano aminareo ho an'ny zaza madinika.*

Faharoan'izany, ny fihavanaña raha mifanêfatsêfaka, satria nahavatra nañano fatidrà ny razantsika talöha. Tô ndraika hañalaña tsodranom-poetra an-jare roa kalê tonga aketo, atao mahareñy ny vatatêñanare.

Traduction en français

P. J. H. : Avec tous nos respects, nous allons vous présenter nos excuses ! pour la raison que nous allons partir avec ce que nous avons obtenu. Mais avant de partir nous n'allons pas nous retirer comme une corne de zébu pourrie ni partir comme un moucheron rassasié, mais nous devons demander la bénédiction de vous le soleil et la lune. Que nous ayons l'abondance en soyons dignes. Voici une petite somme d'argent pour vous demander la bénédiction pour les enfants.

Deuxièmement, l'amitié a été répandue, car nos ancêtres d'autrefois avaient l'habitude de contracter des serments par le sang. C'est pour demander la bénédiction d'ombilic à nos ancêtres pour les deux, et nous vous le faisons savoir ici.

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

Baban-Rasoa : *Sañatria foaña, ny ratsy tsy haniña, miresaka iñy misaotra tahin'Andriamanitra. Mitory milaza ny vatatêñanao : zahay toe hitöndra ny azo ary tsy hitroa-poaña karaha aloy voky fa hangaho tsodrano aminare ray aman-dreny. Ava ake, hañala tsodranom-poetra ny zaza madinika satria maro ny fihavanaña mifanêfatsêfaka avy amina fañanovaña fatidrà, kalê manôlotra vôle hely. Nahareñy zahay aminanjy iñy. Ny antony ivoriantsiaka aketo moa hañano zeñy hahatsara an-jare. Tsisy fandavaña zahay fa êfa io ny rano sy ny vôle mariña hañomezantsika tsodrano an-jare.*

Le père de Rasoa : Merci bien à vous de n'avoir pas omis les rites de cette cérémonie. Que Dieu vous bénisse. Vous avez dit que allez amener ce que vous avez obtenu mais que vous ne fuirez pas comme un moucheron rassasié, mais que vous allez demander la bénédiction des parents. Après vous avez demandé la bénédiction de l'ombilic à causes des nombreuses relations établies par le serment du sang et vous présentez une petite somme d'argent. Nous avons entendu tout cela. Nous sommes réunis ici pour leur bien. Nous ne nions rien de ce qui a été déjà fait, voici de l'eau et l'argent vertu pour leur donner la bénédiction.

Après le rassemblement de tous les éléments indispensables...

Alors, on place une assiette de porcelaine blanche à moitié pleine d'eau claire devant les fiancés assis côté à côté. La personne la plus âgée du côté de la jeune fille met la pièce d'argent dans l'assiette. Avec un rameau de *hasina*, elle agite l'eau en prononçant cette prière : "Nous t'invoquons, ô Zañahary. Nous t'invoquons, ô Zañahary de nos pères. Nous t'invoquons, ô Zañahary de nos mères, toi qui as créé le ciel et la terre ! Nous vous invoquons, vous les ancêtres. Nous vous invoquons, vous ancêtres du lignage paternel. Nous vous invoquons, vous ancêtres du lignage maternel.

Donnez-nous vos bénédictions ! car Rasoa comme toute fille va se marier. Qu'elle ait beaucoup d'enfants, de richesses, de bœufs. Que la

santé, la longévité, lui soient accordées. Qu'elle ait la sympathie des gens. Qu'ils (les deux époux) ne se séparent vivants !”

Texte en malagasy¹

Baban-dRaso :

(*Mangaroharo ny rano amina ravin-dingösa na hasina*).

Ary manantso zahay toê, manantso anare Zañahary, Zañahary añambo, razaña amböny tany. Ny antony añantsövaña tsy angegeka, tsy an-tadin'i Maiña fa hiala tökantrañonay i Raso manomboka iniany, hañara-bady, hitöndra traño. Tsisy teriter ny hanambadiany an'i Solofo fa an-tsiträpô ary sitraky ny fônay ray aman-dreniny koa. Kalê anò tsara be izy akañy, tsy harary, hitéraka ny lahy sy ny vavy, haharitra amin'ny tökantraño, tsy hañiry ôloña fa irin'ôloña. Mañala tsodranom-poëtra an-jare roa koa zahay kalê anò somby tsara be ê ! Mañanaova ndraika anao a reniny.

Ninin'i Raso : Anò tsara be anao a Raso ê ! Hañara-bady anao, hitöndra traño amin'i Solofo. Tsisy alahelo ny ialanao

Traduction en français

« Le père de Rasoa : (Il agite l'eau avec un rameau de *lingöza* ou de *hasina*).

Et nous vous appelons les Dieux, les Dieux d'en haut et les Dieux sur la terre. La véritable raison de votre appel est la suivante : Rasoa va quitter à partir d'aujourd'hui notre maison, pour se marier, s'occuper d'un foyer. Son mariage avec Solofo a été conclu sans contrainte et nous ses parents sommes d'accord aussi. Protégez-la bien là-bas, qu'elle ne soit pas malade, qu'elle ait des garçons et des filles, et que le foyer dure, qu'elle ne désire personne mais soit désirée par les autres. Nous déclarons que le tabou ombilical est levé. Qu'ils soient tous bien. A ton tour aussi, sa mère de bénir.

La mère de Rasoa : Porte-toi bien, Rasoa ! Tu vas te marier, vivre en foyer avec Solofo. Ton départ d'ici ne

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

an-draño akato fa sitrapônao ary sitrapônay koa. Kalê anò marin-tökantraño, ho vañona, ho tratra antitra, hahazo hariaña. Tsy hañiry ôloña fa irin'ôloña. Faraño amin-jay a Baban'i Solofo.

cause aucune tristesse, car c'est ta propre volonté et la nôtre aussi. Aie alors un bon foyer plein de réussite, que tu atteignes la vieillesse, aie beaucoup de richesses. Que tu ne désires personne mais que tu sois désirée par les autres. Achève la bénédiction, père de Solofo.

Baban'i Solofo : *Tamantaiky ny sira, haniky ny fañàsiña, vavako masina tahan-Jañahary. Tômpoko anare Zañahary !*

Le père de Solofo : Je mange cru le sel de cuisine, je mange tous les assaisonnements, ma bouche est sacrée, protégée par les Dieux. Dieux vous êtes mes Seigneurs.

Ôloña ijiaby : *Avy ny tsara !*

Tout le monde : Le bien arrive !

A tour de rôle, le père et la mère de la jeune fille donnent aussi leur bénédiction. Quand ils ont terminé, on asperge les mariés et on leur fait boire de cette eau bénite.

Après la bénédiction, les parents de la jeune fille offrent un repas de noce à tous les invités.

Le dîner se termine par le *vary añambo* offert à la jeune mariée par sa belle-sœur et quelquefois même aux invités adultes du côté du jeune homme pour sauver son honneur, il doit, même s'il n'a plus faim, manger le *vary añambo*. La sœur de la mariée avait pris soin d'envelopper dans une feuille de *ravinala* les meilleurs morceaux de viande avec du riz bien cuit et avait placé le paquet sur une claire située au-dessus du foyer pour le maintenir chaud.

3. - Les préparatifs du voyage nuptial

Texte en malagasy¹

Baban'i Solofo : *Ary zahay toe hañano ny nahatongavaña, hirasavölan-tsy hisaraka. Hitöndra ny azo zahay, kalê veloma aby anare, andro hafa ndraika mamangy. Faharoan'izany, zahay mangataka ny mpañatitra, handramarama ny zaza sady hizaha ny tany hitondranay ananjy, kalê korañina.*

Baban'i Rasoa : *Ny mirasavölan-tsy hisaraka misaotra tahin'Andriamanitra. Tongava tsara be amin-tany hingiaña, tsy ho vatsitohiña andalaña. Aombilahy fotsy löha, ho tsara morika, tsara mivalaña (Na aombilahy vanga, ho tsara mandroso, tsara miveriña). Mikasika ny mpañatitra, tsy maintsy hataonay an-jery ake zany.*

Baban'i Solofo : *Efa marivo izao ny fotoaña handinihaña kalê mangata-dalàña aminareo zahay fa hampitafy an'i Rasoa ry rañaotrany.*

Traduction en français

Le père de Solofo : Comme à notre arrivée, nous vous demandons aussi respectueusement de repartir. Nous allons rapporter ce que nous avons eu et au revoir à tous, un autre jour nous rendrons visite. Deuxièmement, nous demandons aux accompagnatrices d'escorter la nouvelle mariée, et pour voir le pays, nous vous le disons.

Le père de Rasoa : Merci d'avoir demandé à partir sans nous séparer. Merci, que Dieu vous protège. Soyez les bienvenues là-bas où vous allez. Qu'aucun obstacle ne vous surprenne en chemin. Comme un zébu à la tête blanche, bon à l'aller, bon au retour. Concernant les porteurs, nous allons nous en occuper sérieusement.

Le père de Solofo : Le moment du départ est proche alors nous demandons aux belles-sœurs de Rasoa de l'habiller.

¹ 22 juillet 2007.

Baban-dRaso : Zahay moa ho'anao êfa handêha kalê mangata-dalaña hampitafy an'i Raso ny zaobaviny hanaron-damba ananjy. Nahareñy zahay ary mahazo mitsangana ny zaobaviny hanaron-damba ananjy.

(Mitsangana ny zaobaviny hanaron-damba ananjy kalê miditra an'efitra manaron-damba an'i Raso. Mañano osika roa mikasika izany ny mpalaka).

Baban'i Solofo : Ary zahay toe kony hangaho ny êntaña hifeheziña fa êfa ho vita, dönko ny fanaröñana zay, ka hitöndra ny azo zahay.

Baban'i Raso : Ia, mirêšaka iñy, misaotra tahin'Andriamanitra. Mitory milaza moa ny vatatêñanao, zahay moa ho'anao, hangaho ny êntaña hifeheziña satria êfa vita, dönko ny fanaröñana zay, kalê hitöndra ny azo zahay. Mirêšaka iñy, misaotra tahin'Andriamanitra, nahêfa haniko hongonare. Ny hitöndra ny azo moa tsy amian-tsiñy anare fa êfa namiaña anare izy

Le père de Raso : Vous avez dit que vous allez partir incessamment et vous demander la permission pour ses belles-sœurs d'habiller Raso. Nous avons entendu cela et ses belles-sœurs peuvent se lever pour l'habiller.

(Ses belles-sœurs se lèvent pour l'habiller et entrent dans la chambre pour habiller Raso. Les preneurs de femme exécutent deux chansons se rapportant à cela.

Le père de Solofo : Comme l'habillage va être bientôt fait, nous demandons les bagages à attacher, et nous allons amener ce que nous avons obtenu.

Le père de Raso : Oui, merci d'avoir parlé de cela. Que Dieu vous protège. Vous avez bel et bien dit que vous vous réclamez les bagages pour les attacher car l'habillage est fini. Merci d'avoir dit cela. Que Dieu vous protège. Je vous présente mes respects. Nous ne faisons aucun blâme à ceux qui vont ramener ce qu'ils ont obtenu, car on vous l'a déjà librement donné. Les bagages à

io, ary foen-tongotra foen-tañana. Ny amin'ny êntana hifiheziña zany, aňy andrañon'i Rasoa aňy ny misy ananjy, kalê hitsangana antsika handêha akaňy hamehy ananjy.

(*Mitsangana zare ijiaby*).

attacher sont dans la maison de Rasoa et nous allons nous lever pour les attacher.

(Tous se lèvent)

4. - La sortie des bagages

Texte en malagasy¹

(*Misy ôsika famoahana êntaña atao, lêka töngä a fantanàña misy trañon'i Rasoa*).

Angahoeña tsiraikiraiky ny êntaña. Reto aby ny êntana avoaka, kalê tantazan'ny mpala-biavy : kidoro, vatra kakazo, ondaña, tsihy fandriaña, saron-kelitra, lafika, tapa-tsihy, jaro, fandambanaña telo : fandambanam-be, fandambanam-pitiavaña, fandambañ'antoaña...

Traduction en français

Il y a des chansons pour sortir les bagages quand on arrive au village où se trouve la maison de Rasoa).

On demande un à un les bagages. Voici tous bagages à sortir et les preneurs de femme les saisissent au vol : le matelas, les malles en bois, les oreillers, les nattes pour dormir, les corbeilles porte-nattes pour dormir, les nattes-tapis, les nattes pour sécher les produits agricoles, les nattes pour manger, les nattes d'amour, nattes d'amitié (ou petite natte pour faire manger les malades...).

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

Apetraka amböny tsihy ny êntaña tafavoaka vao fiheziña.

Misy osika famihêzan'êntaña. Efa voafehy ny êntaña vao mañano ösika famoahana an'i Rasoa ny mpala-biavy. Vita zany, atao koa ny ösika fañomêzam-beloma. Zay vao bataïña ny êntaña. Ny lalahy milanja ny kidoro, ny ondaña miaraka amin'ny vatra. Ny viavy mitatao ny saron-kelitra sady mivimbiña ny tsihy sy ny fandambanaña. Mosika ny mpañatitra, asesy ny viavy vao. Ny zaodahiny ny manesy ny viavy. Tsy ampitondrasina êntaña ny mpañatitra

On dépose les bagages sortis sur une natte avant de les ficeler.

Il y a des chansons pour attacher les bagages. Les preneurs de femme chantent une chanson pour faire sortir Rasoa après avoir ficelé les bagages. C'est après cela qu'on fait les chansons d'au revoir. C'est après seulement qu'on soulève les bagages. Les hommes portent le matelas, les oreillers ainsi que les malles en bois sur les épaules. Les femmes portent sur la tête les corbeilles et sous l'aisselle les nattes pour dormir et pour manger. Les accompagnatrices chantent, on escorte la nouvelle mariée. Les beaux-frères escortent la femme. On ne fait pas porter des bagages aux accompagnatrices.

Signalons que ce lui qui va prendre les bagages ne peut pas les avoir sans avoir bu un verre de boisson alcoolique. Donc, à tour de rôle, les membres de la famille du jeune homme demandent les bagages. Les demandeurs doivent boire un nombre de verres d'alcool égal au nombre des bagages. Les invités de la jeune épouse comptent les bagages et s'enferment dans une chambre. Les frères de Rasoa servent le rhum aux demandeurs de bagages et à la famille du jeune époux qui chantent dehors.

Selon la coutume de l'ethnie betsimalakara, tous les bagages préparés par la grande famille de la jeune fille sont enfermés dans une

maison spéciale. Il est formellement interdit à toute personne invitée d'entrer dans cette maison sauf aux frères de la jeune fille. Ces derniers sont les premiers responsables de la surveillance des bagages. La sortie de bagages est interdite avant toutes les procédures à suivre durant le jour de la cérémonie : échange de la parole, prix de l'*orimbato*, bénédiction... Selon la conception betsimisaraka, voici les procédures à suivre pour faire sortir les bagages.

De la boisson alcoolique à forte dose, environ deux ou trois litres, bien préparée par la famille de la jeune fille, a été déposée à l'avance dans cette maison. Les frères de la jeune fille appellent deux personnes du côté du jeune garçon, avant de sortir les bagages proprement dit. Ils boivent d'abord cette boisson alcoolique. Les bagages ne sortent pas de la maison tant que cette boisson alcoolique n'est pas encore consommée. Les deux hommes deviennent quelquefois si ivres qu'ils ne peuvent plus transporter les bagages. Mais parfois, ils peuvent les transporter parce qu'étant alcooliques, ils résistent à l'alcool. Quand la boisson alcoolique est épuisée, ils font sortir les bagages.

Il y a également une coutume nommée : *vidin-tady* (le prix de la corde). Ce dernier, au temps très ancien, valait cent francs, mais actuellement, il faut quatre ou cinq mille *Ariary*. Cette somme est donnée aux frères de la jeune fille qui est nouvellement mariée. C'est également une manière indirecte de remercier les frères de la jeune fille qui ont bien gardé les bagages. Cette corde payée sert pour attacher les bagages. Au cas où le père ou le frère du mari ne donne pas le prix de la corde, les bagages sont toujours gardés dans la maison où ils se trouvent.

Au cas où les bagages sortent de la maison sans discussions, l'affaire est très facile. Quand ils sont transportés dans une place au centre du village, ou bien quand ils sont bien posés devant la maison où ils se trouvaient, le frère de la jeune fille dit :

Texte en malagasy¹

"Mialatsiñy zaho fa vakiko aminare amin'ny fomba mazava nylisitr'ireo êntaña nihin'ny ranabavy Rasoa izay handêha hanambady an'i Solofo. Ary mangataka anareo mba hitandreñy am-pahanginaña".

Traduction en français

« Excusez-moi, je vous lis d'une manière compréhensible la liste des bagages de ma sœur Rasoa qui va se marier avec Solofo. Alors je vous invite à bien écouter silencieusement.

Numéro d'ordre	Noms des articles	Nombre
01	Lits	02
02	Matelas	02
03	Oreillers (6 paires)	12
04	Moustiquaires	02
05	Valises	03
06	Malle en bois	01
07	Tables	02
08	Chaises	06
09	Nattes pour dormir	12
10	Corbeilles porte-nattes pour dormir	06
11	Nattes comme tapis	06
12	Nattes pour faire sécher les produits	12
13	Nattes pour manger (nappes de table)	03
14	Natte d'amour (<i>rary miteny</i> : avec des écritures)	03

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

15	Nattes d'amitié (petites nattes pour manger)	03
16	Seaux à eau	04
17	Assiettes	24
18	Cuillères	30
19	Porte-assiettes	03
20	Sous-plats	04
21	Petites cuvettes pour vaisselle	02
22	Grandes cuvettes pour la lessive	02
23	Grands paniers pour les récoltes	40
24	Petits panier pour le marché	20
25	Marmites ou cocottes	04
Total		208

Ainsi est close la liste de tous vos bagages. Le père du jeune garçon prend la liste des bagages.

Le porte parole ou le père du jeune homme se tient debout pour prendre congé et dit :

Texte en malagasy¹

" Mialatsiñy, mino tsarabe zaho fa êfa voalamiñy ny ankabeazan'ny raha natao amin'izany mangata-dalaña aminareo zahay, kanêfa ndraika alöhan'izany misaotra anareo zahay ! Satria moa ny

Traduction en français

« Excusez-moi, je crois bien que toute chose est presque bien ordonnée, donc, nous allons prendre congé de vous, mais avant tout cela, nous vous remercions ! Parce que le but fondamental de notre

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

tanjoño fototra ny fitsidihany avy aňy dia voalamiňy tsara be ! Nangataka ny tôvovavy zahay ary nomenareo tamimpitiavaňa. Efa voňoňo handêha zahay mba hitantara izao hetsika lehibe sy am-pifaliaňa izao amin'ireo izay tsy tönga aketo.

Mböla misaotra anare ihany koa momba ny voñinahitry lehibe izaynatôlotrareo anay ! Ary veloma aby anareo ! Amin'ny mañaraka ndraiky antsika mitraotra !

Amin'ny fotoaňa mañaraka zahay halaka ireo tôvovavybe tsikitsiky marobe ireo !

Le porte-parole ou le père de la jeune fille se tient debout et parle de la chose oubliée en disant :

Texte en malagasy¹

"Mialatsiňy, satria misy raha araiky hadiňo, nohon'izao hafaliaňa be izao. Izao zany : Afaka dimy ambin'ny folo andro, ny mpivady miheriňy atoe mañano fotitr'andron'ny tsaboraha.

déplacement a été bien organisé ! Nous avons demandé la jeune fille et vous nous l'avez donnée cordialement. Nous sommes prêts à partir pour raconter ce grand et joyeux événement à ceux qui ne sont pas présents ici.

Je vous remercie également à propos du grand honneur que vous avez réservé ! Donc, au revoir à tous ! Nous nous reverrons une autre fois !

La prochaine fois nous prendrons ces nombreuses jeunes filles souriantes !"

Traduction en français

« Excusez-moi, parce qu'il y a une chose oubliée, causée par cette joie éclatante. La voici : Après quinze jours, le couple reviendra ici pour commémorer la cérémonie !

¹ Récit fait par M. Totosola, ex-chef quartier d'Ambodiara, commune de Vohipeno, le 22 juillet 2007.

Après cela, la femme la plus âgée du côté du mari conduit la nouvelle mariée chez son grand-père, chez son père et chez son frère aîné. Tous les accompagnateurs du mari chantent et dansent en attendant l'arrivée de la nouvelle mariée pour Solofo.

Il arrive quelquefois que la nouvelle mariée pleure parce qu'il est très difficile pour elle de quitter son village natal, ses amies, ses cohabitants. Les larmes arrivent quelquefois aussi à sa mère, à ses sœurs ou à sa grand-mère. Du côté de la jeune fille, des jeunes suivent les accompagnateurs du mari pour quitter le village de la jeune fille. Ils chantent tous à haute voix. Après un kilomètre de marche au plus, les familles de la jeune fille reviennent dans leur village et les familles du jeune homme avec la nouvelle mariée et ses bagages poursuivent leur route jusqu'à destination.

Quant le côté du jeune garçon est parti, la mère de la nouvelle mariée invite les jeunes du village sans exception à suivre la nouvelle mariée jusqu'au village du mari. Les accompagnateurs de la nouvelle mariée suivent jusqu'au village du mari.

5. - La mise en route

A. - Le départ

La jeune épouse et ses invités s'enferment dans une chambre où se trouvent ses bagages. Devant la porte, dehors, ce sont les invités de l'époux qui s'assemblent et chantent. S'ils chantent bien, la porte leur est ouverte. A ce moment-là, les bagages sont jetés du seuil de la porte vers tous ceux qui, éparpillés devant, doivent recevoir les bagages sans les laisser tomber à terre. Si le groupe du jeune époux intercepte mal une valise, pour se faire pardonner cette maladresse, il doit payer à boire à toute l'assemblée.

Les bagages sortis sont regroupés sur une natte propre, tous se remettent à chanter, à danser pour que l'épouse sorte de la chambre. C'est alors que tous s'assoient et le porte-parole du jeune homme demande l'autorisation de partir.

Les parents de la mariée la laissent partir expliquant que désormais, leur fille est aussi la fille de ses beaux-parents et qu'envers eux, elle a les mêmes devoirs familiaux.

S'adressant aux parents du jeune époux, ils expriment toute leur confiance par ces mots : "Tout ce qui est béni pour la sœur de l'époux, le sera également pour notre fille".

Quittant ses parents, la jeune épouse accompagnée du long cortège de ses frères, sœurs et amis, se rend chez ses beaux-parents où se déroule la dernière étape du mariage, celle de l'accueil par les beaux-parents.

Signalons qu'avant de quitter le village de la jeune fille, les membres de chaque famille, sont en nombre impair, ceux du côté de l'épouse en nombre double de ceux du côté de l'époux, soit par exemple : cinq de la famille de l'époux contre neuf de la famille de l'épouse.

B. - L'arrivée

A l'approche du village, le convoi dépêche un homme pour avertir le village. Dès que la nouvelle est connue, toute la famille et tous les amis du jeune époux se rassemblent à l'entrée du village pour accueillir les nouveaux époux. A l'arrivée du cortège nuptial, on entonne le chant : "*Nahazo mody e*" (Nous voici rentrés avec l'épouse). La parenté de l'épouse prend la tête du cortège. L'époux, escorté de sa parenté ferme la marche, ainsi que les porteurs des bagages de l'épouse.

Le cortège arrive à la maison des nouveaux époux, la mère de celui-ci prend sa belle-fille et lui fait faire trois fois le tour de la maison. C'est le rite de l'intronisation de la nouvelle maîtresse de maison. Désormais, c'est elle qui est la maîtresse (*mandidy manapaka*). Son mari la rejoints ensuite et tous les deux font l'honneur de leur maison à leurs parents et amis en disant : "*Mandrosoa tompoko !*" (Entrez, mesdames et messieurs !) Lorsque tout le monde a pris place dans la maison, un ancien de la famille de l'époux resté au village demande des nouvelles aux voyageurs, le porte-parole du jeune homme qui dirige l'expédition pour aller chercher l'épouse prononce alors le dernier discours, sous forme de remerciements aux parents de la jeune épouse de leur bon accueil et des souhaits de bienvenue à l'épouse et à sa parenté.

Congratulations et souhaits clôturent les cérémonies du mariage : “Ayez des garçons, ayez des filles. Gagnez beaucoup d’argent et de biens”, disent tous les assistants.

Cette dernière étape se termine par un repas de noce. Comme pour l’époux, on doit offrir aussi du *vary añambo* à l’épouse.

III. - LE QUINZIEME JOUR APRES LE MARIAGE

Quinze jours ou un mois après le mariage, l’épouse, accompagnée de son époux, doit rendre visite à ses parents. C’est ce qu’on appelle en betsimisaraka “*Mamotitra andro*” (Revenir au même jour).

L’époux doit offrir à cette occasion du riz blanc, et du sel aux parents de sa femme.

Signification de ces cadeaux :

Rappeler avec délicatesse tous les services que la jeune fille rendait à ses parents et en même temps les consoler de la perte qu’ils vont subir. En effet, ce riz rappelle la corvée ménagère du pilage quotidien qu’assurait la jeune fille. Ce riz peut être considéré comme un symbole de la fécondité souhaitée. De nombreuses comparaisons, de nombreux proverbes assimilent la femme au riz, la denrée la plus précieuse dans le pays, le signe de la vie. Et le sel, les provisions qu’elle allait chercher chez l’épicier où le sel tenait la plus grande place dans les achats de la modeste économie familiale.

Cette visite a donc pour but de remercier les parents de la jeune fille, mais aussi de leur dire que le jeune ménage marche bien et que désormais ils sont unis vraiment. En effet, une coutume ancienne autorisait à renvoyer son épouse durant les 15 jours ou 20 jours qui suivaient le mariage si elle ne lui convenait pas. Il est admis également que la femme qui ne trouve pas dans son ménage le bonheur auquel elle avait aspiré peut ne pas raccompagner son mari à la fin de cette visite et se réfugie chez ses parents. La seule sanction encourue est l’obligation de rendre à son mari le cadeau (*diafotaka*) qu’il a offert au moment du mariage. Ce qui revient à dire que l’homme n’a pratiquement aucun moyen de retenir auprès de lui la femme qui ne veut pas rester dans le foyer conjugal. Voilà pourquoi la femme mariée doit être traitée fort convenablement par son mari.

TROISIEME PARTIE

ETUDE ANALYTIQUE DU MARIAGE

CHAPITRE I

SENS DU MARIAGE

Le mariage est un rite de passage dans la vie de l'humanité. C'est un passage de l'enfance vers l'adulte. C'est une coutume pour consolider et élargir le *fihavanana* car il y a un échange entre le groupe “*fozalahy natakalo fozavavy*”.

Le mot *fanambadiana* (mariage) vient de l'indonésien commun *bali* qui devient *valy* ou *vady* : sens conjoint, c'est-à-dire deux personnes qui ont un lien ou un contrat qu'ils s'unissent durant leur vie. En d'autres termes, le mariage est l'union d'un homme avec une ou plusieurs femmes sous le même toit ou non pour avoir des enfants et leurs enfants auront le droit de les hériter.

Chez les Malgaches, la classe sociale joue (*ara-pirazañana*) un rôle primordial au niveau du mariage. C'est toujours la même classe sociale qui se marie. Ils ne considèrent pas la tribu où appartient l'homme ou la femme. La question se pose toujours au niveau de l'arbre généalogique de la personne (*tantaran-drazaña*). Les esclaves n'ont pas de lignée.

En fait, les hommes peuvent se marier dans n'importe quelle classe, mais au point de vue héritage, les enfants n'auront pas le droit de les hériter. Il est interdit à la femme de se marier avec des hommes inférieurs à la sienne. La famille la rejette. C'est-à-dire le *fihavanana* est coupé et elle n'a pas le droit d'être enterrée au tombeau familial. C'est ce qu'on appelle “*mandroroño*” (descendre de sa classe sociale).

Un homme de classe inférieure aussi n'a pas le droit de se marier avec une femme qui a une classe sociale supérieure à la sienne. C'est ce

qu'on appelle “*misavi(ka)-drazaña*” (monter dans une classe qui n'est pas digne pour lui).

Dans ces deux cas on ne sait pas à quelle classe appartiennent les enfants.

En outre, au niveau du *fihavanana*, les personnes qui ont des liens de parenté proches n'ont pas le droit de se marier. C'est à partir de la quatrième ou sixième génération qu'on a le droit. Si quelqu'un déborde, on fera le “*ala ondrana*” (un rite pour purifier le couple). En général, les Malgaches sont stricts sur le mariage. Mais certaine famille comme les rois ou les riches pratiquent ce qu'on appelle “*lova tsy mifindra*” (mariage entre cousins croisés) car il y a des profits à protéger : richesses ou pouvoir.

CHAPITRE II

LES INCONVENIENTS ET LES AVANTAGES DU MARIAGE

I. - Les inconvénients du mariage

Pour les Betsimisaraka, le mariage est très important dans la vie. Pourtant, c'est une source de dépense. Depuis la préparation du mariage, il doit dépenser, sur les bagages à emporter le jour du mariage, sur la nourriture pour la cérémonie, les boissons et toutes les choses qui peuvent être dépensées. Et quelquefois, beaucoup de personnes sont ivres au cours de cette cérémonie et peuvent briser les matériels utilisés.

Par exemple : les assiettes, les verres, le vase et tous les objets fragiles. En plus, le mariage entraîne des problèmes de finances. Quand ils s'unissent, ils doivent avoir des enfants qui entraînent des dépenses. Parce que, s'il y a des enfants, leurs parents doivent être responsables de toute leur vie ; c'est-à-dire de la nourriture, des habits, et aussi des médicaments. Autrement dit, il faut dépenser pour leurs études, pour les matériels nécessaires à l'école : comme les cahiers, les cartables, les blouses... En effet, le mariage entraîne vraiment des problèmes sur les finances.

En outre, s'ils sont mariés, ils ne sont plus libres ; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas avoir tous les plaisirs qu'ils veulent. Alors la femme doit respecter son mari. Elle doit balancer toujours sa conduite ; ce n'est pas

seulement face à son mari, mais aussi face à tout le monde, parce que les parents sont des modèles pour les enfants.

Dans la clôture des cérémonies du mariage, il y a des congratulations et des souhaits : ayez des garçons, ayez des filles ! Alors les Betsimisaraka adorent leurs enfants et comptent sur eux pour l'héritage et pour leur assurer les rites funéraires. Alors si la femme n'a pas d'enfant, son mari est autorisé à la ramener chez ses parents. Quelquefois, le mari refuse de renvoyer sa femme. Mais ses parents exercent sur lui une sorte de pression pour qu'il la rejette. Dans ce cas donc, il faut aller à l'hôpital pour faire l'analyse pour connaître la personne qui est stérile ; parce que ce n'est pas la femme seulement qui est stérile.

Enfin, le fait de tuer un bœuf est insupportable. Signalons qu'aujourd'hui le bœuf coûte trop cher. La pratique d'un rite, en tuant un bœuf engendre beaucoup de dépenses. En plus, la cérémonie rituelle, pour les Malgaches, est une occasion de rencontrer avec les membres de la famille. Donc, c'est une grande fête qui demande beaucoup de dépenses.

II. - Les avantages du mariage

Le mariage est une affaire du groupe pour fortifier le *fihavanana*, pour avoir des descendants et pour devenir riche. C'est le bœuf qui est la base de la richesse, mais non pas la maison ou autre : ce sont des effets secondaires.

Le mariage a pour but de consolider le *fihavanana*. A juste titre, le *fihavanana*, c'est le nœud de la société malgache. En effet, le fait de se marier vise le *fihavanana* : "on se marie pour avoir une compagne, on a des enfants pour avoir des successeurs". Cela veut dire que la formation de la nouvelle famille est un développement du *fihavanana*. En plus, le mariage même peut élargir le *fihavanana* ; parce qu'il y a des échanges entre les groupes : "*Fozalahy natakalo fozavavy*". En outre, tous les rites traditionnels malgaches montrent et fortifient toujours le *fihavanana*.

Pour les Malgaches, l'enfant est la première richesse : "On se marie pour avoir des enfants". Le mariage traditionnel s'intéresse toujours à la multiplication. Et la stérilité d'une femme peut être une cause de divorce. Il est donc très dur pour les Malgaches qu'un homme meurt sans enfant, sans successeur.

Le mariage a pour but de devenir riche. D'abord, pendant les préparatifs du mariage, il existe des commencements de recherches matérielles. Nous pouvons prendre à titre d'exemple, le jeune homme doit avoir des maisons spéciales pour lui, avant de prendre une femme.

En général, pour les Betsimisaraka de l'Est, un jeune homme doit remplir les conditions suivantes avant de se marier : d'abord, il doit avoir des rizières ou des champs pour travailler ; ensuite il doit être capable de construire une maison en bambou ; enfin, il doit avoir une basse-cour, un grenier et un petit bungalow spécial pour piler le riz. En outre, en attendant le jour du mariage, la jeune fille prépare les outils à la maison. Par exemple : les nattes (natte pour manger, natte pour dormir, natte pour faire sécher les produits comme le café, le girofle...), les paniers, les valises ; en plus de cela, elle prépare aussi les draps, les matelas, les couvre-lits... Tout cela est le point de la richesse.

Enfin, nous rappelons qu'on trouve de multiples formes de mariage chez les Malgaches. Il y a ce qu'on appelle *fofombady*. Dans ce cas, les deux de chaque groupe décident que leurs enfants se marieront quand ils seront grands. Exemple : la fille habite chez ses futurs beaux-parents dès son enfance. C'est ce qu'on appelle "*saran-jaza*" (prix de l'enfant), ou bien un homme a le droit de faire la réservation d'une petite fille dès sa naissance. Il a visité les parents de l'enfant et fait ce qu'on appelle *tsivorovoro* (réservation).

Il existe aussi ce qu'on appelle *vady amboarina* (mariage arrangé), quand les enfants ont 18 à 20 ans, les deux parents s'approchent et discutent s'il sera possible d'unir leurs enfants. Dans ce cas, il y a une réunion de famille pour demander l'avis de leurs enfants, mais une seule fois. Après les parents décident.

Il y a aussi le *vady atolotra* (une conjointe offerte)). Si un homme ne se marie pas à cause de sa pudeur, par exemple, ses parents ou ses frères, même ses sœurs cherchent une femme pour lui.

Pour le cas de *vadin'ny maro laly* ou *vady lova* : si le conjoint est mort, son cadet prend en charge sa femme qui donne des enfants pour lui. Mais dans la société malgache, l'aîné n'a pas le droit de prendre la femme de son cadet, car on le considère toujours comme parent.

Il existe aussi le *vady tsindry fehy*. Si le conjoint est appelé au service militaire, surtout en temps de guerre, sa femme donne une jeune fille pour s'occuper de lui quand il est malade, le soigner en cas de blessure ou l'enterrer en cas de décès.

Vady ranto : si la production de base est presque finie, par exemple, le repiquage du riz, les hommes quittent leur région natale et cherchent d'autres activités ou travaux dans d'autres régions. A ce moment, sa femme l'autorise de prendre une autre femme pendant son voyage. Et cette femme fait un contrat de distribution de tous les gains quand le mari rentrera.

Lova tsy mifindra : pour protéger les biens et les pouvoirs, certaines familles pratiquent le mariage de cousins croisés, c'est-à-dire le mariage est possible dès la première génération.

Et il y a aussi le *vady andrana* : dans ce cas de mariage, on trouve la liberté sexuelle. Les jeunes s'unissent pendant un certain temps ou même quelques années. Si chacun a trouvé la satisfaction, l'union continue, sinon, on se sépare.

En plus, s'il y a union, il existe aussi de séparation. La séparation est la rupture du contrat de mariage, mais non du *fihavanana*. Surtout si le couple a déjà des enfants. On a aussi quelques types de séparation :

1. - *Vady isaorana* : suite à de grands problèmes au niveau du couple et on ne trouve pas de solution, la séparation aura lieu. Le mari avec des *ray aman-dreny* (parents) remet sa femme à sa famille. Le *ray aman-dreny* explique toutes les causes de la séparation. Après, le couple est libre. Chacun a le droit de choisir son nouveau partenaire, s'il le veut.

2. - *Vady ahantona* : la femme quitte son foyer conjugal (*misintaka*). Le mari fait tous les moyens pour la faire revenir mais la femme n'accepte pas. Dans ce cas, la femme n'a pas le droit de se marier de nouveau. Elle est toujours mariée car le rite de séparation n'est pas encore fait.

3. - *Vady taha ratsy* : si la femme rentre dans son foyer natal, son mari fait tous les moyens pour la faire revenir, mais elle ne veut pas. Le mari prend une mesure ainsi conçue :

Il va chez les parents de sa femme et apporte un bâton, un coq de plumes rouges, du coton. Tout cela veut dire : même il est vieux et que ses

cheveux sont tout blancs et que le coq aura des dents, il n'a qu'une seule conjointe : c'est cette femme. Et cette femme n'appartient ni à la terre, ni au ciel. Par conséquent, la femme retourne à son mari.

4. - *Vady tra(trá) nenina* : Le mari a déjà fait tous les rites de séparation, mais le regret survient, il demande de nouveau à sa femme de retourner chez lui.

CHAPITRE III

LE MARIAGE PUBLIC

I. - Généralité

1. - Notion

A. - Définition du mariage public

Le mariage public est le lien officiel contracté par un homme et une femme, généralement majeurs, devant un officier public et avec leur consentement mutuel devant des témoins.

Traduit autrement, on entend par mariage civil, le lien contracté par un homme et une femme devant un officier de l'état civil et des témoins de part et d'autre. Cette union officielle est transcrise dans un registre public.

Le mariage civil à Madagascar est régi par l'ordonnance n° 62-089 du 1^{er} octobre 1962 avec ses divers textes modificatifs postérieurs.

Il est possible de peine d'emprisonnement quiconque aura contracté deux mariages en même temps ou tout officier de l'état-civil

ayant commis des fraudes dans la célébration officielle d'un ou des mariages.

B. - Principales conditions

Pour pouvoir contracter un mariage civil, il faut réunir toutes les conditions *sine qua non* suivantes :

- Atteinte de la majorité matrimoniale de 18 ans pour un homme et 17 ans pour une fille, ou tout au moins avoir l'autorisation parentale pour les mineurs.

- Possession d'une santé mentale et physique requise pour pouvoir donner librement ses consentements et assurer aussi sa procréation.

- Réunir toutes pièces justificatives utiles à la célébration officielle du mariage civil en vue de le rendre légal et d'avoir son cadre juridique en tant que fondement d'une vie familiale.

- Possibilité d'opposition par toutes personnes concernées.

Suivant la loi n° 60-089 en octobre 1960 relative au mariage public, les époux doivent remplir les conditions suivantes pour pouvoir contracter un mariage public.

- Etre majeur (17 ans pour une fille et 18 ans pour un garçon) ou ayant une autorisation parentale en cas contraire.

- Avoir une bonne santé mentale ou morale, physique et psychologique.

- Etre encore célibataire ou ayant passé le délai de viduité de 180 jours après un divorce pour une femme¹.

¹ *Recueil des lois civiles*, mis à jour au 31 décembre 1986 ; des conditions requises pour contracter mariage, article 8, p. 87.

- Avoir au moins deux témoins de chaque et ayant les pièces nécessaires à fournir : copie d'acte de naissance, attestation de célibat ou copie de la décision de divorce et certificat de résidence.

2. - Célébration et effets

A. - Célébration du mariage public

Le mariage public doit être célébré obligatoirement au bureau de la mairie de la résidence de l'un des époux.

L'officier de l'état civil y procède à l'appel des époux devant l'assistance, demande leur consentement mutuel, puis leur fait signer les actes avec les témoins présents.

L'officier de l'état civil fait lecture des actes et donne aux nouveaux mariés des conseils pratiques pour pouvoir affronter la vie du couple.

L'officier de l'état civil leur donne aussi un livret de famille et une copie des actes¹.

B. - Les effets du mariage public

Une fois déclarés officiellement nouveaux mariés ou remariés, les époux doivent respecter les obligations suivantes :

- Vivre ensemble dans la localité choisi par le mari.
- Assurer entretien, appui, affection et amour à leurs enfants.
- Participer chacun aux charges familiales mais ayant aussi la possibilité de garder chacun ses biens personnels.
- Assurer ensemble ou individuellement des responsabilités civiles ou pénales suivant les cas.

¹ *Recueil des lois civiles*, mis à jour au 31 décembre 1986 ; de la célébration du mariage, article 29, p. 89.

Mais il y a des possibilités permises par la loi matrimoniale, telles que :

- Le droit de quitter temporairement (*fisintahana*) le foyer conjugal, accordé aux femmes mariées.
- Le droit de refus de porter le nom de son mari par la femme.
- Le droit de porter plainte devant le tribunal en cas de flagrant délit d'adultère de l'un des époux.
- Le droit de demander divorce ou séparation de corps en cas de vie de couple insupportable.

II. - Le divorce

1. - Notion

A. - Définition du divorce

Le divorce est la rupture officielle et totale des liens de mariage public prononcée par le tribunal suite à une demande jugée fondée par l'un des époux.

B. - Les conditionnalités du divorce

Après des fautes graves et répétées commises par l'un des époux et suite à des réconciliations familiales non réussies, l'autre a le droit de demander divorce auprès du tribunal le plus proche de la résidence du fautif. Le tribunal prend l'affaire en main.

Il procède d'abord à une série de réconciliation, puis à une décision de séparation de corps des époux pendant une période bien déterminée.

Si le tribunal est convaincu d'une impossibilité de reprise de la vie du couple après toutes actions engagées, il prend une décision finale et

définitive de séparation ou divorce qui doit condamner l'un ou l'autre des époux, ou même les deux suivant les cas¹.

III. - Effets du divorce

1. - Pour le couple

Le divorce, une fois prononcé judiciairement, a comme effets sur le couple :

- La cessation de toute assistance mutuelle et de vie commune.
- L'obligation du partage égal des biens communs et du règlement des dettes contractées antérieurement.
- Le droit à la pension alimentaire et l'écriture en marge des actes d'état civil postérieur.

2. - Pour les enfants

Le divorce des parents entraîne immédiatement des conséquences sociale, morale, physique et psychologique immesurables pour les enfants, telles que :

- Charge accordée à l'un des époux.
- Droit de visite encombrant, manque d'affection...
- Droit à la pension alimentaire et autre assistance...

¹ *Recueil des lois civiles*, mis à jour au 31 décembre 1986 ; du divorce en cas de mariage célébré devant l'officier de l'état civil, articles 79 – 94, pp. 94 – 96.

CHAPITRE IV

LE MARIAGE CHRETIEN

I. - Définition du mariage chrétien

L’alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu’à la génération et à l’éducation des enfants, a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement.

Les propriétés essentielles du mariage sont l’unité et l’indissolubilité qui, dans le mariage chrétien, en raison du sacrement, acquièrent une solidité particulière.

C’est le consentement des parties légitimement manifesté entre personnes juridiquement capables qui fait le mariage ; ce consentement ne peut être supplié par aucune puissance humaine.

Le consentement matrimonial est l’acte de la volonté par lequel un homme et une femme se donnent et se reçoivent mutuellement par une alliance irrévocable pour constituer le mariage¹.

¹ *Code de droit canonique*, pp. 186 – 187.

On définit communément le mariage : « L’union maritale de l’homme et de la femme, (formée) entre personnes légitimes, conservant (entre celles-ci) une communauté individuelle de vie ».

La société ou l’union stable de l’homme et de la femme, que l’on désigne du nom de mariage, est une institution naturelle.

Dieu a aussi, par une disposition positive, institué le mariage.

Dans le mariage, la fin primaire de l’œuvre est la procréation et l’éducation de l’enfant, la fin secondaire, l’aide mutuelle.

Le mariage était, en vertu de l’institution primitive positive de Dieu, indissoluble¹.

II. - PRINCIPALES CONDITIONS

Pour qu’il puisse avoir consentement matrimonial, il faut que les contractants n’ignorent pas pour le moins que le mariage est une communauté permanente entre l’homme et la femme, ordonnée à la procréation des enfants par une certaine coopération sexuelle.

Le consentement intérieur est présumé conforme aux paroles et aux signes employés dans la célébration du mariage.

Pour contracter validement mariage, il est nécessaire que les contractants soient ensemble présents, eux-mêmes, ou par procuration.

Les époux doivent exprimer leur consentement matrimonial par des paroles ; toutefois, s’ils ne peuvent parler, par des signes équivalents.

Les catholiques qui n’ont pas encore reçu le sacrement de confirmation le recevront avant d’être admis au mariage, si c’est possible sans grave inconvénient.

¹ Cf. Pierre Adnès, s. j., *Le mariage dans le mystère chrétien*, pp. 112, 115, 117 – 118, 124.

Pour que le sacrement de mariage soit reçu fructueusement, il est vivement recommandé aux époux de s'approcher des sacrements de la pénitence et de la très sainte Eucharistie.

Avant qu'un mariage ne soit célébré, il faut qu'il soit établi que rien ne s'oppose à la validité et à la licéité de sa célébration¹.

Mais le Christ a restauré l'indissolubilité du mariage : « Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Eh bien ! ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer »².

« Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et celui qui épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère »³.

Le mariage conclu et consommé ne peut être dissous par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf par la mort.

Le mariage valide entre baptisés est appelé conclu seulement, s'il n'a pas été consommé ; conclu et consommé, si les conjoints ont posé entre eux, de manière humaine, l'acte conjugal apte de soi à la génération auquel le mariage est ordonné par sa nature et par lequel les époux deviennent une seule chair.

Tous les fidèles sont tenus par l'obligation de révéler au curé ou à l'ordinaire du lieu, avant la célébration du mariage, les empêchements qu'ils connaîtraient.

Si un autre que le curé à qui il revient d'assister au mariage a mené l'enquête, il informera aussitôt ce curé du résultat de l'enquête par document authentique.

On nomme indissolubilité du mariage la propriété essentielle qu'a le lien conjugal de ne pouvoir être dissous ou rompu durant la vie des conjoints.

¹ *Code de droit canonique*, texte officiel et traduction française par la société internationale de droit canonique et de législation religieuses comparées, pp. 188, 192 – 193.

² *Matthieu*, XIX, 6.

³ *Luc*, XVI, 18.

Le lien conjugal est appelé intrinsèquement indissoluble, s'il ne peut être rompu par la même cause qui l'a formé, c'est-à-dire la volonté des conjoints ; on le dira extrinsèquement indissoluble, s'il n'existe au monde aucune autorité capable de le dissoudre.

C'est sous le rapport de cette double espèce d'indissolubilité, intrinsèque et extrinsèque qu'on va considérer le mariage chrétien.

Le lien matrimonial entre chrétiens est dans tous les cas (même celui d'adultère) intrinsèquement indissoluble.

Le mariage ratifié et consommé ne peut être dissous par aucun pouvoir humain, ni pour aucune autre cause que la mort¹.

ENQUETE CANONIQUE DE MARIAGE

DIOCESE :
PAROISSE :
Mariage de M.
Et de Mme :

ENTREVUE AVEC LE PRETRE

PREMIERE :
DEUXIEME :
TROISIEME :
QUATRIEME :

L'ANNONCE A L'EGLISE

PREMIERE :
DEUXIEME :
TROISIEME :

¹ Pierre Adnès s. j., *Le mariage dans le mystère chrétien* ; l'indissolubilité du mariage chrétien, pp. 158, 159, 161.

L'enquête prénuptiale fait partie du droit et des pleines responsabilités du prêtre curé.

LE SERMENT

« A toutes ces questions posées à ma personne, Dieu prend le rôle de témoin principal de mon choix et que je prête serment de ne dire que la vérité seulement car je ne sais qu'elle ».

HOMME

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOM
PRENOMS
PERE
MERE
NE(E) LE
ADRESSE
BAPTEME
COMMUNION
CONFIRMATION

FEMME

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONNAISSANCE PARFAITE SUR LA RELIGION CATHOLIQUE ET LE MARIAGE

HOMME

- 1) Vous savez que le mariage est unique, alors pouvez-vous garantir sa vertu et d'éviter aussi l'adultère ?
- 2) Vous savez que le mariage est incassable, alors pouvez-vous garantir d'une non séparation ou de la garde de votre conjoint€ ?
- 3) Vous savez que le mariage est source de progéniture, alors êtes-vous capable d'assurer son existence et de son éducation ?
- 4) Etiez-vous déjà marié auparavant ?

FEMME

5) Entraves (âge, parenté, délit, autre religion)

6) Ce mariage est-il de votre consentement total ou d'une contrainte ?

Fait à , le

Signature Homme

Signature Prêtre

Signature Femme

LES PARENTS DE L'HOMME

HOMME

FEMME

.....	NOM
.....	NE(E) LE
.....	RELIGION
.....	VOTRE ENFANT
.....	RANG

Acceptez-vous le mariage de votre enfant ? C'est de son consentement ou d'une contrainte ? Sont-ils parents ?

Fait à , le

Signé

Signature du Prêtre

Signée

LES PARENTS DE LA FEMME

HOMME

FEMME

.....	NOM
.....	NE(E) LE
.....	RELIGION
.....	VOTRE ENFANT
.....	RANG

Acceptez-vous le mariage de votre enfant ? C'est de son consentement ou d'une contrainte ? Sont-ils parents ?

Fait à , le

Signé

Signature du Prêtre

Signée

QUESTIONS AUX TEMOINS

HOMME

FEMME

.....	NOM
.....	NE(E) LE
.....	RELIGION

Depuis quand le connaissez-vous ? Sont-ils parents ? S'est-il (elle) déjà marié € légalement avant ? De son consentement ou d'une contrainte ? Ses parents sont-ils d'accord à ce mariage ?

Fait à , le

Signé

Signature du Prêtre

Signée

LIBRE CONSENTEMENT

Ce mariage est-il de votre consentement ?

Si oui, veuillez signer :

Signature Homme

Signature Femme

Signature du prêtre enquêteur ou représentant :

Lieu et date probables du mariage :

Fait à , le

RENSEIGNEMENTS SUR CONCLUSION DU MARIAGE :

Date :

Localité :

III. - CELEBRATION DU MARIAGE CHRETIEN

Seuls sont valides les mariages contractés devant l'ordinaire du lieu ou bien devant le curé, ou devant un prêtre ou un diacre délégué par l'un d'entre eux, qui assiste au mariage, ainsi que devant deux témoins mais toutefois selon les règles exprimées dans les canons.

Les mariages seront célébrés dans la paroisse où l'un ou l'autre des contractants a domicile ou quasi-domicile ou résidence d'un mois, ou bien, s'il s'agit de vagi, dans la paroisse où ils résident de fait ; avec l'autorisation de l'ordinaire propre ou du curé propre, ils peuvent être célébrés ailleurs.

Une fois le mariage célébré, le curé du lieu de la célébration ou son remplaçant, même si ni l'un ni l'autre n'y ont assisté, inscrira aussitôt que possible dans les registres des mariages, de la manière prescrite par la conférence des évêques ou par l'évêque diocésain, les noms des époux, de l'assistant et des témoins, le lieu et la date de la célébration du mariage.

Le mariage contracté sera aussi noté dans les registres des baptisés dans lesquels le baptême des conjoints est inscrit.

Si un conjoint n'a pas contracté mariage dans la paroisse où il a été baptisé, le curé du lieu de la célébration transmettra aussitôt que possible la notification du mariage contracté au curé du lieu où le baptême a été conféré¹.

La célébration

Le mariage célébré pendant la messe.

Rites d'accueil :

¹ *Code de droit canonique* ; la forme de la célébration du mariage, pp. 194, 195, 196.

Le prêtre accueille les fiancés à la porte de l'église. Lorsque ceux-ci sont entrés et que toute l'assemblée a pris place, le prêtre donne le sens de la célébration et invite à prier en silence. Puis il dit la prière d'ouverture :

« Seigneur, notre Dieu, puisqu'en créant l'homme et la femme, tu as voulu qu'ils ne fassent plus qu'un, attache l'un à l'autre par un amour sans partage ceux qui vont maintenant se marier : donne-leur de s'aimer sans aucun égoïsme, pour qu'ils soient au milieu de nous un signe de ton amour. Par Jésus »¹.

LA LITURGIE DE LA PAROLE

On trouvera ici le déroulement de la célébration du mariage avec un choix de textes parmi tous ceux que propose la liturgie.

Exemples :

1- La création de l'homme et de la femme : Dieu créa l'homme à son image, il les créa homme et femme ». (*Genèse*, I, 26-28, 31a).

2- La création de la femme : « Tous deux ne feront plus qu'un » (*Genèse* II, 18-24).

3- L'enseignement de Jésus : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas » (*Marc*, X, 6-9).

4- Le mystère du mariage : « Jésus fut invité au repas de noces » (*Jean* II, 1 – 11).

5- Le mystère du mariage : « Le mari doit aimer sa femme comme son propre corps. C'est ce que fait le Christ pour l'Eglise » (*Ephésiens*, V, 2, 21-33)².

¹ *Messe du Dimanche*, la célébration du mariage chrétien, p. 1 053.

² *Ibidem*, p. 1 053.

LA LITURGIE DU SACREMENT

- Engagement réciproque :

Le prêtre invite les fiancés à exprimer dans quel esprit ils comptent s'engager l'un envers l'autre :

Vous allez vous engager l'un envers l'autre. Est-ce librement et sans contrainte ?

Les fiancés : Oui.

Le prêtre : Vous allez vous promettre fidélité. Est-ce pour toute votre vie ?

Les fiancés : Oui. (Pour toute notre vie).

Le prêtre : Dans le foyer que vous allez fonder, acceptez-vous la responsabilité d'époux et de parents ?

Les fiancés : Oui (nous l'acceptons).

Le prêtre invite les fiancés à se donner la main et il dit : Devant tous ceux qui sont ici et en présence de Dieu, échangez vos consentements.

Les fiancés échangent alors leurs consentements. C'est dans cet échange que consiste essentiellement le sacrement du mariage.

Le fiancé : N., veux-tu être ma femme ?

La fiancée : Oui (je le veux). Et toi, N., veux-tu être mon mari ?

Le fiancé : Oui (je le veux). N. je te reçois comme épouse et je me donne à toi pour t'aimer fidèlement tout au long de notre vie.

La fiancée : N., je te reçois comme époux et je me donne à toi pour t'aimer fidèlement tout au long de notre vie.

Le prêtre étend la main droite sur les époux en disant :

« Ce consentement que vous venez d'exprimer en présence de l'Eglise, que le Seigneur le confirme, et qu'il vous comble de sa bénédiction ».

Don mutuel des alliances

Le prêtre bénit ensuite les anneaux : « Seigneur, notre Dieu, toi qui as fait Alliance avec nous par Jésus-Christ, bénis maintenant ces alliances et donne à N. et à N. qui les porteront à leur doigt de se garder toujours une parfaite fidélité ».

Les époux se donnent l'un à l'autre leur alliance. Ils disent par exemple :

L'époux : N., je te donne cette alliance, signe de notre amour et de notre fidélité.

Le prêtre ajoute : N. et N. Vivez dans la joie, en vous aimant comme vous l'avez promis¹.

LA LITURGIE EUCHARISTIQUE

LA BENEDICTION NUPTIALE

Après le Notre Père, le prêtre donne aux époux la bénédiction nuptiale.

¹ *Messe du Dimanche, la célébration du mariage chrétien, pp. 1 053 – 1 055.*

Il invite d'abord l'assemblée à prier : Prions, mes frères, et demandons à Dieu de répandre sa bénédiction et sa grâce sur ces nouveaux époux : qu'ils soient accordés en un seul amour par une alliance sainte.

Tous prient quelques instants en silence. Puis le prêtre, les mains étendues sur les époux, dit :

« Dieu tout-puissant, tu as créé toutes choses et dès le commencement ordonné l'univers ; en faisant l'homme et la femme à ton image, tu as voulu que la femme demeure pour l'homme une compagne inséparable et qu'ils ne soient désormais plus qu'un, nous signifiant ainsi de ne jamais rompre l'unité qu'il t'avait plu de créer. Regarde cette nouvelle épouse qui demande pour elle-même tous les biens de ta bénédiction : qu'elle ne soit que paix et tendresse ; qu'elle se conduise comme les saintes femmes dont parle l'Ecriture ; que son époux lui donne toute sa confiance en reconnaissant qu'elle est son égale et qu'elle hérite avec lui de la grâce de vie, qu'il la respecte et l'aime toujours comme le Christ a aimé son Eglise.

Seigneur, nous t'en prions : donne à ces nouveaux époux d'être fermes dans la foi et d'aimer tes commandements ; qu'ils se gardent fidèles l'un à l'autre et que leur vie soit belle aux yeux de tous ; que la puissance de l'Evangile les rende forts et qu'ils soient parmi les hommes de vrais témoins du Christ. (Que leur union soit féconde, qu'ils se conduisent en parents justes et bons, et que tous deux aient la joie de voir les enfants de leurs enfants) ; enfin, après avoir vécu longtemps heureux, qu'ils parviennent au bonheur des saints dans le royaume des cieux. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur »¹.

Tous : Amen.

¹ *Messe du Dimanche*, bénédiction nuptiale, pp. 1 056 – 1 057.

LA BENEDICTION FINALE

Après avoir salué l'assemblée, le prêtre bénit les époux, puis toute l'assemblée. Il dit :

Que le Seigneur votre Dieu vous garde unis dans un même amour et fasse grandir encore cet amour venu de Lui.

Que vos enfants soient la bénédiction de votre foyer et vous rendent sans mesure la joie que vous leur donnerez.

Que la paix du Christ habite en votre maison et qu'elle règne toujours entre vous.

Que votre travail à tous deux soit béni, sans que les soucis vous accablent, sans que le bonheur vous égare loin de Dieu. Que de vrais amis se tiennent à vos côtés pour partager vos joies et vous aider dans la peine. Que tout homme en difficulté trouve auprès de vous soutien et réconfort.

Que votre foyer soit un exemple pour les autres et qu'il réponde aux appels de vos frères.

Que le Seigneur vous aide et vous guide tout au long de votre vie¹.

Tous : Amen.

C'est alors que, d'ordinaire, les époux et leurs témoins signent l'acte du mariage, avant que tous se retirent dans la joie.

IV. - LES EFFETS DU MARIAGE CHRETIEN

Du mariage valide naît entre les conjoints un lien de par sa nature perpétuel et exclusif ; en outre, dans le mariage chrétien, les conjoints sont

¹ *Messe du Dimanche*, bénédiction finale, p. 1 058.

fortifiés et comme consacrés par un sacrement spécial pour les devoirs et la dignité de leur état.

Chaque conjoint possède devoir et droit égaux en ce qui concerne la communauté de vie conjugale.

Les parents ont le très grave devoir et le droit primordial de pourvoir de leur mieux à l'éducation tant physique, sociale et culturelle que morale et religieuse de leurs enfants.

Sont légitimes les enfants conçus ou nés d'un mariage valide ou putatif.

Sont présumés légitimes les enfants qui sont nés au moins cent quatre-vingt jours après la célébration du mariage, ou dans les trois cents jours qui suivent la dissolution de la vie conjugale.

En ce qui concerne les effets canoniques, les enfants légitimés sont équiperés en tout aux enfants légitimes sauf autre disposition expresse de droit¹.

¹ *Code de droit canonique* ; les effets du mariage, pp. 198 - 199.

CHAPITRE V

LES AVANTAGES DU MARIAGE CIVIL

I. - POUR L'ETAT

- Contrôle des mouvements statistiques sur les mariages légitimes.
- Groupage des données annuelles avec sensibilisation des couples mariés traditionnellement.
- Utilisation des croissances numériques pour les images juridiques de Madagascar à l'extérieur.

II. - POUR LE COUPLE

- Officialisation des contrats de mariage.
- Possibilités légales de toutes actions concernant personnes, biens et relations dans une vie familiale donnée (rejet, décès, adoption...)
- Avantages matériels, moraux, psychologiques dans la notion d'assistance mutuelle.

III. - POUR LES ENFANTS

- Protection légales assurées d'une manière permanente en cas de litiges ou problèmes (abandon, orphelinat, attentat aux mœurs...)
- Sécurisation sans crainte dans les vies familiale, morale, sociale, psychologique et pédagogique.
- Possibilités héritières des biens parentaux en cas de disparition ou de décès.

IV. - NOTION DE CELIBAT

Suivant la loi n° 60-089 du 1^{er} octobre 1960 relative au mariage, un célibataire est celui ou celle qui n'a pas encore contracté un mariage (civil, traditionnel ou religieux) ; autrement dit, un célibataire est un non-marié.

L'état de célibat est certifiable par le chef de *fokontany* (quartier) en cas de besoin (matrimonial, scolaire, professionnel...)

Cet état de célibat peut être exigible par l'Etat pour des raisons professionnelles majeures, comme l'appartenance à l'un des corps spécialisés de la Police et de la Gendarmerie Nationales, car outre leurs exigences physiques, il en faut aussi une très grande disponibilité temporelle, donc toujours en alerte 24 heures sur 24 heures, en tant qu'élément du GIR (Groupe d'Intervention Rapide) ou du SAG (Service Anti-Gang) ou du GSIS (Groupe de Sécurité et d'Intervention Spéciale)¹.

Lorsqu'un individu est digne et intègre ainsi qu'éveillé, c'est que ses parents lui ont pu transmettre leurs devoirs éducatifs.

Selon le proverbe : « *Ny hazo no vanon-ko lakana, ny tany naniriany no tsara* (Si un arbre a pu donner une pirogue, c'est sa terre nourricière qui a été bonne). La société humaine, l'Eglise et la nation

¹ Informations obtenues auprès de M. Ranaivoarison Adolf Scheel Hallstein, professeur de lycée et ex-Assistant Parlementaire non-permanent.

dépendent étroitement de la qualité éducative de chaque famille qui est la base primordiale et l'origine même de l'Eglise et de la nation tout entière.

Autrement dit, la famille est une petite Eglise, une nation groupusculaire et la première école de la vie humaine.

Aussi, les verbes sont généralement attrayants, alors que les actes sont incitants, les enfants sont les copies conformes de leurs parents (le père et la mère biologiques ou légitimes ou adoptifs...). En d'autres termes, une bonne famille reflète une Eglise vivace et une nation digne sur le plan humanitaire.

V. - QUELQUES REMARQUES

Le mariage

Consentement entre une femme et un homme pour créer une union et une famille nouvelle

Mariages			
Caractéristiques ou critères exigés	Malagasy ou traditionnel	Civil ou légal	Religieux ou sacramental
Nombre de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Un homme ou plusieurs - Une femme ou plusieurs (suivant les traditions locales). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un homme majeur - Une femme majeure (Loi de 1961 sur le mariage). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un homme baptisé et confirmé - Une femme baptisée et confirmée (versets de Matthieu 19/6).
Durée	<ul style="list-style-type: none"> - Celle du plumage du poulet : il ne se sépare qu'à la mort. - Mais dissociable selon les cas. 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de divorce. - Séparation de corps aussi envisageable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impossibilité de séparation (verset de Matth. 19/6). - Sauf cas de décès.

Actes ou signes distinctifs de l'union	- Dots traditionnelles - Célébration familiale	- Acte de mariage et livret de famille. - Célébration civile et familiale	- Célébration sacramentale. - Acte de mariage et livret de famille.
Objet	Us et coutumes traditionnels.	- Loi de l'Etat - Droits de l'homme.	- Lois naturelle et ecclésiastique - Versets biblique et canonique

Le mariage légal est la base fondamentale de la protection des droits des enfants au niveau du foyer et aussi de toute la communauté.

Cet extrait de l'ordonnance n° 62-089 du 1^{er} octobre 1962, relative au mariage, résume les droits et les devoirs du couple marié envers ses enfants et ses parents¹.

Les droits et les devoirs du couple marié sont :

Texte en malagasy

And. 52. - "Tsy mahazo mifanitsakitsaka ny mpivady ary tsy maintsy mifamonjy sy mifanampy izy ireo.

And. 53. - Ny lahy no loham-pianakaviana. Mifarimbona amin'ny vavy amin'ny fanolokoloana ara-tsaina sy arabatana ny amin'ny fitaizana ny zanany. Raha tsy mendrika ny lahy, na tsy afa-mizaka zo, na

Traduction en français

Art. 52. - "Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance.

Art. 53. - Le mari est le chef de famille. La femme concourt avec lui à assurer la direction morale et matérielle de la famille et à élever les enfants. Si le mari est indigne, incapable ou

¹ *Journal Officiel de la République Malgache*, n° 250 du 19 octobre 1962, p. 2 366.

misy mahasampona azy, na mandoa an-tsitrano ny tokantrano dia zakain'ny vavy samy ireo zo voalazan'ny paragrafy eo aloha.

And. 54. - Tsy mainty miray trano ny mpivady. Ny lahy no mifidy ny fonenana hiarahany mitoetra.

[...]

And. 56. - Tsy manohintohina ny fizakan-jo ananan'ireo mpivady ny fanambadiana, nefako sosa ny fahefan'izy ireo dia mety ho voafetran'ny fitsipi-pandaminana ny fananan'ny mpivady.

And. 57. - Ny mpivady dia samy mahazo mifanome fahefana ankapobe na manokana hifampisoloana.

[...]

And. 59. - Samy manana fahefana hanao izay zavatra rehetra hita fa ilaina marina ho enti-manana ny tokantrano ny mpivady. Miara-manefa izao trosa rehetra aterak'izany izy mivady eo amin'olon-kafa, afa-tsy raha efa nisy fandavana nataon'iray, ka nampafantariny mialoha ny tompon-trosa.

empêché, ou s'il abandonne volontairement la vie commune, la femme exerce, seule, les attributions prévues à l'alinéa précédent.

Art. 54. - Les époux sont tenus de vivre ensemble. Le mari fixe la résidence commune.

[...]

Art. 56. - Le mariage ne porte pas atteinte à la capacité juridique des époux, mais leurs pouvoirs peuvent être limités par le régime matrimonial.

Art. 57. - Chacun des époux peut donner à son conjoint mandat général ou particulier de le représenter.

[...]

Art. 59. - Chacun des époux a le pouvoir de faire tous les actes justifiés par les charges du mariage. Toute dette contractée pour cet objet oblige solidairement les deux époux à l'égard des tiers, sauf refus de l'autre époux porté préalablement à la connaissance du créancier.

[...]

And. 62. - Ny fanambadiana dia mahatonga avy hatrany ny mpivady hiara-tompon'andraikitra amin'ny famelomana, fiantohana ary fampianarany ny zanany.

And. 63. - Ny zanaka dia tsy maintsy miahy izay tsy ampy fivelomana amin'ny ray amandreny niteraka na niaviany. Manana adidy toy izany koa ny vinanto, ny ray aman-dreny amin'ny zanaka aman-jafiny.

And. 64. - Raha misy tsy ampy fivelomana dia mifamaly toy izany koa ny adidin'ny vinanto sy ny rafozana niteraka ny vadiny.

Mitsahatra izany fahefana izany raha maty ny iray amin'izy mivady, na raha nisaranambadiana izy".

[...]

Art. 62. - Les époux contractent ensemble par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir, élever et instruire leurs enfants.

Art. 63. - Les enfants doivent des aliments à leurs père et mère et autres descendants qui sont dans le besoin et réciproquement.

Art. 64. - Dans le cas d'insuffisance alimentaire, les gendres/brus et les beaux-parents se doivent une assistance réciproque.

Cette obligation cesse lorsque l'un des époux est décédé ou lorsque le mariage est dissous par le divorce".

CONCLUSION

Le mariage chez les Betsimisaraka de Fénérive-Est est un événement capital, tant pour les hommes que pour les femmes. Les habitants de la région de Fénérive-Est célèbrent le mariage. Quelquefois, ils le font dans la période de l'hiver, puisque les travaux agricoles sont finis.

Le mariage est l'union de l'homme et d'une femme qui vivent ensemble afin d'avoir des successeurs et pour développer le *fihavanana*. Le mariage commence par la demande d'une femme, ensuite l'*orimbato* et se termine par un repas de noces. En effet, il a des avantages surtout celui d'avoir des enfants ; pourtant, il entraîne des dépenses et des problèmes dans la vie. En outre, l'évolution de la vie quotidienne d'aujourd'hui exige une autre discipline pour le mariage.

Le mariage traditionnel ne suffit pas pour former une nouvelle famille. Signalons qu'un homme civil subit la modernisation. Il doit donc vivre sous la constitution et il peut être religieux. Alors le mariage moderne est un mariage qui suit les trois disciplines suivantes :

- Le mariage doit recevoir la bénédiction de la famille ou de la société en pratiquant le mariage traditionnel.

- Le mariage doit passer à l'inscription dans le livre de l'Etat, par ce qu'on appelle mariage public. C'est un mariage qui est fait sous la direction de la constitution.

- Le mariage doit être fait publiquement devant l'Eglise. C'est le mariage chrétien.

En général, le mariage moderne est un mariage social, public et aussi chrétien. Enfin, le mariage traditionnel de nos jours, ce n'est pas compliqué comme avant ; on fait le rappel de quelques notions tout simplement. Donc, ce n'est pas obligatoire de tuer un bœuf. Tout besoin dépend de la possibilité de la famille.

BIBLIOGRAPHIE

I. - OUVRAGES SUR MADAGASCAR

1. OUVRAGES HISTORIQUES

- 01.- BASTIAN, *Histoire générale des civilisations et histoire de Madagascar*, éd. Nathan-Madagascar, Paris, 1965, 1965, 128 p.
- 02.- CALLET (R. P.), *Tantara ny andriana eto Madagascar*, Tananarive, imp. off., 1908, 2 vol., 1 952 p.

2. ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE MADAGASCAR

A. OUVRAGES EN FRANÇAIS

- 03.- ANDRIAMANJATO (Richard M.), *Le tsiny et le tody dans la pensée malgache*, Ministeran'ny Fanolokoloana sy ny Zava-kanto Revôlisionera, Antananarivo, 1982, 104 p.
- 04.- BEAUJARD (Philippe), *Princes et paysans. Les Tanala de l'Ikongo. Un espace social du Sud-Est de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 1983, 672 p.
- 05.- FANONY (Fulgence), *Fasina. Dynamisme et recours à la tradition*, Tananarive, Travaux et Documents, n° XIV, Musée d'Art et d'Archéologie, 1975, 394 p.
- 06.- JAOVELO-DJAO (Robert), *Mythes, rites et transes à Madagascar, (Angano, joro sy tromba sakalava)*, Paris, Karthala, 1996, 392 p.
- 07.- LAHADY (Pascal), *Le culte betsimisaraka et son système symbolique*, Ambozontany, Fianarantsoa, 1979, 280 p.
- 08.- MANGALAZA (Eugène Régis), *Essai de philosophie betsimisaraka : sens du famadihana*, Centre Universitaire Régional de Tuléar, 1980, 79 p.

- 09.- MANGALAZA (Eugène Régis), *La poule de Dieu, essai d'anthropologie philosophique chez les Betsimisaraka*, Presses Universitaires de Bordeaux, 1994, 331 p.
- 10.- RAKOTONIARY, *Le fandrangitanaombilà (la circoncision) : sens et valeurs chez les Sihanaka*, mémoire de maîtrise, Université de Toamasina, 1999, 196 p.

- 11.- RANDRIAMALANTO (G. D.), *La mort chez les Betsimisaraka (le cas de la terre d'Amboavavy) Mananara-Nord*, mémoire de maîtrise, Université de Toamasina, 2004, 140 p.

B. OUVRAGES EN MALGACHE

- 12.- COUSINS (Rév. W. E.), *Fomba Malagasy*, Tananarive, Trano Printy, Imp. Imarivolanitra, 1963, 207 p.
- 13.- HOULDER (Rév. J. A.), *Ohabolana ou proverbes malgaches*, traduits et annotés en français par M. H. NOYER, édités par Rév. J. SIBREE, D. D. F. R. G. S., Tananarive, Imprimerie Luthérienne, 1960, 216 p.
- 14.- RAHAJARIZAFY (Rév. A. de Padoue), *Filozofia malagasy*, Fianarantsoa, Ambozontany, 1970, 156 p.
- 15.- RAJEMISA-RAOLISON (Régis), *Fomba amam-pahendrena malagasy, kilasy faha-6 sy faha-5*, Antananarivo, Industrie Graphique, 1972, 162 p.
- 16.- ROMBAKA (J. P.), *Fombandrazana Antemoro*, Fianarantsoa, Ambozontany, 1970, 123 p.
- 17.- TONGASOLO (P.), *Fombandrazana Tsimihety*, Fianarantsoa, Ambozontany, 1985, 382 p.

II. OUVRAGES GENERAUX

1. ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE

18.- DURKHEIM (E.), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, P. U. F., 1960, 647 p.

19.- MORIN (E.), *Pour une anthropologie fondamentale*, Paris, Editions du Seuil, 1974, texte intégral, 368 p.

2. PHILOSOPHIE ET RELIGION

20.- ADNES (Pierre) s. j., *Le mariage dans le mystère chrétien, théologie sacramentaire chrétien en Belgique* (1963), Desclée et Cie, éditeurs, S. A., 218 p.

21.- ANONYME, *LA SAINTE BIBLE MALGACHE 42/43*, réimprimée de l'édition 1908, Fikambanana mampiely Baiboly, Tananarive, 1 153 p.

22.- ANONYME, *LE NOUVEAU TESTAMENT EN MALGACHE 42/43*, Gideons International, Thaïlande, 1987, 526 p.

23.- BAKOUNINE (M.), *Les philosophes et la liberté*, Paris, Bruno Huisman, 304 p.

24.- BREHIER (E.), *Histoire de la philosophie, Antiquité et Moyen Age*, tome I, P. U. F., 1991, 702 p.

25.- BROCHURE SOCIO-ECONOMIQUE REGIONALE DU
FIVONDRONAMPOKONTANY FENERIVE-EST, Toamasina, 27 août 1999, 37 p.

26.- *CODE DE DROIT CANONIQUE*, texte officiel et traduction française par la société internationale de droit canonique et de législation religieuses comparées ; avec le concours des Faculté de droit canonique de l'Université Saint-Paul de l'Institut Catholique de Paris, Imprimerie A. Bontemps, Limoges, 1984, 363 p.

- 27.- FEUERBACH (Ludwig), *L'essence du christianisme*, Paris, Gallimard, 1968, 527 p.
- 28.- JOUNEL (Pierre), *Messe du Dimanche*, texte liturgique officiel, Desclée – Mame – Tournai, 1 232 p.
- 29.- PUFENDORF, *Devoir de l'homme et du citoyen*, cité dans *Les philosophes et la liberté*, Paris, éd. Bruno Huisman, 1982, 304 p.
- 30.- *RECUEIL DES LOIS CIVILES*, mis à jour au 31 décembre 1986, Antananarivo, Imprimerie d'ouvrages éducatifs, 1987, 252 p.

III. JOURNAL

- 31.- *J. O. R. M. (Journal Officiel de la République de Madagascar)*, n° 250 du 19 octobre 1962.

IV. DICTIONNAIRES

- 32.- HALLANGER (F. S.), *Dikcionera Malagasy-Frantsay*, Antananarivo, Trano Printy Loterana, 1974, 97 p.
- 33.- *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Librairie Larousse, 2001, 1 786 p.
- 34.- RAJEMISA-RAOLISON (Régis), *Dictionnaire historique et géographique de Madagascar*, Fianarantsoa, Ambozontany, 1966, 384 p.
- 35.- SIMS (J.), KINGZETT (J. C.) *sy ny namany, Dictionnaire français-malgache*, 5^e édition, Tananarive, Trano printy loterana, 1970, 364 p.

INDEX-GLOSSAIRE

Cet index reprend les principales notions traitées dans le mémoire. Pour les mots malgaches, il joue également le rôle d'un glossaire, fournissant pour chaque terme une traduction sommaire

= A =

- ala ondrana*, rite pour purifier le couple 119
Anambadian-kiterahana”, on se marie pour avoir des enfants ..10
Añatsaladiñy mañara-drano, fombam-biavy mañara-bady”, le cresson pour pousser, suit le filet d'eau ; la femme pour être femme doit suivre son mari 8
anaty simbo, dans l'habit 97
Andriamanitra, Dieu 38
Andriamanitra tsy an'ny irery, Dieu n'est pas à un seul 39
Andriamanitra tsy tia ratsy, Dieu hait le mal 39
Andrianañahary, Dieu créateur.38
angatra, esprit méchant 40
ara-pirazañana, selon la lignée 118
avelo, fantôme 40
Aza ny lohasaha mangina no jerena fa Andriamanitra antampon'ny loha, ne regarde

pas la tranquillité de la vallée,
mais Dieu sur la tête 38

= B =

- Be izy fa tsy kely*, cette quantité est grande et non petite 88
betsabetsa, jus de la canne à sucre fermenté 36
Betsaka ny hiaka, be ny roranga, fa ny sahaza ny vody no ipetrahana, il y a beaucoup d'espaces vides, de clairières, mais on n'occupe que la place où nous pouvons poser les fesses 87

= D =

- diafotaka*, cadeau de mariage donné aux parents de la jeune fille 85, 94, 97, 116

= F =

- fady*, interdit 70, 71, 80, 94, 99
famadihana, exhumation27, 39, 70
fampionònana, condoléances 34
fanambadiana, mariage11, 69, 118, 147
fananganan-tsaina, élévation de drapeau 38
fandevenana, enterrement 37

<i>fanjaitra tapaka</i> , une aiguille cassée	94
<i>fanompoana</i> , bain des reliques royales	39
<i>fao-draonomaso</i> , une somme pour essuyer les larmes	34
<i>fifanampiana</i> , entraide	34
<i>fithavanana</i> , amitié, convivialité.9, 11, 34, 35, 69, 118, 119, 121, 123, 151	
<i>filazam-bôlaña</i> , présentation du mort chez les ancêtres	42
<i>Firaisan-kina no hery</i> , l'union fait la force	34
<i>fitampoha</i> , bain des reliques royales	39
<i>fitsapana alahelo</i> , visite de condoléances	34
<i>fofombady</i> , fiancé (e)	122
<i>fokontany</i> , quartier, village17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 145	
<i>fozalahy natakalo fozavavy</i> , Un crabe mâle échangé d'un crabe femelle	9, 118, 121

= H =

<i>hasina</i> , un arbrisseau qu'on croit pourvu de sacralité	102, 103
---	----------

= I =

<i>Izay mitambatra vato, fa izay misaraka fasika</i> , l'union fait la	
--	--

pierre et la séparation fait le sable	33
---	----

= L =

<i>lamban'akôho ny fanambadiana ka faty no isarahana</i> , le mariage est comme les plumes de la poule, elle ne s'en sépare qu'à la mort.....	11
<i>lasan-ko razaña</i> , devenu ancêtre, mort	37
<i>lolo</i> , esprit des eaux	40
<i>lova tsy mifindra</i> , mariage entre cousins croisés	119, 123

= M =

<i>mamotitra</i> , accuser d'inceste	97
<i>Mamotitra andro</i> , revenir le jour en huit	115
<i>mandia velatsihy</i> , ou <i>mandia vohipady</i> , il est interdit également de jeter ses affaires hors de la maison, en cas de dispute dans le ménage	
<i>mandidy manapaka</i> , décider souverainement	114
<i>mandrororoño</i> , descendre de rang social	118
<i>Mandrosoa tompoko</i> , Entrez Mesdames et Messieurs	114
<i>mañenda-dafika</i> , arracher les nattes du plancher	97

<i>matingoro mienatra, loha entaña,</i>	
un serpent qui change de trou,	
son bagage, c'est sa tête	94
<i>miara-mamindra,</i>	marcher
ensemble.....	31
<i>miara-miaina,</i> vivre ensemble...31	
<i>misavi(ka)-drazaña,</i> monter dans	
une classe qui n'est pas digne	
pour lui	119
<i>misengy,</i> se livrer à l'adultère85,	
90, 94	
<i>mpañandro,</i> astrologue	40
<i>mpañazary,</i>	devin-guérisseur
réputé	40

= N =

<i>Na maro aza ny vorona, ny</i>	
<i>akanga ihany no tsara,</i> quoique	
les oiseaux soient nombreux, ce	
sont les pintades seules qui sont	
belles	86

<i>Nahazo mody e,</i> qui ont gagné	
peuvent rentrer !	114

<i>Ny adala no tsy ambakaina,</i>	
<i>Andriamanitra no atahorana,</i> si	
on ne trompe pas les sots, c'est	
qu'on craint Dieu	38

<i>Ny adin-tsiny dia tsy mba mety</i>	
<i>vita,</i> la guerre ou le conflit avec	
le <i>tsiny</i> n'est jamais fini.....41	

<i>Ny hazo no vanon-ko lakana, ny</i>	
<i>tany naniriany no tsara,</i> si un	
arbre a pu donner une pirogue,	

c'est sa terre nourricière qui a
été bonne.....146

Ny tany vadiben-Jañahary :
mihary ny velona, manotrona ny
maty, la terre est la première
femme du Créateur : elle
amasse les vivants et entoure les
morts.....39

Ny todim-bato, vato ; ny todin-
janaka, zanaka, le châtiment de
la pierre est la pierre ; le
châtiment d'enfant, enfant.....40

Ny todim-paty, faty ; ny todim-
pitia, fitia, le châtiment de mort
est la mort ; le châtiment
d'amour, l'amour.....40

Ny tsiny toy ny rivotra : mikasika
ny tena, fa tsy hita tarehy, le
blâme est comme le vent : on le
sent sans le voir.....40

= O =

<i>ombiasy,</i> devin-guérisseur....40, 42	
<i>orimbato,</i> cadeau de mariage	
qu'on présente aux parents de la	
jeune fille	89, 109, 151
<i>ôsiky,</i> chansons traditionnelles..	36

= P =

paraky tsy ho an'ny tsy homana
azy, tabac qui n'est fumé que
par le vrai fumeur

88

= R =

- Raha tsy manao be fondro, manao be tsiny*, si l'on ne fait rien, on ne mérite le blâme, si on fait quelque chose, on a des reproches 40
Ranivy faha-lohataona, arora tsy mahalen-tany, atelina tsy mahalen-tenda, Si l'on ne fait rien, on ne mérite le blâme, si on fait quelque chose, on a des reproches 88
rary miteny, une écriture sur natte 110
rasavolaña, discours 36
ravim-pontsy nahantona, la feuille de bananier suspendue 84
ravinala, arbre des voyageurs ... 83, 105
ray aman-dreny, parents, notables 71, 79, 90, 101, 123, 147
razaña, ancêtre 38

= S =

- saran-jaza*, prix de l'enfant..... 122
sikidy, géomancie 41
solon-drambon-damba, remplacement d'un bout de linceuil 34

= T =

- tambirô*, travail d'entraide 34

- tangalamena*, prêtre traditionnel de la lignée 36
tantaran-drazaña, généalogie.. 118
toa-drazaña, rhum des ancêtres 43
toaka, rhum 43, 46, 80
tody, le retour de ce que l'on a fait 40, 99
tompoko na tompokolahy, Messieurs 84
tsaboraha, cérémonie rituelle... 27, 34, 36, 39, 112
tsaboraha rasa sandry, partage des biens au mort 36
tsaboraha *tsikafara*, accomplissement d'un vœu.... 27, 36
tsaboraha *tsikafara*, accomplissement d'un vœu ... 27, 36
tsangambato, pierre érigée..... 38
tsanganan-drazaña, personne habitée par les ancêtres 42
tsiny, esprits forestiers 40, 41
tsivorovoro, réservation d'une petite fille pour l'épouser..... 122
tsodrano, bénédiction) 34
tsodranon-drazaña, bénédiction ancestrale 39
tsy afa-nono, non-sévrée..... 94, 97
tsy misara-mañano, travailler ensemble 31, 32
Tsy misy tsara hoatra ny fanambadian-tsitraro, il n'y a pas de plus grand bonheur qu'un

mariage d'amour, un mariage volontaire..... 9

= V =

vadin'ny maro lahy ou vady lova,
lévirat..... 122

Vady ahantona, femme quitte son foyer conjugal..... 123

vady amboarina, mariage arrangé

..... 122

vady andrana, mariage à l'essai

..... 123

vady atolotra, une conjointe offerte..... 122

Vady isaorana, femme remise à sa famille par suite de problèmes non résolus..... 123

Vady ranto, femme pendant un déplacement pour travailler loin du foyer conjugal 123

Vady taha ratsy, une femme avertie publiquement chez ses parents

124

Vady tra(trá) nenina, une femme qui regrette son foyer..... 124

vady tsindry fehy, une jeune fille que la femme donne à son mari au cours de son service militaire

pour s'occuper de lui quand il est malade, le soigner en cas de blessure ou l'enterrer en cas de décès 123

valintanana, entraide, échange de bras

34

vary añambo, paquet de riz bien cuit et de bons morceaux de viande enveloppés dans une feuille de *ravinala* placés sur une claire située au-dessus du foyer pour le maintenir chaud et servi à la nouvelle mariée 104, 115

vatolahy, pierre érigée

38

very faty, dont le corps est perdu

38

vidin-tady, prix de la corde

109

vinanto, bru, gendre 76, 85, 94, 147

= Z =

Zañahary, Dieu Créateur 37, 38, 39, 88, 102, 103

zanamalata, métisse

31

Zava-tsy zaka ny fanambadian-tery setra, un mariage imposé est insupportable..... 9

TABLE DES MATIERES

LE MARIAGE TRADITIONNEL DE FENERIVE-EST	1
DEDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
TRANSCRIPTION PHONETIQUE	4
LISTE DES INFORMATEURS	5
INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN	12
CHAPITRE I : SITUATION GEOGRAPHIQUE	13
LOCALISATION ET CARTE DU DISTRICT DE FENERIVE-EST ...	14
I. - Les données géographiques	14
1. - Localisation.....	14
CARTE DU <i>FIVONDRONAMPKONTANY</i> DE FENERIVE-EST :	
Délimitation – Cours d'eau - Routes.....	15
2. - Caractéristiques géographiques	24
II. - Population	25
1. - Aperçu historique	25
2. - Composantes	25
III. - Autres données.....	27
1. - L'Administration	27
A. - Structure et fonctionnement.....	27
B. - Qualification	27
2. - Les divers projets.....	28
A. - Distinction	28
B. - Indispensabilité.....	28
CHAPITRE II : HISTOIRE DE FENERIVE-EST	29
I. - Origine des Betsimisaraka de Fénérive-Est.....	29
II. - Origine de Fénérive-Est	31

CHAPITRE III : LE MODE DE VIE DES GENS SUR LE PLAN

SOCIOCULTUREL.....	32
I. - Sur le plan social	32
II. - Sur le plan culturel	34
III. - La religion traditionnelle	37

DEUXIEME PARTIE : ETUDE DESCRIPTIVE DU MARIAGE

TRADITIONNEL DE FENERIVE-EST 43

CHAPITRE I : LA PREPARATION DU MARIAGE.....	44
I. - La recherche de la jeune fille.....	44
1. Solofo aime Rasoa.....	44
2- Solofo flirte avec Rasoa	52
3. - Solofo invite ses parents pour demander Rasoa	55
4. - Le père de Solofo demande la femme de sa vie.....	58
II- Le père de Solofo l'envoie pour connaître l'avis de Rasoa	63
III- Solofo demande l'avis de Rasoa	65
CHAPITRE II : LA CELEBRATION DU MARIAGE.....	67
I. - Définition du mariage.....	67
II. - La période du mariage.....	68
III- L' <i>odiody</i> ou les fiançailles.....	68
1. - Solofo avec ses parents et trois jeunes hommes ainsi que trois jeunes filles vont demander Rasoa.....	68
2. - La remise de la somme coutumière	77
3. - La distribution de boissons	78
4. - Le repas commun	81
5. - Les fiançailles	81
CHAPITRE III : L'UNION D'UNE FEMME ET D'UN HOMME	84
I. - La veillée	84
1. - La demande d'une femme.....	84
2. - Le <i>diafotaka</i> ou cadeau de mariage.....	85

TROISIEME PARTIE : ETUDE ANALYTIQUE DU MARIAGE 114

CHAPITRE I : SENS DU MARIAGE	115
CHAPITRE II : LES INCONVENIENTS ET LES AVANTAGES DU MARIAGE.....	117

I. - Les inconvénients du mariage.....	117
II. - Les avantages du mariage	118
CHAPITRE III : LE MARIAGE PUBLIC.....	122
I. - Généralité	122
1. - Notion.....	122
A. - Définition du mariage public.....	122
B. - Principales conditions.....	123
2. - Célébration et effets.....	124
A. - Célébration du mariage public	124
B. - Les effets du mariage public	124
II. - Le divorce	125
1. - Notion.....	125
A. - Définition du divorce.....	125
B. - Les conditionnalités du divorce	125
III. - Effets du divorce	126
1. - Pour le couple	126
2. - Pour les enfants	126
CHAPITRE IV : LE MARIAGE CHRETIEN	127
I. - Définition du mariage chrétien	127
II. - PRINCIPALES CONDITIONS	128
ENQUETE CANONIQUE DE MARIAGE	130
ENTREVUE AVEC LE PRETRE.....	130
L'ANNONCE A L'EGLISE.....	130
LE SERMENT	131
CONNAISSANCE PARFAITE SUR LA RELIGION CATHOLIQUE ET LE MARIAGE.....	131
LES PARENTS DE L'HOMME.....	132
LES PARENTS DE LA FEMME.....	132
QUESTIONS AUX TEMOINS.....	133
LIBRE CONSENTEMENT	133
III. - CELEBRATION DU MARIAGE CHRETIEN	134
La célébration.....	134
LA LITURGIE DE LA PAROLE.....	135
LA LITURGIE DU SACREMENT	136
Don mutuel des alliances.....	137

LA LITURGIE EUCHARISTIQUE	137
LA BENEDICTION NUPTIALE	137
LA BENEDICTION FINALE	139
IV. - LES EFFETS DU MARIAGE CHRETIEN	139
CHAPITRE V : LES AVANTAGES DU MARIAGE CIVIL	141
I. - POUR L'ETAT	141
II. - POUR LE COUPLE	141
III. - POUR LES ENFANTS	142
IV. - NOTION DE CELIBAT	142
V. - QUELQUES REMARQUES	143
 CONCLUSION	 147
 BIBLIOGRAPHIE	 150
I. - OUVRAGES SUR MADAGASCAR	151
1. OUVRAGES HISTORIQUES	151
2. ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE MADAGASCAR	151
A. OUVRAGES EN FRANÇAIS	151
B. OUVRAGES EN MALGACHE	152
II. OUVRAGES GENERAUX	153
1. ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE	153
2. PHILOSOPHIE ET RELIGION	153
III. JOURNAL	154
IV. DICTIONNAIRES	154
 INDEX-GLOSSAIRE	 150
 TABLE DES MATIERES	 162